



Assemblée générale

Distr. générale
11 décembre 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session
Point 161 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission multidimensionnelle
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation
au Mali**

Exécution du budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction	5
II. Exécution du mandat	5
A. Considérations générales	5
B. Utilisation des crédits	6
C. Activités d'appui de la mission	9
D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional	11
E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	11
F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	11
III. Exécution du budget	77
A. Ressources financières	77
B. Récapitulatif des réaffectations de ressources	78
C. Évolution des dépenses mensuelles	78
D. Autres produits et ajustements	79
E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	79
F. Contributions non budgétisées	80



IV. Analyse des écarts	80
V. Exécution du budget : dépenses additionnelles autorisées	84
VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	86

Résumé

La corrélation entre les dépenses de cet exercice et l'objectif de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) est mise en évidence dans des tableaux axés sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (réconciliation politique et application de l'accord de paix ; stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils, promotion et protection des droits de l'homme et justice ; rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali ; appui).

Des progrès ont été faits dans l'application des mesures relatives à la défense et à la sécurité définies dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : le Mécanisme opérationnel de coordination a été déployé dans les régions de Kidal et de Tombouctou, après avoir été mis en place dans la région de Gao au cours de l'année précédente. Un nombre croissant de personnes associées à des groupes armés et de membres de leur communauté ont bénéficié de projets locaux de réduction de la violence et de réinsertion. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes a également été facilité par la fourniture d'un appui logistique et de formations (notamment sur la lutte contre les menaces liées aux explosifs) et par le transfert du camp de Léré aux Forces armées maliennes en novembre 2017. Au cours de la période considérée, on a également assisté au lancement officiel du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et à l'adoption de la stratégie nationale de gestion des frontières et de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme.

La MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 1 086,4 millions de dollars pendant l'exercice considéré, soit un taux brut d'exécution du budget de 99,6 % (contre des dépenses d'un montant de 933,4 millions de dollars et un taux d'exécution de près de 100 % pour l'exercice 2016/17).

L'existence d'un solde inutilisé s'explique par les facteurs suivants : les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions, en raison du non-déploiement d'une unité de police constituée et du matériel majeur appartenant aux contingents correspondant, et le coût des rations et les frais d'entreposage et de transport connexes ont été moins élevés que prévus ; la sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles, qui a principalement concerné les opérations aériennes, la flotte aérienne de la Mission ayant effectué moins d'heures de vol que prévu en raison du non-déploiement de moyens aériens militaires et de la reconfiguration des systèmes de drones de la Mission, qui a permis de faire baisser les tarifs contractuels pour certains systèmes. Cette sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédit à la rubrique Personnel civil, qui s'explique essentiellement par l'augmentation des dépenses communes de personnel pour les agents recrutés sur le plan international, Bamako étant passé, à compter de janvier 2018, de la catégorie C à la catégorie D dans le classement des lieux d'affectation, par la mise en place du nouvel ensemble de prestations en application de la résolution [70/244](#) de l'Assemblée générale, datée du 23 décembre 2015, et par la révision du barème des traitements du personnel recruté sur le plan national.

Exécution du budget : ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	484 912,8	482 778,1	2 134,7	0,4
Personnel civil	153 134,5	168 295,2	(15 160,7)	(9,9)
Dépenses opérationnelles	453 126,7	435 345,5	17 781,2	3,9
Montant brut	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4
Recettes provenant des contributions du personnel	13 325,9	14 525,8	(1 199,9)	(9,0)
Montant net	1 077 848,1	1 071 893,0	5 955,1	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 048 000 000 dollars (montant net : 1 034 674 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 43 174 000 dollars correspondant aux crédits supplémentaires demandés pour financer les effectifs militaires et le personnel de police, les dépenses connexes liées au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, et les frais de remise en état de la piste de Gao.

Exécution du budget : ressources humaines

Catégorie	Effectif approuvé ^a	Effectif réel (moyenne)	Taux de vacance (pourcentage) ^b
Observateurs militaires	40	35	12,5
Contingents	13 249	11 689	11,8
Police des Nations Unies	350	306	12,6
Unités de police constituées	1 570	1 424	9,3
Personnel recruté sur le plan international	806	665	17,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	147	121	17,7
Agents des services généraux	751	600	20,1
Volontaires des Nations Unies	189	154	18,5
Emplois de temporaire ^c			
Personnel recruté sur le plan international	2	2	–
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	19	7	63,2

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

^b Compte tenu de l'effectif réel et de l'effectif approuvé, mois par mois.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées au chapitre VI du présent rapport.

I. Introduction

1. Dans son rapport du 20 mars 2017 (A/71/842), le Secrétaire général a présenté le projet de budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018 (exercice 2017/18), dont le montant brut s'élevait à 1 077 552 000 dollars (montant net : 1 064 071 200 dollars). Ce budget devait couvrir le déploiement de 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 1 920 membres du personnel de police (350 policiers des Nations Unies et 1 570 membres des unités de police constituées), 824 membres du personnel recruté sur le plan international et 903 membres du personnel recruté sur le plan national, dont 148 administrateurs et 2 agents occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), ainsi que 190 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

2. Dans son rapport du 1^{er} mai 2017, le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a recommandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant brut de 1 060 867 900 dollars (montant net : 1 047 542 000 dollars) aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18 (A/71/836/Add.14, par. 71).

3. Par sa résolution 71/305 du 30 juin 2017, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 048 000 000 dollars (montant net : 1 034 674 100 dollars) afin de financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2017/18. La totalité de ce montant a été mise en recouvrement auprès des États Membres.

4. Conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité en date du 29 juin 2016, par laquelle le Conseil a augmenté les effectifs de la MINUSMA de 2 049 militaires et 480 policiers, le Secrétaire général a demandé au Comité consultatif de l'autoriser à engager des dépenses d'un montant brut maximal de 43 174 000 dollars pour financer le déploiement des militaires et du personnel de police supplémentaires, les dépenses connexes liées au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, et les frais de réfection de la piste de Gao.

5. Dans sa lettre datée du 27 février 2018, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut de 43 174 000 dollars pour l'exercice 2017/18. Le montant brut des ressources approuvées s'élevait à 1 091 174 000 dollars (montant net : 1 077 848 100 dollars) pour l'exercice. Le montant de 43 174 000 dollars n'a pas été mis en recouvrement auprès des États Membres.

II. Exécution du mandat

A. Considérations générales

6. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUSMA dans sa résolution 2100 (2013) du 25 avril 2013. Il a énoncé le mandat correspondant à l'exercice sur lequel porte le présent rapport dans sa résolution 2364 (2017) du 29 juin 2017.

7. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali.

8. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission a contribué à un certain nombre de réalisations au cours de l'exercice, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après, organisés par composantes (réconciliation politique et

application de l'accord de paix ; stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils ; promotion et protection des droits de l'homme et justice ; rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali ; appui).

9. On trouvera dans le présent rapport une évaluation des résultats de l'exercice 2017/18, effectuée sur la base des tableaux axés sur les résultats présentés dans le budget. En particulier, y sont mis en regard, d'une part, les indicateurs de succès effectifs – qui mesurent les progrès accomplis pendant l'exercice par rapport aux réalisations escomptées – et les indicateurs de succès prévus, et, d'autre part, les produits exécutés et les produits prévus.

B. Utilisation des crédits

10. Des progrès notables ont été faits pour ce qui est d'appliquer les mesures politiques et institutionnelles prévues dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment la révision de la loi électorale, la formation continue des autorités intérimaires au niveau régional et l'augmentation de la participation de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique.

11. Des faits encourageants ont été notés en ce qui concerne l'application des mesures relatives à la défense et à la sécurité définies dans l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali : le Mécanisme opérationnel de coordination a été déployé dans les régions de Kidal et Tombouctou, après avoir été mis en place dans la région de Gao au cours de l'exercice précédent. Un nombre croissant de personnes associées à des groupes armés et de membres de leur communauté ont bénéficié de projets locaux de réduction de la violence et de réinsertion. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes a été facilité par la fourniture d'un appui logistique et de formations, notamment sur la lutte contre les menaces liées aux explosifs, et par le transfert du camp de Léré aux Forces armées maliennes en novembre 2017. Au cours de la période considérée, on a également assisté au lancement officiel du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et à l'adoption de la stratégie nationale de gestion des frontières et de la politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme. Les capacités du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ont été renforcées et son personnel a été formé par la Mission ; un plan de sécurité a été adopté pour la prison principale de Bamako, où sont détenus des terroristes présumés.

12. Des progrès ont également été réalisés dans les domaines du développement socioéconomique et de la culture, conformément aux dispositions de l'accord de paix. Des plans régionaux de stabilisation ont été élaborés ou mis à jour et un appui continu a été fourni pour l'exécution de projets liés au relèvement socioéconomique, au renforcement des moyens de subsistance, aux services sociaux de base, à la consolidation de la paix et à la protection et à la réhabilitation du patrimoine culturel dans le nord et le centre du Mali. Ces projets ont grandement contribué à concrétiser les dividendes de la paix dans des zones reculées et à créer les conditions voulues pour le rétablissement de l'autorité de l'État.

13. Des faits encourageants ont également été constatés en ce qui concerne le volet réconciliation et justice de l'accord de paix, notamment la création de comités locaux de consolidation de la paix dans les régions du centre et du nord, l'élaboration d'une stratégie visant à renforcer l'accès à la justice et à la représentation juridique, la mise en place de la Commission internationale d'enquête, le soutien continu apporté à la Commission vérité, justice et réconciliation, qui a permis de mettre en service la base de données dans laquelle sont enregistrées toutes les dépositions, l'élaboration d'un plan stratégique pour la Commission nationale des droits de l'homme et la

revalorisation du rôle des acteurs de la justice traditionnelle, conformément à l'article 46 de l'accord de paix.

14. Les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général pour le Mali et l'appui technique et opérationnel que la Mission continue d'apporter aux acteurs nationaux, régionaux et internationaux, notamment dans le cadre du Comité de suivi de l'Accord, ont contribué à la signature, le 23 mars 2018, d'un plan d'action prioritaire visant à relancer le processus de paix, et ont permis de préparer le terrain en vue de l'organisation d'élections présidentielles libres, régulières et transparentes.

15. Des progrès ont également été accomplis dans le domaine de la protection des civils. La Mission a notamment intensifié sa collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les groupes de travail sur la protection des civils à Bamako et dans les régions du centre et du nord, afin de prévenir et de repérer les menaces contre les civils, et d'y faire face. En outre, les patrouilles menées par les forces de sécurité et de police, les patrouilles conjointes avec les autorités maliennes et la sensibilisation des civils aux dangers des explosifs ont contribué à améliorer la situation.

16. La protection du personnel des Nations Unies est demeurée une priorité essentielle pour la Mission, qui a ainsi continué de renforcer la protection des camps et des convois. Un groupe de travail sur l'établissement de plans conjoints de défense intégrée a été créé et a fourni des analyses et des recommandations visant à améliorer les mesures de sécurité. En outre, des systèmes de télévision en circuit fermé, de sirènes d'alarme et d'annonces publiques ont été installés dans les camps, et le personnel des Nations Unies a continué de bénéficier de formations dans le domaine de la sécurité. Les missions humanitaires ont également reçu la protection et l'assistance de la MINUSMA.

17. La MINUSMA a poursuivi ses efforts de promotion et de protection des droits de l'homme, notamment dans les domaines de la protection de l'enfance et de la violence fondée sur le genre, en menant des missions de suivi et d'enquête et en dispensant des formations à son personnel, aux autorités maliennes, aux Forces de défense et de sécurité maliennes, aux groupes armés signataires de l'accord de paix et aux organisations de la société civile. En juillet 2017, la Coordination des mouvements de l'Azawad a signé un accord contraignant sur la lutte contre la violence sexuelle. Des activités de sensibilisation au VIH/sida, des tests de dépistage volontaire et des soins ont également été proposés aux Forces de défense et de sécurité maliennes, aux ex-combattants et à la population malienne.

18. Une stratégie de communication efficace a été menée pour faire connaître les progrès accomplis en ce qui concerne l'exécution du mandat de la Mission, l'accord de paix et les activités connexes. Cette stratégie consistait notamment à mener des campagnes d'information ciblées, des activités de proximité et des campagnes radiophoniques locales destinées aux jeunes, aux femmes et aux hommes issus de communautés diverses. Elle prévoyait également la diffusion à la presse internationale et locale de supports de communication sur l'application de l'accord de paix, l'objectif global étant de mieux faire connaître le processus de paix, en particulier au sein de la population. Des entrevues, des articles, des communiqués et des conférences de presse, ainsi que la facilitation des déplacements de la presse dans la région, ont aussi permis de sensibiliser l'opinion et de favoriser la compréhension du mandat de la Mission, de ses activités et du rôle qu'elle joue dans l'application de l'accord de paix.

19. En juillet et en août 2017, des violations du cessez-le-feu entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger dans la région de Kidal ont compromis l'application de l'accord de paix et, par conséquent, l'exécution du mandat de la Mission. Cependant, grâce aux bons

offices du Représentant spécial du Secrétaire général, une trêve a été signée avec la Coordination en août 2017, et avec la Plateforme en septembre 2017. En raison de l'aggravation des tensions intercommunautaires, en particulier dans le centre du Mali, et des retards pris pour rétablir l'autorité de l'État dans le centre et le nord du pays, la Mission n'a pas été en mesure de faire avancer significativement l'exécution de son mandat dans ces régions. En outre, les désaccords entre les parties sur les critères d'intégration des groupes armés et la détérioration des conditions de sécurité ont entravé le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. La décision du Gouvernement malien de reporter le référendum constitutionnel et les élections régionales, locales et communales, afin de préserver la paix sociale et d'éviter les affrontements, a fait obstacle à la réalisation des activités prescrites dans ces domaines.

20. Grâce à l'élan suscité par les bons offices de la Mission et à la volonté de la population malienne et de la communauté internationale de stimuler le processus de paix, des initiatives telles que la mise en place du Comité des sanctions, la désignation de l'Observateur indépendant et la création de la Commission internationale d'enquête ont favorisé la mise en œuvre de l'accord de paix.

21. La capacité de la MINUSMA de s'acquitter de son mandat a été limitée par les nombreuses attaques menées contre ses convois, ses patrouilles, ses camps et son personnel dans les régions du nord et du centre du Mali. Le climat général d'insécurité qui règne dans les régions du nord et du centre a également entravé l'acheminement des fournitures de la MINUSMA, transportées par des sous-traitants, et a occupé un grand nombre de membres de contingent, qu'on a dû charger d'effectuer des escortes et d'assurer la protection des camps. Le nombre limité de véhicules blindés de transport de troupes et de véhicules protégés contre les mines a compromis les opérations de la Force et l'exécution générale du mandat.

22. Pendant l'exercice considéré, la MINUSMA a engagé des dépenses d'un montant de 1 086,4 millions de dollars, laissant un solde inutilisé de 4,8 millions de dollars, qui s'explique par les facteurs suivants : les dépenses au titre des militaires et du personnel de police ont été inférieures aux prévisions, en raison du non-déploiement d'une unité de police constituée et du matériel majeur appartenant aux contingents ; le coût des rations a été moins élevé que prévu, le taux plafond par jour et par personne ayant été réduit, de même que les frais d'entreposage et de transport correspondants ; le taux effectif moyen de vacance de postes pour les observateurs militaires (12,5 %) a été supérieur au taux retenu aux fins du budget (5 %). La sous-utilisation des crédits au titre des dépenses opérationnelles a principalement concerné les opérations aériennes, et s'explique par les facteurs suivants : la flotte aérienne de la Mission a effectué moins d'heures de vol que prévu en raison du non-déploiement de moyens aériens militaires, dont l'unité d'hélicoptères de manœuvre destinée à soutenir la force d'intervention rapide, les hélicoptères d'attaque pour Kidal et les hélicoptères de manœuvre pour Kidal, Gao et Tombouctou ; certains hélicoptères de manœuvre, qui avaient été endommagés dans des attaques, ont fait l'objet d'un rapatriement anticipé ; les systèmes de drones de la Mission ont été reconfigurés, ce qui a permis de faire baisser les tarifs contractuels pour certains systèmes. La sous-utilisation globale des crédits au cours de l'exercice a été en partie contrebalancée par un dépassement de crédit à la rubrique Personnel civil, qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses communes de personnel pour les agents recrutés sur le plan international, Bamako étant passé, à compter de janvier 2018, de la catégorie C à la catégorie D dans le classement des lieux d'affectation ; par la mise en œuvre du nouvel ensemble de prestations en application de la résolution 70/244 de l'Assemblée générale ; par le fait que les barèmes des traitements du personnel recruté sur le plan national ont été révisés comme suit : hausse de 29,8 % pour les administrateurs à

compter du 1^{er} novembre 2016, et augmentation de 24,6 % pour les agents des services généraux à compter du 1^{er} décembre 2017.

Activités de fond et autres activités relatives aux programmes

23. La Mission a continué de mener des activités de fond et d'autres activités relatives aux programmes dans le cadre de l'accord de paix. Toutefois, les retards intervenus dans le processus politique et l'insécurité ont considérablement nui à la mise en œuvre des activités prescrites. L'état d'avancement et la nature des activités mises en œuvre sont décrits ci-après :

a) Lutte contre la violence de proximité et réinsertion communautaire : des projets ont été réalisés dans les domaines de l'eau et de l'élevage et des projets de remise en état ont été menés à bien dans les régions de Gao, Tombouctou, Ménaka, Mopti et Kidal, ce qui a contribué à la cohésion sociale et à la réduction des conflits dans les communautés d'accueil et autour des zones de cantonnement du nord du Mali. Ces projets ont été mis en œuvre par des organisations non gouvernementales locales ;

b) Désarmement, démobilisation et réintégration : des activités ont été menées afin de soutenir la réinsertion socioéconomique à court terme d'anciens membres de groupes armés, dont le nombre pourrait s'élever à 10 000, notamment de femmes et de groupes ayant des besoins particuliers. Malgré de nombreuses tentatives, le programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration n'a pas été lancé, en raison de l'absence d'accord politique sur les quotas d'intégration. La MINUSMA a néanmoins aidé le Gouvernement malien à mettre en œuvre une initiative de désarmement et de démobilisation accélérée dans les régions de Kidal et de Tombouctou, dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination, à l'intention des éléments des groupes armés signataires ayant été identifiés, contrôlés et enregistrés, et dont les antécédents ont été vérifiés. Des ateliers de renforcement des capacités sur le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réintégration ont été organisés, et toutes les étapes du processus d'enregistrement ont été planifiées pour la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ;

c) État de droit et institutions chargées de la sécurité : l'action menée pour soutenir la réforme du secteur de la défense et les autorités judiciaires du Mali s'est poursuivie dans le cadre de projets devant être mis en œuvre par le Ministère de la défense et des anciens combattants, le Ministère de la sécurité et de la protection civile et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. Les activités ont été lancées au cours de la période considérée, mais leurs délais de mise œuvre ont dû être modifiés en raison des préparatifs des élections présidentielles, qui sont devenues la principale priorité ;

d) Droits de l'homme et stabilisation et relèvement : la plupart des projets ont été mis en œuvre avec des partenaires tels que des organisations non gouvernementales locales, des entités gouvernementales et l'équipe de pays des Nations Unies. Les partenaires d'exécution ont été choisis suivant le principe des avantages comparatifs, en tenant compte des éléments suivants : compétences particulières, présence sur le terrain et connaissance des dynamiques locales, et aptitude à travailler dans des conditions de sécurité difficiles.

C. Activités d'appui de la mission

24. La Mission a poursuivi l'exécution de son mandat, en déployant les moyens aériens approuvés dans le cadre du concept stratégique des opérations. Au cours de

l'exercice 2017/18, les transports aériens et l'appui aérien tactique ont été assurés à l'aide de 34 aéronefs habités et de 40 drones. En ce qui concerne la mise en œuvre de l'initiative du Secrétaire général, la Mission a immédiatement pris des mesures visant à réaliser des économies, et remplacé un aéronef militaire de capacité moyenne utilisé à des fins purement logistiques par un avion commercial de même taille coûtant moins cher. En outre, elle a réduit sa flotte et mis fin à l'exploitation d'un avion de liaison. Dans ce contexte, elle a régulièrement examiné le plan hebdomadaire d'organisation des vols et optimisé les itinéraires habituels et le calendrier. Les vols spéciaux ont été soumis à un examen plus strict et une politique de regroupement des demandes de vols spéciaux et de vols réguliers a été instituée. En outre, la MINUSMA a renforcé les contrôles internes concernant le transport du personnel n'appartenant pas à la Mission à bord de ses appareils. En appliquant ces mesures visant à améliorer l'efficacité et la rentabilité des opérations aériennes, elle a optimisé la composition et l'utilisation de sa flotte aérienne et réalisé des gains d'efficacité. En outre, elle a mené des travaux d'amélioration des infrastructures, notamment la construction du terminal de passagers et de fret de Gao, la remise en état de la principale piste de l'aéroport et l'installation de systèmes d'éclairage pour les pistes principales et l'héliport, ce qui a permis de faciliter les évacuations sanitaires de nuit et de soutenir la réalisation de missions opérationnelles critiques 24 heures sur 24.

25. À la suite de l'ouverture du bureau de Ménaka, un appui a été fourni aux bureaux régionaux par la mise en place d'un centre de transit supplémentaire à Ménaka et la rénovation du centre de transit de la plateforme logistique de Gao.

26. L'augmentation du nombre de soldats dans la région du centre a entraîné des besoins en matière de soins médicaux ; en conséquence, la MINUSMA a créé à Mopti un centre médical doté de personnel expérimenté en traumatologie et en chirurgie. Mopti ne dispose pas d'installations médicales permettant de répondre aux importants besoins opérationnels et stratégiques de la Mission ; il est donc essentiel de mettre en place un hôpital très mobile doté d'un personnel capable de stabiliser les patients et d'effectuer des interventions chirurgicales de sauvetage avant l'évacuation des blessés. La MINUSMA a recruté une équipe d'évacuation sanitaire aérienne pour Mopti et les sites voisins de Douentza, Léré et Goundam, conformément à la nouvelle règle du « 10-1-2 » concernant l'évacuation des blessés. Compte tenu des effectifs civils déployés à Ménaka, la Mission a décidé de ne pas y installer un dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU comme il était prévu initialement. À la place, elle fournira un appui au dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU et à l'hôpital de niveau 2 établis à Gao, et continuera d'utiliser les services médicaux dispensés par les forces françaises basées à Gao dans le cadre d'un accord technique.

27. En raison de la montée de l'insécurité dans plusieurs zones d'opérations et conformément à la recommandation du groupe de travail sur l'établissement de plans conjoints de défense intégrée, la direction de la Mission a décidé de renforcer l'utilisation des systèmes de sécurité de haute technologie. La MINUSMA a mis en place des systèmes de vidéosurveillance dans les régions de Kidal, Mopti et Tessalit et des systèmes de diffusion audio dans 11 sites localisés dans la zone de la mission. Elle a également déployé des services technologiques de protection à Tombouctou et élargi les réseaux de protection des données militaires à Mopti et Kidal. L'insécurité dans le nord de Mali a eu des incidences sur l'utilisation des ressources. Assurer la sécurité des camps coûte de plus en plus cher ; en parallèle, les dégâts causés par les attaques contre le matériel et les locaux de l'ONU ont entraîné une hausse des coûts de remplacement et de reconstruction.

D. Coopération avec des entités des Nations Unies au niveau régional

28. La MINUSMA et la communauté internationale, y compris l'Union africaine par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, le Groupe de cinq pays du Sahel, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et l'Union européenne, ainsi que l'Algérie, la France et les États de la sous-région, ont continué de coordonner leur appui au processus de paix. La MINUSMA a également collaboré avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements des pays de la région pour mieux analyser la situation politique et les conditions de sécurité, et encourager une vaste coopération entre les États de la région en mesure de peser sur les parties en conflit dans le nord du Mali ou touchés par le conflit. Elle a également continué de travailler en étroite coopération avec les missions de formation et de renforcement des capacités de l'Union européenne et les forces françaises, ainsi que de fournir un appui à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, conformément aux conditions énoncées dans la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité, en date du 8 décembre 2017, et dans l'accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les États membres du Groupe de cinq pays du Sahel, conclu en février 2018.

E. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

29. Un forum de dirigeants, composé de responsables de la Mission et de membres de la direction des organismes, fonds et programmes des Nations Unies, a été créé en novembre 2017 pour faciliter la coordination et la collaboration entre la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies. Les synergies avec l'équipe de pays ont été renforcées au moyen de divers mécanismes mis en place sur le plan technique, tels que l'équipe de gestion du programme, l'équipe de gestion des opérations et le groupe de suivi et d'évaluation technique. Dans ce contexte, des programmes conjoints ont été élaborés avec l'équipe de pays des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et les autorités nationales, en utilisant les ressources de la Mission (projets à effet rapide, activités de lutte contre la violence de proximité et activités relatives aux programmes) et les contributions volontaires (Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et Fonds pour la consolidation de la paix). Un recensement des initiatives a été réalisé conjointement par les autorités maliennes et les partenaires techniques et financiers, et mis à jour en coordination avec la Commission réhabilitation des zones postconflit.

F. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

Composante 1 : réconciliation politique et application de l'accord de paix

30. Comme indiqué dans les cadres de référence ci-après, la MINUSMA a continué d'appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali ainsi que la promotion de la réconciliation nationale et de la stabilité. En coordination avec des acteurs régionaux et internationaux, la Mission s'est concertée avec les institutions de l'État, les groupes armés signataires, des chefs religieux et communautaires et des représentants de la société civile et leur a dispensé des conseils sur l'application de l'Accord de paix. Dans ce contexte, le Représentant spécial du Secrétaire général a rencontré les commissions spécialisées de l'Assemblée nationale le 9 novembre 2017 pour discuter du mandat de la Mission et examiner l'état d'application de l'Accord de paix. Il s'est également entretenu avec les dirigeants des

partis politiques au pouvoir et de l'opposition au sujet de ces deux questions ainsi que pour appuyer les bons offices électoraux de la Mission.

31. La MINUSMA a continué de diriger le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord dans le cadre de la fourniture d'un appui technique et logistique et s'est chargée d'établir les rapports de ses sessions et de celles de ses quatre sous-comités. Les bons offices du Représentant spécial ont joué un rôle essentiel dans la conclusion d'une trêve, les 23 août et 6 septembre 2017, entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, dans le sillage de la crise ayant secoué Kidal en juillet et août 2017. Ils ont également permis aux parties d'esquisser la feuille de route du 23 mars 2018 concernant les mesures qui devaient être prises en priorité avant et après les élections présidentielles de 2018 en vue d'assurer des conditions favorables à la tenue d'un scrutin équitable et transparent.

32. La Mission a encore resserré ses liens avec les partenaires nationaux et internationaux œuvrant en faveur de la cohésion sociale et de la réconciliation. Elle a encouragé la participation de la société civile aux prises de décisions, facilité le dialogue intracommunautaire et intercommunautaire et appuyé le renforcement des capacités locales en matière de règlement des conflits, notamment dans les groupes de femmes et de jeunes. Les échanges avec les communautés locales se sont intensifiés grâce au renforcement de la communication entre la population et la Mission. La MINUSMA a également aidé au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État, notamment dans le cadre d'activités de sensibilisation de la population et en fournissant une assistance logistique et technique aux autorités nationales, locales et régionales, y compris les autorités intérimaires.

33. Outre l'exercice de ses bons offices à l'appui des élections au Mali, la Mission a contribué à l'organisation du référendum constitutionnel ainsi que des élections régionales, locales et communales, qui devaient respectivement avoir lieu en juillet et décembre 2017 mais ont été reportés faute de consensus politique sur le projet de loi et le calendrier électoral. Le mécontentement de la population au niveau national a été un autre facteur du report des élections, le climat créé par celui-ci n'étant pas propice à leur tenue. La Mission a fourni des conseils techniques, un appui logistique et des services de sécurité en vue des élections présidentielles de 2018. De novembre 2017 à juin 2018, elle a appuyé, dans le cadre d'ateliers, le renforcement des capacités de 1 000 dirigeants de partis politiques, chefs religieux, responsables administratifs et journalistes, ainsi que de 1 424 médiateurs électoraux, en matière de prévention de la violence et des conflits liés aux élections. En juin 2018, la MINUSMA a recruté, sur le plan national, 49 assistants chargés de l'aspect logistique des élections pour aider les autorités administratives locales à organiser les élections présidentielles de 2018 au niveau des cercles. Ces assistants venaient s'ajouter aux 15 agents électoraux qui avaient été recrutés sur le plan national puis formés et déployés, à partir de février 2018, pour apporter leur soutien aux autorités administratives régionales. La Mission a également organisé deux sessions de formation des formateurs à l'intention des préfets, des sous-préfets et de leurs assistants chargés de former les agents des bureaux de vote, ainsi qu'une session de formation sur la surveillance des élections à l'intention de 700 représentants des candidats à la présidence. La MINUSMA a en outre transporté par avion environ 152 tonnes de matériel électoral et 325 agents électoraux et techniciens vers les régions de Mopti, Gao, Ménaka, Tombouctou et Kidal, et imprimé 140 000 guides électoraux et 31 000 manuels destinés aux agents électoraux (27 000 en français et 4 000 dans des langues nationales). Au cours de l'exercice considéré, la Mission a collaboré plus étroitement avec le Programme des Nations Unies pour le développement, ce qui lui a permis d'encore renforcer les capacités de l'administration publique en matière de gestion des opérations électorales.

34. La MINUSMA a continué de s'attacher à garantir la participation pleine et effective des femmes à l'application de l'Accord de paix en mettant en œuvre le plan d'action en sept points proposé par le Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)) et en intégrant la lutte contre les inégalités entre les sexes à toutes ses activités. Elle est également intervenue auprès des parties prenantes intéressées par la mise en œuvre et le suivi de l'Accord. La Mission a continué d'aider les organisations féminines à accroître la participation des femmes aux élections et à sensibiliser les candidats à la présidence à leurs préoccupations. À cette fin, un programme commun sur les femmes destiné aux candidats a été élaboré en collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et diverses organisations non gouvernementales locales et internationales.

Réalisation escomptée 1.1 : Progrès accomplis dans l'amélioration de la gouvernance démocratique

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Conformité de l'ensemble du code électoral aux dispositions de la nouvelle Constitution

Le référendum sur la nouvelle constitution n'a pas eu lieu. Néanmoins, le 23 avril 2018, l'Assemblée nationale a apporté des modifications à la loi électorale. Celles-ci sont en tous points conformes aux dispositions de l'Accord de paix et aux normes internationales.

Gestion de façon indépendante de la préparation des élections présidentielles et législatives de 2018 par un seul organisme malien de gestion des élections conformément aux normes internationales (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

La MINUSMA a collaboré avec les acteurs concernés tout au long de l'exercice considéré. Cette réforme électorale n'a toutefois pas pu être menée à bien faute d'un consensus politique sur la question et du fait que le Gouvernement malien a décidé de se concentrer sur l'organisation des élections présidentielles de 2018.

Participation accrue des organisations de la société civile à la prise de décision administrative au niveau des cercles (2016/17 : taux de participation de 20 % ; 2017/18 : taux de participation de 30 %)

Objectif atteint

Le taux de participation des organisations de la société civile à la prise de décision administrative au niveau local a atteint 47 % (170 organisations sur 360 y ont participé).

Participation accrue des organisations de la société civile (y compris les jeunes, les femmes et les chefs traditionnels et religieux) aux processus politiques (consultations et mécanismes de mise en œuvre) relatifs à l'application de l'accord de paix et aux progrès réalisés en vue de rétablir la bonne gouvernance (2016/17 : 50 organisations de la société civile ; 2017/18 : 80 organisations de la société civile)

Objectif atteint

170 organisations de la société civile, y compris des organisations de jeunes, de femmes et de chefs traditionnels et religieux, ont participé aux processus politiques, notamment les forums préélectorales, la mise en œuvre de l'Accord de paix et des activités de bonne gouvernance connexes.

Produits prévus

Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations

Organisation de 5 ateliers avec des groupes armés, des partis politiques et des membres de la société civile sur la prévention des violences liées aux élections

22 Ateliers ont été organisés à Bamako et dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudenni avec des membres de groupes armés, de partis politiques et de la société civile. En outre, 1 424 médiateurs

Évaluation de la législation actuelle sur les élections et organisation de 3 ateliers destinés à 80 participants avec le concours de l'organisme malien indépendant de gestion électorale et des principaux acteurs politiques sur les conclusions de l'évaluation du code électoral conformément à l'accord de paix

Sensibilisation et renforcement des capacités dans le cadre de 5 séminaires destinés à 50 participants et 10 sessions de formation à l'intention de 30 participants, et fourniture de conseils techniques sur le thème des élections à l'organisme national indépendant de gestion électorale, aux groupes de la société civile, aux partis politiques et aux organisations de femmes

Fourniture de conseils et d'appui, dans le cadre de réunions mensuelles avec la Commission parlementaire de la législation, et organisation de 3 ateliers à l'intention de 50 participants avec le concours de l'organisme malien indépendant de gestion électorale et des principaux acteurs politiques pour assurer le suivi des principales lacunes de la législation électorale et de la révision du code électoral conformément aux normes internationales et à l'accord de paix

électorales ont été formés dans le cadre de ces ateliers.

Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu, à la demande des participants. Il a été possible de les financer grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali.

- Oui Une évaluation de la législation actuelle sur les élections a été menée et a abouti à l'adoption des amendements proposés à la loi électorale en mars 2018.
- 6 Ateliers, auxquels ont à chaque fois participé 115 personnes, ont été organisés à Bamako et dans les régions de Mopti, Gao, Kidal, Tombouctou et Ménaka, en collaboration avec les organismes de gestion des élections (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Délégation générale aux élections et Commission électorale nationale indépendante) et les principaux acteurs politiques.
 - 13 Séminaires, auxquels ont à chaque fois participé 75 personnes, ont été organisés à Bamako et dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudenni.
 - 17 Sessions de formation, qui ont chacune été suivies par 30 personnes, ont été organisées à Bamako et dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso, Ségou, Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Taoudenni.
Le nombre d'ateliers a été plus élevé que prévu, à la demande des participants. Il a été possible de les financer grâce à la mobilisation de ressources supplémentaires par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali.
 - 5 Réunions mensuelles ont été tenues avec la Commission parlementaire de la législation.
Le nombre de réunion a été inférieur aux prévisions, le Gouvernement malien ayant décidé de se concentrer sur l'organisation des élections présidentielles de 2018.
 - 3 Ateliers ont été organisés comme prévu, chacun à l'intention de 60 participants envoyés par les organismes de gestion électorale maliens (Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, Délégation générale aux

Fourniture de conseils techniques, dans le cadre de réunions mensuelles, à l'organisme de gestion électorale indépendant malien et à la Cour constitutionnelle sur les moyens : d'élaborer et de mettre en œuvre des opérations électorales et des stratégies d'éducation civique destinée aux électeurs ainsi que d'actualiser la carte électorale et la liste électorale biométrique ; d'améliorer la cartographie des bureaux de vote ; d'effectuer la tabulation des résultats électoraux ; et de veiller à régler pacifiquement les différends électoraux

Fourniture de conseils techniques dans le cadre de 3 sessions de renforcement des capacités pour les médias et les journalistes, chacune à l'intention de 60 participants, pour leur permettre d'informer le public sur les points essentiels de la législation électorale et l'amélioration de la gouvernance démocratique

Fourniture d'une assistance logistique et technique à l'organisme malien de gestion électorale pour la préparation et l'organisation des élections présidentielles et législatives, y compris l'établissement de la version actualisée de la liste électorale biométrique grâce au déploiement de 500 tonnes de matériel électoral et de 1 000 agents électoraux, au recrutement et à la formation de 285 vacataires, à la location de 80 véhicules, à la distribution de 1 000 kits électoraux et au déploiement de 50 escortes armées

Organisation de séances mensuelles de sensibilisation et de tables rondes trimestrielles dans 5 régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) entre les organisations de la société civile (notamment les organisations de femmes et de

élections et Commission électorale nationale indépendante) et des principaux acteurs politiques des régions de Bamako, Kayes et Mopti.

- 6 Réunions ont été tenues avec la Cour constitutionnelle. Le nombre de réunions a été inférieur aux prévisions en raison de la nature de cette institution, à laquelle l'accès est limité.

L'organisme de gestion électorale indépendant malien n'ayant pas été créé, des réunions mensuelles ont été organisées avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, la Délégation générale aux élections et la Commission électorale nationale indépendante.

- 3 Sessions de renforcement des capacités ont été organisées dans les régions de Bamako, Kayes et Sikasso, chacune à l'intention de 60 représentants des médias et journalistes.

Objectif atteint partiellement

Bien que l'organisme de gestion électorale indépendant malien n'ait pas été créé, une assistance logistique et technique a été fournie au Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation, à la Délégation générale aux élections, à la Commission électorale nationale indépendante et à la Cour constitutionnelle. Dans ce contexte, 152 tonnes de matériel électoral et 325 agents électoraux ont été déployés, 700 représentants des candidats à la présidence ont été formés, 64 vacataires ont été recrutés et formés, 49 véhicules ont été loués, 78 kits relatifs au référendum constitutionnel et 64 kits portant sur les élections présidentielles ont été imprimés et 12 escortes armées ont été déployées.

La quantité de matériel et d'agents déployés et le nombre d'individus recrutés et formés, de véhicules loués, de kits d'information imprimés et d'escortes armées déployées ont été inférieurs aux prévisions en raison du report du référendum constitutionnel et des élections régionales, locales et communales.

- Oui 18 séances de sensibilisation et 9 tables rondes trimestrielles ont été organisées entre la société civile et les autorités locales et nationales dans 5 régions. Les séances de sensibilisation et les tables rondes ont été

jeunes) et les autorités locales et nationales afin de promouvoir la participation à la vie politique, la prise de décisions participative et la gouvernance collaborative en vue de favoriser la participation des organisations de la société civile à la prise de décisions des autorités aux échelons national, régional, municipal et au niveau des cercles

Organisation de 6 sessions de formation à l'intention des administrateurs locaux et des représentants de l'État au niveau du cercle de Mopti et de celui du nord du Mali sur les pratiques de bonne gouvernance, notamment la démocratie participative

organisées plus fréquemment que prévu pour répondre à une demande des autorités de Kidal, qui souhaitent que des réunions de ce type soient tenues non seulement au niveau régional, mais également au niveau des districts.

6 Sessions de formation ont été organisées comme prévu à Mopti et dans le nord du Mali. En outre, à la demande du Gouvernement, 6 ateliers ont été organisés à Bamako à l'intention de représentants locaux et nationaux.

Réalisation escomptée 1.2 : Mise en place d'un environnement politique propice à l'application de l'accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Adoption d'une charte nationale pour la réconciliation au Mali (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

Création de comités locaux de consolidation de la paix, grâce au soutien du Ministère de la réconciliation nationale et des partenaires (comme l'Agence allemande de coopération internationale, la société civile et l'Union européenne) et lancement de leurs activités dans 5 régions (Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal) dans le centre et le nord du Mali (2016/17 : 0 ; 2017/18 : 5)

Poursuite des activités entreprises par les parties prenantes maliennes à l'appui de l'application de l'accord de paix (Parlement : 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; Gouverneurs : 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2 ; conseils régionaux : 2016/17 : 2 ; 2017/18 : 2 ; partis politiques : 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4 ; chefs religieux : 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1 ; universitaires : 2016/17 : 1 ; 2017/18 : 1)

Intégration des points de vue, des besoins, des préoccupations et des priorités des femmes maliennes dans les programmes des mécanismes et institutions chargés de l'application de l'accord de paix (2016/17 : 11 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 440 femmes pour améliorer leur participation politique à l'échelle municipale et 8 ateliers de consultation à l'intention de 320 femmes sur la mise en œuvre de stratégies visant à surveiller et évaluer l'application de l'accord de paix dans le cadre de la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité ;

Indicateurs de succès effectifs

La charte nationale pour la réconciliation au Mali, que le Président de la République avait présentée le 20 juin 2017, n'a pas été formellement adoptée. Elle a cependant servi de base au projet de loi d'entente nationale.

Objectif atteint

5 comités locaux de consolidation de la paix ont vu le jour et entamé leurs activités dans les régions de Mopti, Ménaka, Gao, Tombouctou et Kidal. En outre, 4 nouveaux comités locaux de consolidation de la paix sont désormais actifs dans les régions de Taoudenni, Koulikoro et Ségou, ainsi qu'à Bamako.

Objectif atteint

Des activités ont été entreprises à l'appui de l'application de l'Accord de paix par le Parlement (2), des gouverneurs (2), des conseils régionaux (2), des partis politiques (4), des chefs religieux (1) et des universitaires (1).

Le Parlement a organisé moins d'activités que prévu du fait de l'indisponibilité de l'Assemblée nationale, qui était due à sa charge de travail élevée.

2 ateliers concernant la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord ont été organisés, en octobre 2017 à Bamako et en février 2018 à Ségou. À la demande des autorités maliennes, les 2 autres ateliers ont été remplacés par 5 réunions organisées en janvier et en février 2018 entre des groupes de femmes et, respectivement, une délégation du Comité de suivi de l'Accord conduite par son Président, le Ministre de la défense et des anciens combattants, les présidents de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, le Secrétaire général du Ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion

2017/18 : 4 ateliers sur la participation des femmes au Comité de suivi de l'Accord)

sociale et le Ministre de la sécurité et de la protection civile.

De plus, 3 autres ateliers ont été organisés dans les régions de Koulikoro et de Kayes et à Bamako pour sensibiliser les groupes de femmes au rôle des femmes dans les élections et déterminer quelles étaient les questions devant être soumises en priorité aux candidats à la présidence.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de réunions de travail mensuelles avec le Ministère de la réconciliation nationale en vue de prodiguer des conseils sur la création de comités locaux de consolidation de la paix, et réunions trimestrielles dans chacune des 5 régions afin d'échanger des vues sur le rôle des comités de paix locaux dans la prévention, l'atténuation et le règlement des conflits et la réconciliation au niveau local</p>	Oui	Des sessions de travail mensuelles et des réunions trimestrielles ont été tenues.
<p>Organisation de 4 réunions avec des membres des commissions spécialisées du parlement et des dirigeants des partis politiques ; réunions mensuelles avec les gouverneurs et conseils régionaux sur l'application de l'accord de paix</p>	4	Réunions ont été organisées avec des membres des commissions spécialisées du Parlement.
	48	Réunions ont été organisées avec des dirigeants et des représentants des partis politiques, tant à Bamako que dans les régions. On a organisé davantage de réunions que prévu pour faciliter les préparatifs des élections présidentielles.
	138	Réunions ont été organisées avec les gouverneurs et les conseils régionaux du district de Bamako et des 5 régions. Le fait que les réunions aient été légèrement moins nombreuses que prévu a été compensé par la tenue de discussions informelles.
<p>Organisation de 2 ateliers de suivi relatifs aux consultations sur la situation d'après-conflit au Mali, axés sur 5 grands thèmes : la défense et la sécurité, la coopération internationale et régionale, les réformes constitutionnelles et institutionnelles, l'éducation, la religion et la guerre, et l'économie et les questions de développement, avec la participation d'universitaires se penchant sur les réformes politiques et institutionnelles et la gouvernance de la sécurité</p>	Non	À la demande du Gouvernement malien, aucun atelier de suivi n'a été organisé ; cependant, les 5 grands thèmes sont actuellement étudiés dans le cadre de la plateforme ministérielle du Groupe de cinq pays du Sahel, à laquelle participe le Gouvernement malien.
<p>Organisation de 1 atelier thématique sur la relation entre les représentants de l'État et les régions (gouverneurs, préfets et sous-préfets, maires et membres de la société civile, pour examiner la gouvernance inclusive) et de 1 autre atelier</p>	4	Ateliers sur la gouvernance inclusive ont été organisés à l'intention des gouverneurs, des préfets et sous-préfets, des maires, de membres de la société civile et des autorités intérimaires dans les régions de Gao,

thématique à l'intention des conseils régionaux sur la coopération dans un système décentralisé

Organisation de 1 atelier par région pour aider les associations de la société civile à renforcer leur rôle de surveillance quant à la promotion de la démocratie participative, du renforcement d'institutions et de la décentralisation des services publics aux niveaux régional et local, notamment la création de mécanismes coordonnés visant à améliorer le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre du processus de paix par les acteurs de la société civile aux échelons national, régional et municipal et au niveau des cercles

Organisation de 6 ateliers avec les organisations de femmes et de jeunes de la société civile malienne pour renforcer leurs capacités à exécuter des projets et à mettre en place des mécanismes de sensibilisation, tels que des comités d'alerte rapide et des conseils consultatifs, dans l'optique de veiller à ce que leurs points de vue, leurs besoins, leurs préoccupations et leurs priorités soient pris en compte à tous les niveaux tout au long du processus de paix et de réconciliation, notamment l'exécution de l'accord de paix

Lancement d'une campagne interactive, via la radio et les médias sociaux, vouée à motiver et à responsabiliser les jeunes femmes issues du monde rural, et en particulier à concourir au processus de paix

Organisations de réunions mensuelles avec le Ministère des affaires féminines pour renforcer sa capacité de promouvoir et de dynamiser la participation pleine et effective et la représentation des femmes dans le processus de paix

Ménaka, Tombouctou et Taoudenni (anciennement rattachée à Tombouctou).

Davantage d'ateliers que prévu ont été organisés, à la demande du Gouvernement et d'acteurs locaux.

- 1 Conférence internationale sur la coopération dans un système décentralisé a été organisée conjointement avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel à l'intention des conseils régionaux de Bamako, en avril 2018, grâce à la fourniture de conseils techniques, de bons offices et d'un soutien financier et logistique.
- 10 Ateliers ont été organisés dans les régions de Mopti (1), Tombouctou (1), Kidal (2), Gao (2) et Ménaka (1), ainsi qu'à Bamako (3).
- 9 Ateliers ont été organisés dans les régions de Gao, Ménaka, Kidal et Mopti, ainsi qu'à Bamako.
Davantage d'ateliers que prévu ont été organisés, à la demande d'organisations de la société civile locales.
- Oui Une campagne de sensibilisation concernant la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, qui était axée sur le rôle des femmes dans le règlement des conflits et la promotion d'une culture de la paix, a été lancée sur les ondes et dans les médias sociaux. En outre, la radio Mikado FM a organisé des débats publics sur l'autonomisation des femmes.
- 7 Réunions ont été tenues avec le Ministère. Celles-ci ont été moins nombreuses que prévu, en raison de l'organisation de 6 rencontres, selon les priorités du Gouvernement malien, entre les membres du groupe thématique des partenaires techniques et financiers sur la problématique femmes-

Organisation de 2 campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix, y compris 70 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation d'un documentaire, de 3 annonces vidéo, de 3 reportages vidéo et de 3 albums photo

Diffusion quotidienne d'émissions radio d'informations et de débats en faveur de la réconciliation politique, notamment sur des sujets d'actualité, avec des participants venus de tout le pays dans le cadre de 350 débats, 400 rapports/reportages radio, 340 émissions radio et 50 pièces de théâtre radiophoniques et/ou programmes radiophoniques en français (éventuellement disponibles dans d'autres langues locales)

hommes, à la moitié desquelles ont également assisté des représentants du Ministère.

- 4 Campagnes de sensibilisation ont été organisées au sujet du mandat de la Mission et des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix à Bamako et dans le centre et le nord du Mali.

Celles-ci ont pris la forme de 102 activités sur le terrain, de 1 documentaire, de 3 annonces vidéo, de 3 reportages vidéo et de 3 expositions de photos.

Le nombre d'activités de sensibilisation, menées entre autres sur le terrain, a été supérieur aux prévisions, ce qui s'explique par le fait que divers acteurs locaux, notamment des membres de la population locale, ont demandé des informations supplémentaires sur le mandat de la Mission et la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Oui Des programmes radio ont été diffusés quotidiennement, notamment :

350 Débats

400 Rapports et reportages radio

340 Émissions radio

Aucune pièce de théâtre radiophonique ni programme radiophonique spécial en français n'ont été produits, la priorité ayant été accordée aux activités de sensibilisation sur le terrain visant à renforcer la présence de la Mission et ses échanges avec les parties prenantes locales.

Réalisation escomptée 1.3 : Appui et suivi de l'application de l'accord de paix, notamment par l'intermédiaire du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Organisation de réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord pour régler les questions liées à l'application de l'accord (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12 ; 2017/18 : 12)

8 réunions du Comité de suivi de l'Accord ont été organisées. À la demande du Gouvernement, les sessions d'août et novembre 2017 et de février et mars 2018 n'ont pas eu lieu.

Organisation de réunions plénières mensuelles des 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12 ; 2017/18 : 12)

Les réunions ci-après ont été tenues : 9 réunions du Sous-Comité sur les questions politiques et institutionnelles ; 9 réunions du Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité ; 8 réunions du Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel ; 3 réunions du Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires. Les sous-comités se sont réunis conformément au calendrier du Comité de suivi de l'Accord, ce qui signifie que le nombre de sessions

<p>Visites régulières au Mali de l'observateur indépendant (prévues par l'Accord de paix pour faire des évaluations et des rapports sur les progrès accomplis dans l'application de l'accord) (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 4 ; 2017/18 : 4)</p>	<p>organisées a été inférieur aux prévisions. Le Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ne s'est par ailleurs réuni que 3 fois, le quorum n'ayant pas été atteint le reste du temps.</p> <p>Objectif atteint</p> <p>L'Observateur indépendant s'est rendu 4 fois au Mali. Il dispose par ailleurs d'un bureau opérationnel à Bamako, dont le personnel a effectué des visites sur le terrain de façon régulière.</p>
--	--

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
<p>Organisation de réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et des quatre sous-comités thématiques, et publication des rapports mensuels correspondants</p>	8	<p>Réunions du Comité de suivi de l'Accord ont été organisées et les rapports correspondants publiés. Ces derniers ont été mis à la disposition des médias internationaux et nationaux s'intéressant aux activités du Comité. 2 documents ont été publiés : 1 communiqué et 1 relevé de conclusions.</p>
	9	<p>Réunions du Sous-Comité sur les questions politiques et institutionnelles ont été organisées.</p>
	9	<p>Réunions du sous-comité chargé de la défense et de la sécurité ont été organisées.</p>
	8	<p>Réunions du Sous-Comité chargé du développement économique, social et culturel ont été organisées.</p>
	3	<p>Réunions du Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ont été organisées.</p> <p>À la demande du Gouvernement, les sessions d'août et novembre 2017 et de février et mars 2018 n'ont pas eu lieu. Le Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires ne s'est par ailleurs réuni que 3 fois, le quorum n'ayant pas été atteint le reste du temps.</p>
<p>Coordination des réunions préparatoires d'avant-session du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et de ses 4 sous-comités, et rédaction de rapports correspondants</p>	Non	<p>Le Gouvernement malien et la MINUSMA ont jugé qu'il n'était plus nécessaire de tenir des réunions préparatoires d'avant-session du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord.</p>
<p>Fourniture d'un appui technique pour les réunions et les travaux du Comité de suivi de l'Accord et de ses sous-comités thématiques, notamment l'archivage des documents du Comité et de ses organes et gestion de ses archives</p>	Oui	
<p>Facilitation du transport des représentants des parties à l'accord de paix de Tombouctou, Gao,</p>	Oui	

Mopti et Kidal à Bamako pour participer aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et des 4 sous-comités

Coprésidence et fourniture de compétences techniques au Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité

Oui

Fourniture d'un appui à l'observateur indépendant, notamment grâce à l'établissement de rapports trimestriels

Oui La MINUSMA a répondu aux demandes d'information de l'Observateur indépendant et lui a fourni un appui logistique et administratif dans le cadre de l'établissement des rapports trimestriels.

Concertations mensuelles avec le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres structures de coordination du Gouvernement malien chargées de superviser l'application dudit accord

Oui La Mission s'est entretenue quotidiennement avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et d'autres structures de coordination en vue de répondre à un besoin accru en matière de consultations, de conseils techniques et de renforcement des capacités.

Organisation de 2 campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'accord de paix, y compris 70 activités sur le terrain à Bamako et dans le centre et le nord du Mali et réalisation de 1 documentaire, de 3 annonces vidéo, de 3 reportages vidéo et de 3 albums photo

4 Campagnes de sensibilisation sur le mandat de la Mission et les progrès accomplis dans l'application de l'Accord de paix ont été organisées, dont 100 activités à Bamako et dans le centre et le nord du Mali, 1 documentaire, 3 annonces vidéo, 3 reportages vidéo et 3 albums photo.

Davantage d'activités que prévu ont été menées sur le terrain à la demande de divers acteurs locaux, notamment des membres de la population locale, qui souhaitaient obtenir des informations supplémentaires sur le mandat de la Mission et la mise en œuvre de l'Accord de paix.

Réalisation escomptée 1.4 : Règlement des litiges dans la mise en œuvre de l'accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment grâce à la coordination internationale et à l'appui au Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Prise en charge de la coordination de l'appui international par le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'accord (2015/16 : 12 réunions de coordination ; 2016/17 : 12 réunions de coordination ; 2017/18 : 12 réunions de coordination)

Objectif atteint

Résolution des points de désaccord au sujet de l'application de l'accord de paix grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et à la médiation internationale, notamment par le biais de la coordination

Objectif atteint

Sous les auspices des bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général, les cessez-le-feu des mois d'août et de septembre ont été signés par la Coordination des

internationale et de l'appui au Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix

mouvements de l'Azawad et la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger en août et en septembre 2017, respectivement.

Les bons offices du Représentant spécial ont également aidé les parties à esquisser la feuille de route du 23 mars 2018 concernant les mesures qui devaient être prises en priorité.

Le Représentant spécial du Secrétaire général a facilité la conclusion d'accords sur la désignation d'autorités intérimaires au niveau des cercles et contribué à l'organisation d'élections présidentielles libres, régulières et crédibles.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de réunions de coordination mensuelles avec le Haut Représentant du Président pour l'application de l'Accord de paix et d'autres commissions et institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix et rédaction de rapports	Oui	Des réunions de coordination ont été organisées presque tous les jours avec le Haut Représentant du Président de la République pour la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et d'autres commissions et institutions gouvernementales en vue de répondre à un besoin accru en matière de consultations, de conseils techniques et de renforcement des capacités.
Organisation de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale et rédaction de rapports	Oui	Des réunions de coordination avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale ont été organisées avant chacune des 8 sessions du Comité de suivi de l'Accord et des rapports ont été publiés. La Mission a en outre mené des activités de coordination quotidiennes avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale en vue de répondre à un besoin accru en matière de consultations, de conseils techniques et de renforcement des capacités.
Exécution de 3 projets visant à instaurer la confiance entre les parties à l'accord de paix et à sensibiliser davantage la population aux avancées du processus de paix	3	Projets ont été mis en œuvre, dans le cadre desquels 4 ateliers visant à promouvoir une gouvernance inclusive dans les régions de Gao, Tombouctou, Taoudenni et Ménaka ont été organisés.
Organisation de réunions mensuelles avec les gouverneurs, les présidents des conseils régionaux et les représentants des groupes armés et tenue de réunions trimestrielles avec les partis politiques dans le but d'évaluer et d'encourager leur appui au processus de paix	138	Réunions ont été tenues avec les gouverneurs, les présidents des conseils régionaux et des représentants de groupes armés dans le district de Bamako et les 5 régions. Le fait que les réunions aient été légèrement moins nombreuses que prévu a été compensé par la tenue de discussions informelles.

- 48 Réunions ont été tenues avec des dirigeants de partis politiques. On a organisé davantage de réunions que prévu pour faciliter les préparatifs des élections présidentielles.

Composante 2 : stabilisation des conditions de sécurité, surveillance et supervision du cessez-le-feu et protection des civils

35. Ainsi qu'il est expliqué en détail dans les tableaux qui suivent, à la suite de la signature des mémorandums d'accord entre la MINUSMA et les forces de sécurité maliennes le 8 juillet 2014, et entre la MINUSMA et les Forces armées maliennes le 8 novembre 2017, les membres du personnel militaire et du personnel de police de la MINUSMA ont continué d'améliorer l'appui fourni aux autorités maliennes en ce qui concerne la stabilisation des principales agglomérations et le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du pays. Ils ont également contribué à la protection du personnel, des biens et des installations de l'Organisation des Nations Unies. La Mission a mené une évaluation visant à réduire sa présence, ce qui a entraîné le transfert du camp de Léré aux Forces armées maliennes en novembre 2017.

36. Malgré des difficultés d'accès et des problèmes de sécurité, la MINUSMA a continué de prendre des mesures pour protéger les civils, dans la limite de ses moyens et dans ses zones de déploiement, notamment en appuyant l'action menée par les autorités maliennes pour écarter les menaces, et en prenant activement des dispositions, au besoin, pour empêcher le retour d'éléments armés. Elle a également continué de jouer un rôle essentiel en matière de surveillance et de supervision du cessez-le-feu. La stratégie intégrée multidimensionnelle de protection des civils a été renforcée au cours de la période considérée. Une attention particulière a été portée à l'identification et à l'atténuation de tout risque pouvant entraîner des conséquences négatives licites ou illicites sur l'intégrité physique et la sûreté et la sécurité des civils, en particulier des femmes et des enfants, y compris les conséquences liées aux actions des soldats de la paix.

37. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines et dans le cadre de sa stratégie de réduction des risques liés aux explosifs, la MINUSMA a continué de dispenser des formations spécialisées à l'ensemble de son personnel et aux Forces de défense et de sécurité maliennes afin de réduire le nombre de victimes, de renforcer les capacités et de mieux préparer les unités en tenue à faire face aux risques liés aux explosifs, en mettant l'accent sur la durabilité grâce à la formation de formateurs. Pour protéger les civils et faciliter l'accès humanitaire, le Service de la lutte antimines a continué de mener des enquêtes et des opérations de neutralisation d'explosifs dans des zones contaminées, et sensibilisé 33 000 civils aux risques liés aux explosifs.

38. La MINUSMA n'a pas cessé de concourir à l'application des mesures de défense et de sécurité prévues par l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment en lançant, le 7 mai 2018 dans la région de Kidal et le 23 mai 2018 dans la région de Tombouctou, une initiative de désarmement et de démobilisation accélérée à l'intention de 143 éléments de groupes armés signataires dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination. Ces combattants sont venus s'ajouter aux 590 éléments enregistrés dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination dans la région de Gao au cours de l'exercice 2016/17. Ils ont été identifiés, contrôlés et enregistrés une fois leurs antécédents dûment vérifiés, et ils seront pleinement intégrés dans les Forces de défense et de sécurité maliennes lorsque commencera le processus total de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Des conseils stratégiques et un appui technique ont également été fournis à la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la

réinsertion, y compris le financement de cinq ateliers de préenregistrement des commandants de base dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Taoudenni, de Ménaka et de Kidal. En outre, une aide alimentaire a été octroyée à 80 combattants pour assurer la sécurité des zones de cantonnement de Fafa (région de Gao) en décembre 2017 et de Likrakar (région de Tombouctou), en janvier 2018. La Mission a également contribué à mettre en œuvre 31 projets de lutte contre la violence de proximité dans les domaines de l'eau et de l'élevage, ainsi que des projets de remise en état dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Ménaka, de Mopti et de Kidal. Cette initiative et les projets associés ont profité à 20 600 personnes, dont 6 169 femmes.

39. La MINUSMA a continué d'aider les autorités maliennes à réformer et à renforcer la gouvernance des institutions en charge de la sécurité. Elle a contribué à mettre officiellement en place le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité le 11 mai 2018 et à renforcer les capacités des membres qui le composent. Elle a également contribué à élaborer un plan d'action concernant la politique nationale relative aux frontières et à le faire approuver le 30 mars 2018. Elle a aidé le Ministère des affaires religieuses et du culte à arrêter une politique nationale de prévention et de lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et un plan d'action, qui ont été approuvés le 26 février 2018.

40. La MINUSMA a continué à appuyer la mise en place d'une équipe gouvernementale spécialement chargée d'enquêter sur le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de poursuivre les responsables en justice. Elle a notamment formé le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et appuyé la remise en état de ses locaux dédiés à la sécurité afin d'améliorer la réponse apportée au niveau national aux crimes qui risquent de déstabiliser le processus de paix.

Réalisation escomptée 2.1 : Progrès dans le rétablissement de conditions de sécurité stables dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Diminution du nombre d'attaques perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes (2015/16 : 200 ; 2016/17 : 100 ; 2017/18 : 90)

Au total, 92 attaques ont été perpétrées par des groupes armés extrémistes contre les forces et installations des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes.

Diminution du nombre d'attaques contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes perpétrées par des groupes extrémistes armés sur les grands axes d'approvisionnement (2015/16 : 286 ; 2016/17 : 100 ; 2017/18 : 80)

Au total, 202 attaques ont été perpétrées par des groupes extrémistes armés contre les convois de la MINUSMA ou des Forces de défense et de sécurité maliennes sur les grands axes d'approvisionnement.

Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les bases partagées avec la MINUSMA, rouverts ou réactivés dans le centre et le nord du pays (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 3 ; 2017/18 : 6)

Un casernement a été rouvert à la suite du transfert du camp de Léré aux Forces armées maliennes en novembre 2017. Malgré les efforts déployés par la MINUSMA, les conditions relatives à la sécurité et au déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre et le nord du pays nécessaires à la réouverture de plusieurs casernements n'ont pas été réunies.

Augmentation des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes déployés dans le centre et

On estime que 2 147 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été déployés dans le centre et le

le nord du pays après restructuration, formation et fourniture d'équipement (2015/16 : 1 961 ; 2016/17 : 2 400 ; 2017/18 : 2 900)

Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et disposant d'équipement pour faire face aux risques que posent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2015/16 : 3 ; 2016/17 : 8 ; 2017/18 : 12)

nord du Mali. Malgré les efforts déployés par la MINUSMA, les conditions relatives à la sécurité et à l'état de préparation n'étaient pas encore réunies pour déployer des Forces de défense et de sécurité maliennes supplémentaires.

Objectif atteint

Le nombre total d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes opérationnelles et capables de faire face aux menaces que posent les explosifs dans le centre et le nord du Mali est passé de 8 à 16, à la suite de la fourniture aux unités maliennes du génie et à la Gendarmerie nationale de formations spécialisées et d'équipements liés à la réduction de la menace que posent les engins explosifs improvisés.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation de 12 réunions de la Commission technique de sécurité afin de suivre le respect du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, de mettre à jour les arrangements en matière de sécurité, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration	9	Réunions de la Commission technique de sécurité ont été tenues. Les autres réunions ont été reportées à la demande des parties maliennes.
Conduite de 52 patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination	230	Patrouilles coordonnées ont été effectuées. (Conformément au mémorandum d'accord entre la MINUSMA et les Forces armées maliennes de novembre 2017, il s'agissait de patrouilles coordonnées, plutôt que de patrouilles mixtes). Le nombre de patrouilles effectuées a été supérieur aux prévisions en raison de l'amélioration des processus de planification survenue à la suite de la formation dispensée par l'état-major de secteur à l'intention des membres du Mécanisme.
Déploiement de 700 patrouilles pédestres ou motorisées accompagnées d'unités de police légères (10 à 30 personnes par patrouille), principalement dans la zone du Mécanisme opérationnel de coordination, et conduite de patrouilles mixtes du Mécanisme à Kidal (2 par jour)	Non	Les patrouilles prévues n'ont pas été effectuées dans la zone du Mécanisme opérationnel de coordination, et il n'y a pas eu de patrouilles mixtes du Mécanisme. Les patrouilles à Kidal ont été effectuées uniquement par les forces de la MINUSMA, dans la mesure où le Mécanisme n'était pas encore opérationnel.
Déploiement de 700 patrouilles de longue distance dans chacun des principaux centres de peuplement (80 à 150 personnes par patrouille), notamment en coordination avec les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination	1 705	Patrouilles de longue distance ont été effectuées. Le nombre de patrouilles de longue portée a été supérieur aux prévisions en raison de l'amélioration des processus de planification dans le secteur et à l'état-major de bataillon,

Exécution de jusqu'à 600 activités d'enquête ou de vérification par les observateurs militaires	qui résulte des travaux des équipes de conseillers du secteur.
Conduite de 12 opérations par la force et de 36 opérations plus importantes par le secteur de la sécurité, notamment 12 opérations en coordination avec les Forces armées maliennes et l'opération Barkhane	<p>735 Patrouilles ont été menées et ont permis d'effectuer des vérifications.</p> <p>Le nombre de patrouilles effectuées a été supérieur aux prévisions en raison de l'amélioration des processus de planification survenue à la suite de la formation dispensée par l'état-major de secteur à l'intention des membres du Mécanisme.</p> <p>15 Opérations ont été menées par la force.</p> <p>40 Opérations plus importantes ont été menées par le secteur de la sécurité, notamment 20 opérations en coordination avec les Forces armées maliennes.</p> <p>Le fait que le nombre d'opérations ait été supérieur aux prévisions s'explique par l'utilisation accrue des moyens de la force par les chefs de bureau.</p>
Appui à 36 missions d'aide humanitaire des organismes des Nations Unies, en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires	<p>10 Missions d'aide humanitaire des organismes des Nations Unies ont bénéficié d'un appui en coordination avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Tombouctou (1), Kidal (3), Ménaka (3) et Gao (3).</p> <p>Le nombre de missions a été inférieur aux prévisions en raison des difficultés rencontrées dans certaines zones pour ce qui est du déploiement des capacités limitées des contingents disponibles à court préavis.</p>
Appui à 144 missions du service organique et de la composante appui, planifiées et coordonnées au niveau sectoriel et harmonisées, le cas échéant, au niveau de la Mission	Oui L'appui a été facilité par la tenue de réunions hebdomadaires intégrées.
Exécution, par le bataillon spécialisé en convois de combat, de 208 missions de sécurité afin d'acheminer des ressources essentielles au personnel de la force situé dans les zones d'opération de Gao et Kidal (4 par semaine)	13 Missions de convois de combat ont été achevées (135 jours de mission). Le nombre inférieur aux prévisions s'explique par l'absence de 2 compagnies spécialisées en convois de combat à Gao.
Conduite de 1 700 missions d'appui aérien rapproché afin d'amplifier et d'optimiser la puissance de la force, et de 1 300 missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère militaire de manœuvre, afin d'assurer un ravitaillement rapide et la mobilité de la cellule de réaction rapide	<p>1 050 Missions d'appui aérien rapproché ont été menées afin d'amplifier et d'optimiser la puissance de la force.</p> <p>930 Missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère de manœuvre ont été menées pour amplifier la puissance de la force et ainsi maximiser le potentiel de protection des civils.</p>

- Conduite de 2 000 missions de surveillance aérienne par drone (166 missions de renseignement et d'escorte par mois en moyenne, en fonction des besoins et des capacités opérationnels) qui permettront de recueillir des renseignements suffisamment fiables pour orienter les opérations
- Participation des principaux dirigeants et dirigeantes et organisation d'activités d'information mensuelles dans tous les secteurs afin de sensibiliser la population locale et la décourager de soutenir les activités terroristes
- Fourniture de 10 000 heures-homme d'appui opérationnel au maintien de l'ordre par des unités de police constituées aux Forces de sécurité maliennes, notamment des exercices combinés, et accompagnement des autorités maliennes dans les régions du nord et du centre du pays
- Fourniture de 7 200 jours de patrouille de la police des Nations Unies dans des zones instables, afin d'appuyer les Forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, sur 10 bases d'opérations)
- Organisation à l'intention de la police, la gendarmerie et la garde nationale maliennes de 4 000 activités de conseil, notamment encadrement, suivi et renforcement des capacités (formations, partage des locaux, appui et projets opérationnels) et protection des civils grâce au partage des locaux dans les régions de Gao, Tombouctou, Mopti, Kidal et Ménaka, ainsi que dans les 2 centres d'instruction et au sein des unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme (sur 2 bases des Forces de sécurité
- 480 Missions aériennes de transport militaire ont été menées pour maximiser la rapidité des opérations militaires.
Le nombre de missions a été réduit pour s'adapter au manque d'hélicoptères armés et d'hélicoptères de manœuvre tout en tenant compte du nombre d'heures de vol prévu dans les lettres d'attribution signées avec les États Membres.
- 521 Missions de surveillance aérienne par drone ont été effectuées.
Le nombre de missions de surveillance aérienne par drone a été inférieur aux prévisions en raison de l'indisponibilité de moyens en cours d'entretien et de conditions météorologiques défavorables.
- Oui Le dialogue avec les anciens du village et les représentants et représentantes du Gouvernement a été mené sur une base mensuelle dans toutes les régions du centre et du nord.
- 43 608 Heures-hommes d'appui opérationnel ont été fournies.
Le nombre d'heures-homme fournies a été supérieur aux prévisions en raison d'une demande plus importante de la part des Forces de sécurité maliennes, qui s'explique par la détérioration des conditions de sécurité, et de demandes de renforts faites pendant les élections présidentielles de 2018.
- 11 725 Jours de patrouille de la police des Nations Unies ont été fournis dans des zones instables afin d'appuyer les Forces de sécurité maliennes.
Le nombre de jours de patrouille a été supérieur aux prévisions en raison d'un niveau plus élevé de participation de la part des unités de police constituées.
- 8 344 Activités de conseil ont été organisées.
Le fait que le nombre d'activités ait été supérieur aux prévisions s'explique par l'augmentation du nombre de demandes d'appui faites par les Forces de défense et de sécurité maliennes pour des cas de dépôt de plaintes et de traitement d'affaires, ainsi que par l'augmentation du nombre de policiers des Nations Unies déployés au sein du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa brigade d'investigation,

maliennes et 10 bases opérationnelles, 2 jours par semaine pendant 50 semaines ; dans 2 centres d'instruction et 6 unités spéciales nationales, 5 jours par semaine pendant 50 semaines)

Organisation à l'intention de 3 360 agents des Forces de sécurité maliennes et représentants de la communauté de séminaires sur des thèmes allant de la restauration de l'autorité de l'État et des droits de l'homme à la police de proximité, en passant par la prise en compte de la problématique femmes-hommes et la sensibilisation au danger des mines

Fourniture d'un appui technique aux Forces de sécurité maliennes en vue de l'élaboration et de la mise en œuvre de 35 projets visant à améliorer leurs installations et leur équipement dans le nord et le centre du pays, ainsi qu'aux 2 centres d'instruction et aux unités spéciales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme

Aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), s'ils en font la demande

Formation spéciale de chaque bataillon d'infanterie à la reconnaissance et détection de la menace que posent les explosifs, et formation des commandants tactiques à la planification et à l'intervention à l'intention

ainsi que dans les branches régionales spécialisées dans la lutte contre la grande criminalité organisée, lesquelles se composent de policiers des Nations Unies déployés sur le terrain qui partagent des locaux avec des unités spécialisées maliennes auxquelles ils apportent une assistance technique.

5 187 Agents en ont bénéficié.

Le nombre de bénéficiaires a été supérieur aux prévisions car les groupes de bénéficiaires ont compté plus de personnes que prévu.

28 Projets ont été mis en œuvre. La Mission a fourni un appui qui a permis l'achèvement de 8 projets qui n'avaient pas été inaugurés.

Le nombre de projets a été inférieur aux prévisions en raison des conditions de sécurité.

Oui Tous les pays fournisseurs de contingents ont bénéficié d'une aide au suivi et à la formation, aussi bien avant qu'après le déploiement. Des sessions de formation des formateurs portant sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés ont été organisées à l'intention de 92 facilitateurs présents dans le pays, qui ont aussi bénéficié d'un encadrement, afin de renforcer les capacités nationales des pays fournisseurs de contingents. Au total, 6 717 soldats d'infanterie ont bénéficié d'une formation de 3 jours portant sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés, dispensée soit par des instructeurs nationaux dans leur pays, soit directement par le Service de la lutte antimines au Mali.

Oui Tous les bataillons d'infanterie et les bataillons spécialisés en convois de combat (37 sections au total) ont reçu une formation spéciale sur la reconnaissance et la détection des menaces que posent les explosifs. Cette capacité, utilisée en fonction des besoins, a été essentielle à l'ensemble du contingent, en particulier pendant les convois. 236 commandants tactiques ont reçu une

Aptitude des compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents à accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés avant leur déploiement, et renforcement de leurs capacités une fois dans le pays grâce à des activités de formation et d'encadrement adaptées au contexte

Prestation d'un appui et de conseils à l'équipe de direction de la Mission, à la force de la MINUSMA et aux services du Siège quant aux moyens d'atténuer les risques liés aux explosifs et suite donnée à 100 % des demandes faites par la Mission dans ce domaine

formation spécialisée en matière de planification et d'intervention.

Oui Les compagnies de neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents ont reçu une accréditation et ont été déployées en décembre 2017 et en janvier 2018, respectivement.

Un programme de formation de formateurs a été organisé dans 2 pays fournisseurs de contingents en septembre et en décembre 2017, respectivement, ce qui a renforcé la capacité de formation des 2 pays en vue des futures relèves.

L'instruction et l'entraînement préalables au déploiement, organisés en vue de la prochaine relève des compagnies, se sont achevés en février et mars 2018 et ont été assurés par les instructeurs nationaux qui avaient suivi le programme de formation des formateurs et bénéficié d'un encadrement de la Mission, ce qui témoigne d'une meilleure appropriation et de meilleures capacités nationales.

Après leur déploiement au Mali, les équipes ont suivi des formations continues sur la neutralisation des engins explosifs improvisés et le matériel spécialisé, afin de compléter leur programme initial de formation préalable au déploiement.

Oui Un appui et des conseils ont été fournis pour 100 % des demandes. Toutes les réunions et tous les groupes de coordination organisés par la Mission dans le cadre de l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés ont bénéficié de l'appui du Service de la lutte antimines.

En outre, la sécurité a été renforcée dans 5 camps de la MINUSMA à Mopti, Bamako, Kidal, Gao et Tombouctou grâce au déploiement de services cynophiles de détection d'explosifs.

Le Service de la lutte antimines a également participé aux travaux de 3 commissions d'enquête ou équipes d'enquête mixtes avec des experts en la matière.

Le Service de la lutte antimines a également participé à des visites d'inspection avant déploiement et a fait réaliser par des experts une évaluation des capacités des contingents à atténuer les risques d'explosion.

Sensibilisation de toutes les composantes de la MINUSMA aux engins explosifs improvisés

Oui 100 % des demandes de formation ont été satisfaites, 2 753 membres du personnel de la MINUSMA, y compris le personnel civil, policier et militaire, ayant reçu des informations et une formation médicale élémentaires sur les risques liés aux explosifs ou une formation spécialisée portant sur les engins explosifs improvisés, principalement dans le cadre de programmes de formation sur la sécurité et la sûreté en mission.

Fourniture de conseils techniques et de formations spécialisées aux autorités maliennes afin d'améliorer leurs infrastructures, leurs procédures d'inspection et leurs capacités de gestion des stocks d'armes et de munitions et de destruction des stocks dans au moins 10 sites dans le centre et le nord du Mali

Oui Un cycle complet de formation sur la gestion des armes et des munitions a été mené à bien, 136 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant été formés à Bamako aux rôles de gestionnaires, superviseurs, spécialistes et magasiniers de dépôts d'armes. 11 dépôts d'armes ont été remis en état et sécurisés et 1 dépôt mobile a été conçu, construit et remis à la Direction du génie militaire pour l'aider à stocker en toute sécurité armes et munitions pendant les convois ou opérations.

Des sessions de formation de formateurs ont également été organisées pour améliorer le transfert de connaissances au sein des forces maliennes.

Fourniture de conseils techniques au Gouvernement malien en vue de l'élaboration d'instructions permanentes nationales, de normes sur la lutte antimines et la gestion des armes et des munitions, et d'une stratégie et d'une structure de gouvernance

Oui Malgré des retards dans la mise en place du Secrétariat permanent de lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre, qui est passé de la Présidence au Ministère de la sécurité et de la protection civile, les objectifs ont été partiellement atteints. Des discussions ont été organisées avec le Ministère pour demander à élargir le mandat du Secrétariat permanent de sorte à ce qu'il comprenne la lutte antimines et la gestion des risques d'explosion.

Le Service de la lutte antimines a fourni un appui technique dans le cadre de l'élaboration de 2 séries d'instructions permanentes sur l'élimination des engins explosifs improvisés et sur la recherche et la détection des risques d'explosion, toutes deux approuvées et officiellement adoptées par le Ministère de la défense. Des conseils techniques ont également été fournis en vue de l'inclusion éventuelle d'une équipe de coordination de la lutte antimines au sein du Secrétariat permanent, qui permettrait d'intégrer la lutte antimines dans les politiques, résolutions, décisions et plans nationaux.

Fourniture de conseils techniques et de formations spécialisées à l'intention des autorités maliennes en vue de la création de 3 nouvelles équipes de neutralisation des explosifs et munitions et d'atténuation des risques des engins explosifs improvisés, qui opéreront dans le nord et le centre du pays, et de 30 formateurs qui formeront ces équipes de sorte qu'elles puissent appuyer durablement les opérations, conformément aux normes internationales

Programmation radiophonique hebdomadaire permettant de présenter l'efficacité de la Mission et de gérer les attentes du Gouvernement et de la population eu égard aux mesures robustes et actives visant à lutter contre les attaques asymétriques et protéger les civils, conformément à la résolution 2295 (2016) du Conseil de sécurité

Organisation de campagnes d'information sur l'appui de la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, notamment 5 conférences de presse, 1 documentaire vidéo, 3 publicités radiophoniques et 3 publicités télévisées dans le cadre d'une campagne du service public, ainsi que d'émissions radiophoniques hebdomadaires incluant des

Le Service de la lutte antimines n'a pas pu contribuer à l'élaboration d'une stratégie de lutte antimines et d'une structure de gouvernance, car le Secrétariat permanent n'était pas encore pleinement opérationnel.

- 8 Équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formées et dotées des capacités nécessaires pour neutraliser les explosifs et munitions (détection, identification, évaluation, sécurisation, récupération et neutralisation des articles explosifs tels que les mines, obus d'artillerie et de mortier) et les engins explosifs improvisés (localisation, identification, sécurisation et neutralisation de ces engins).
 - 5 Équipes des Forces armées maliennes ont été formées à la recherche et à la détection d'explosifs et 70 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont reçu une formation à la neutralisation d'engins explosifs.
 - 27 Membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formés en tant que formateurs. En conséquence, 12 sessions d'instruction et d'entraînement préalables au déploiement portant sur l'atténuation de la menace des explosifs et sur la sensibilisation à cette question ont été organisées par des instructeurs maliens à l'intention de leurs troupes avant déploiement.
- En outre, le centre national de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de Bamako a été remis en état en septembre 2017 pour appuyer le développement des capacités nationales de formation.
- 190 Reportages, émissions en direct et entretiens ont été réalisés.

- Non Aucune campagne d'information n'a été organisée sur l'appui de la MINUSMA au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et restructurées, même si divers éléments ont mis en évidence l'appui de la Mission aux forces maliennes. Aucune publicité vidéo ou télévisée n'a été produite en raison d'un conflit de priorités, notamment le grand nombre de visites de haut niveau et les

personnalités nationales et internationales invitées tous les mois pour débattre de ce thème

Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques afin d'encourager les auditeurs à réfléchir aux problèmes de sécurité, de contribuer à une meilleure sensibilisation du public à ces problèmes et aux activités que mène la Mission pour y remédier, le but étant d'apaiser les tensions qui en découlent grâce à la diffusion de 30 entretiens avec le commandant de la force de la MINUSMA (entretiens préparés et informels deux fois par semaine) ; 50 entretiens avec de hauts responsables de la Mission ; 590 émissions radiophoniques (dont 200 en direct) ; 200 reportages sur les problèmes de sécurité et la formation ; 20 reportages et entretiens sur des projets à effet rapide liés à la sécurité

demandes pressantes de couverture vidéo d'événements émanant d'autres sections.

- 650 Émissions radiophoniques ont été diffusées quotidiennement.
- 80 Reportages sur les problèmes de sécurité et la formation ont été diffusés.
- 70 Entretiens avec des représentants de la MINUSMA ont été réalisés, dont 30 avec des cadres de la MINUSMA, et une émission en direct d'une heure (*Samedi Actu*) recevant des invités a été lancée à la radio de la MINUSMA pour discuter des événements qui surviennent chaque semaine.
- 5 Entretiens ont été réalisés avec le commandant de la Force.
- 30 Reportages et entretiens sur les projets à effet rapide liés à la sécurité ont été diffusés ou réalisés.

Le nombre de reportages sur les questions de sécurité a été inférieur aux prévisions en raison d'une couverture ajustée, qui a permis d'accroître la visibilité des émissions quotidiennes plutôt que des reportages radiophoniques.

Le nombre de reportages sur les projets à effet rapide a été supérieur aux prévisions en raison de la nécessité d'accroître la visibilité permettant d'assurer le succès de la mise en œuvre de ces projets.

Réalisation escomptée 2.2 : Progrès en matière de protection des civils

Indicateurs de succès prévus

Un système d'alerte rapide permet de suivre la situation, d'intervenir en cas de nouveaux conflits ou de nouvelles menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, et de formuler des recommandations préventives au titre des 3 volets de la protection des civils, sur des questions de sécurité physique à l'intention de la force et de la police des Nations Unies, à l'intention de la MINUSMA, qui fournit un appui à l'État pour les questions de dialogue et de participation, et à l'intention de la MINUSMA et de l'équipe de pays sur des questions de développement

Augmentation du nombre de réunions tenues avec les autorités communales, la population et la société civile locales et portant sur la cohésion

Indicateurs de succès effectifs

Dans le cadre de son système d'alerte rapide, la MINUSMA ainsi que les organismes et les acteurs humanitaires ont surveillé la situation, sont intervenus lorsque de nouveaux conflits ou des nouvelles menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, se sont fait jour et ont formulé des recommandations préventives au titre des 3 volets de la protection des civils.

84 réunions ont été tenues à Bamako et dans les régions du centre et du nord. Les 6 réunions supplémentaires étaient liées à la région nouvellement créée de Ménaka.

sociale et la protection des civils (2015/2016 : 26 ; 2016/17 : 52 ; 2017/18 : 78)

Participation des Forces de défense et de sécurité maliennes à la protection des civils contre les menaces et violations

Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont participé à la protection des civils contre les menaces et les violations. La MINUSMA n'a cependant pas accès à ces données en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des informations précises auprès des Forces de défense et de sécurité maliennes sur leurs opérations.

Réduction du nombre de conflits intercommunautaires (2016/17 : 100 ; 2017/18 : 50)

55 conflits intercommunautaires ont été recensés dans les régions de Mopti (20), de Gao (8), de Ménaka (6), de Tombouctou (10) et de Kidal (11). La Mission a mené 13 activités spécifiques pour faire face à l'augmentation du nombre de conflits, en particulier ceux qui ont surgi dans la région de Mopti.

Renforcement du travail de sensibilisation des populations à risque à la menace que représentent les engins explosifs (2015/16 : 25 000 ; 2016/17 : 50 000 ; 2017/18 : 20 000)

33 500 civils ont été sensibilisés à la menace que représentent les engins explosifs dans les régions de Gao, de Tombouctou et de Kidal, y compris le cercle de Tessalit. Les civils étant de plus en plus souvent victimes d'accidents impliquant des engins explosifs (depuis fin 2017), un plus grand nombre d'entre eux a été sensibilisé dans le cadre de séances visant à mieux faire connaître cette menace aux populations locales.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Renforcement du système d'alerte rapide en vue du suivi et de la gestion des nouveaux conflits et nouvelles menaces pesant sur les civils, en portant une attention particulière aux femmes et aux enfants, par l'intermédiaire des groupes de travail régionaux sur la protection des civils et grâce à des évaluations bimensuelles des menaces et des risques potentiels, et des mesures préventives ou d'atténuation élaborées par les 4 bureaux régionaux, conformément aux plans d'action et d'intervention intégrés pour la protection des civils	Oui	Les groupes de travail régionaux de la MINUSMA ont continué d'assurer le suivi et la gestion des menaces pesant sur les civils, notamment les femmes et les enfants, dans le cadre du système d'alerte rapide, et ont formulé des recommandations préventives au titre des 3 volets de la protection des civils. Les bureaux régionaux de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Ménaka ainsi que le bureau régional de Mopti ont effectué des évaluations et élaboré des mesures préventives ou d'atténuation tous les 2 mois pour les premiers et chaque mois pour le dernier.
Fourniture d'un appui aux efforts à moyen et long terme visant à créer un environnement sûr, notamment par des projets à effet rapide et d'autres projets portant une attention particulière à la protection des civils, tout en coopérant avec les acteurs humanitaires et de développement et avec leur appui	25 32	Projets à effet rapide mettant l'accent sur la protection des civils ont été exécutés, en coopération avec les acteurs humanitaires et de développement et avec leur appui. Projets de protection des civils ont été exécutés moyennant un financement provenant du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali. Ils ont permis d'appuyer les efforts à moyen et long terme visant à créer un environnement sûr qui renforcerait l'autorité de l'État et l'état

<p>Mise en œuvre d'un mécanisme de coordination pour la protection des civils rassemblant tous les acteurs concernés de la Mission et les responsables du Groupe de la protection, notamment le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, dans le cadre de groupements tactiques régionaux bimensuels</p>	<p>de droit grâce à la remise en état des infrastructures publiques et au soutien fourni aux infrastructures maliennes de défense et de sécurité.</p> <p>Oui Des groupes de travail régionaux sur la protection des civils ont été créés dans chaque région, ce qui a permis à tous les acteurs concernés des régions de Gao, de Tombouctou, de Kidal et de Ménaka de se réunir tous les 2 mois, et à ceux de la région de Mopti de se rencontrer chaque mois.</p>
<p>Déploiement de 5 équipes mixtes de protection composées de personnel civil et en tenue, afin de mieux connaître les problèmes liés au dispositif de coordination de la protection des civils et de fournir à la Mission des recommandations pour y remédier</p>	<p>5 Équipes mixtes de protection composées de personnel civil et en tenue (groupes de travail régionaux sur la protection des civils) ont été déployées.</p>
<p>Offre de conseils techniques (2 notes techniques) aux autorités locales et aux services nationaux de sécurité et de protection des civils sur les moyens d'améliorer les résultats de tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils des violences physiques</p>	<p>2 Notes techniques ont été communiquées au Ministère de la justice sur les allégations de violations des droits de l'homme.</p> <p>1 Note technique a également été envoyée au Ministère de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale sur le rôle joué par les équipes de réconciliation régionale dans la protection des civils.</p>
<p>Exécution de 75 activités de neutralisation d'explosifs et munitions, de dépollution du champ de bataille et d'enquête dans les zones concernées</p>	<p>11 Activités de neutralisation d'explosifs et munitions ont été menées.</p> <p>1 Activité de dépollution du champ de bataille a été menée.</p> <p>50 Activités d'enquête ont été menées.</p> <p>Le nombre d'activités a été moins élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité.</p>
<p>Fourniture d'un enseignement sur les risques que posent les explosifs à 20 000 personnes vivant dans les régions concernées, principalement par l'intermédiaire d'acteurs locaux, et coordination d'une aide adaptée aux survivants et à leurs familles, afin de prévenir la menace des explosifs et la combattre</p>	<p>33 574 Civils ont reçu un enseignement sur les risques que posent les explosifs dans les régions de Gao, de Tombouctou et de Kidal. De plus, dans le centre et le nord du Mali, 174 victimes civiles d'explosifs ont été recensées ; 113 victimes, qui n'avaient pas reçu l'aide d'autres organisations, ont été prises en charge par la Mission et ont bénéficié de soins médicaux et de services de transport.</p> <p>En outre, un cours de formation des formateurs visant à sensibiliser les chauffeurs aux risques que posent les engins explosifs improvisés a été lancé en 2018. Cette initiative pilote visait le personnel</p>

Renforcement de la capacité d'au moins 2 organisations de la société civile et 60 experts maliens de diffuser des messages de sensibilisation aux risques et réaliser une enquête non technique, portant notamment sur la gestion et la sensibilisation, dans le cadre d'une stratégie en faveur d'une lutte antimines durable au Mali

Mise en œuvre d'une lutte antimines rationnelle et coordonnée au Mali, en divisant le travail, en évitant les doublons et les manquements, et en optimisant les efforts

Fourniture de 5 500 jours de patrouilles mixtes des Nations Unies et des Forces de sécurité maliennes, notamment dans le nord et le centre du pays (2 patrouilles pour chacune des 11 unités de police constituées, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)

Fourniture de 1 100 semaines de patrouilles de longue distance de la police des Nations Unies

humanitaire utilisant les réseaux de transport au Mali, qui sont les plus touchés par les accidents impliquant des engins explosifs improvisés placés en bordure de route, et s'inscrivait dans un contexte marqué par l'augmentation du nombre de civils tués ou blessés par des engins explosifs placés en bordure de route dans le centre du pays.

3 Organisations de la société civile ont bénéficié d'une formation en présentiel qui a permis au personnel sur le terrain de renforcer ses capacités dans les domaines de la sensibilisation aux risques, des enquêtes non techniques, de l'assistance aux victimes ou des campagnes de communication.

161 Experts maliens, dont 25 experts du Ministère de l'éducation, ont bénéficié chaque mois d'activités de formation et d'encadrement dans le cadre d'un projet pilote mis en œuvre à Mopti et visant à renforcer les capacités des enseignants en matière de sensibilisation aux risques et à élaborer un module de formation des enseignants en vue d'inclure la sensibilisation aux risques que posent les explosifs dans le programme scolaire national.

Cette intensification de l'action menée en vue de renforcer les capacités et de sensibiliser la population aux risques était liée à l'élargissement et à l'accentuation de la menace que représentent les engins explosifs, notamment dans le centre du Mali.

Oui La Mission a coprésidé les réunions mensuelles du groupe de travail humanitaire sur la lutte antimines visant à coordonner les activités menées à Bamako et dans les régions du centre et du nord.

2 708 Jours de patrouilles coordonnées ont été fournis.

(Conformément au mémorandum d'accord entre la MINUSMA et les Forces armées maliennes de novembre 2017, il s'agissait de patrouilles coordonnées, plutôt que de patrouilles mixtes).

Le nombre de jours de patrouilles coordonnées a été moins élevé que prévu car les Forces de sécurité maliennes n'ont pas été redéployées dans le nord et le centre du Mali.

907 Patrouilles de longue distance ont été effectuées.

(2 patrouilles de longue distance pour chacune des 11 unités de police constituées, pendant 50 semaines)

Le nombre de patrouilles de longue distance a été moins élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

Réalisation escomptée 2.3 : Désarmement, démobilisation et réintégration des groupes armés

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Augmentation du nombre d'éléments de groupes armés choisissant la réinsertion socioéconomique (2015/16 : 3 000 ; 2016/17 : 5 000 ; 2017/18 : 10 000)

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés n'ont pas commencé.

Exécution du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion (2015/16 : 1 ; 2016/17 : 1 adoption ; 2017/18 : 1 exécution)

Alors que les négociations sur l'exécution du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration étaient en cours, une initiative accélérée de désarmement et de démobilisation a été lancée dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions de Kidal et de Tombouctou et s'est poursuivie dans la région de Gao en vue d'enregistrer les combattants des groupes signataires une fois leur identité établie et leurs antécédents contrôlés. Ces ex-combattants seront les premiers à intégrer les Forces de défense et de sécurité maliennes une fois que le processus de cantonnement aura commencé. Cette initiative permet également de rendre le Mécanisme opérationnel avant le début du processus officiel.

Nombre d'éléments de groupes armés, notamment de femmes et d'enfants, dont l'identité a été vérifiée et enregistrée, et qui ont participé au programme de désarmement et de démobilisation (2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 10 000 ; 2017/18 : 10 000)

Alors que les négociations sur l'exécution du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration des groupes armés étaient en cours, 143 éléments de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger participant au Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions de Kidal et de Tombouctou ont été enregistrés une fois leur identité établie et leurs antécédents contrôlés.

Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes armés, d'individus associés aux groupes armés et de membres de la population locale, y compris les femmes, ciblés par des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion (2015/16 : 8 000 ; 2016/17 : 18 000 ; 2017/18 : 18 000)

Objectif atteint

20 600 anciens éléments de groupes armés, d'individus associés aux groupes armés et de membres de la population locale, y compris les femmes, ont été ciblés par des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion, tels que des projets dans les domaines de l'agriculture, de l'eau et de l'assainissement, du commerce et de la sensibilisation. La MINUSMA a pu cibler un plus grand nombre d'éléments, principalement dans les projets agricoles, grâce à des économies d'échelle.

Augmentation du nombre d'activités efficaces et efficaces de prévention, de traitement, de prise en charge du sida, du VIH et des maladies sexuellement transmissibles et d'aide aux patients, dans le cadre du processus de désarmement, démobilisation et réintégration (2015/16 : 0 ; 2016/17 : 5 000 ; 2017/18 : 6 000)

Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés n'ont pas commencé. Néanmoins, des activités similaires ont été menées dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Prestation d'un appui technique et logistique aux opérations de désarmement et de démobilisation de 10 000 éléments de groupes armés dans les zones de cantonnement et d'autres lieux prédéterminés	Non	Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés n'ont pas commencé. Néanmoins, un appui technique et financier de 1 million de francs CFA (500 000 francs CFA à la ville de Fafa (région de Gao) et 500 000 à la ville de Likrakar (région de Tombouctou) pendant 2 mois) a été fourni pour sécuriser les zones de cantonnement, notamment dans le cadre de 8 projets de réduction de la violence de proximité employant des jeunes et visant à renforcer les mesures de sécurité dans les zones de la région de Gao ; des produits alimentaires de base ont également été fournis à 80 combattants des groupes armés signataires qui assureraient la sécurité des zones de cantonnement à Fafa et à Likrakar.
Conduite, dans les zones de cantonnement comme dans les communautés d'accueil, d'activités d'identification, de vérification, de fichage et d'enregistrement d'éléments de groupes armés, ainsi que d'initiatives de sensibilisation, d'aide psychosociale, d'éducation civique, de réconciliation et d'orientation	Non	Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés n'ont pas commencé. Néanmoins, dans les régions de Kidal et de Tombouctou, la Mission a procédé à l'identification, à la vérification et à l'enregistrement de 143 éléments de groupes armés dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination.
Suivi de la réinsertion socioéconomique de 10 000 ex-combattants		
Organisation de 5 ateliers de sensibilisation et de mobilisation, et prestation de conseils techniques à l'intention des institutions nationales et de la société civile, y compris des organisations de femmes et des dirigeants locaux, qui viseront aussi à aider les responsables maliens à mieux être à même de mettre en œuvre efficacement le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration	5	Ateliers de préenregistrement ont été organisés pour renforcer les capacités des groupes armés signataires dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Taoudenni, de Kidal et de Ménaka.
Organisation de 8 ateliers destinés aux populations locales, notamment aux femmes, dans le cadre d'une campagne de sensibilisation continue menée dans les régions sur le retour des anciens éléments de groupes armés	10	Ateliers destinés aux populations locales, notamment aux femmes, ont été organisés dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Mopti. La population locale de Mopti a demandé que soit organisé un atelier de sensibilisation supplémentaire en vue de toucher un plus large public.
Prestation de conseils et d'un appui technique à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion portant sur les	Oui	Des conseils et un appui technique ont été fournis à la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion dans le cadre de réunions hebdomadaires.

problèmes qui risquent de se poser au cours de l'exécution du programme

Mise en œuvre de 30 projets visant à réduire la violence de proximité et à favoriser la réinsertion socioéconomique locale à l'intention de 18 000 ex-combattants, individus associés à des groupes armés et membres de la population locale, notamment des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers

Organisation de 212 visites de suivi et d'évaluation dans les zones de cantonnement au cours des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration, dont 192 visites dans les zones de cantonnement (24 visites par zone), 16 missions d'évaluation techniques par l'équipe informatique appuyant les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) et 4 visites à Taoudenni, ainsi que 50 visites au cours de la mise en œuvre dans les différentes régions des projets de réduction de la violence de proximité et de réinsertion socioéconomique

Organisation, avec les organismes nationaux concernés, de 6 visites de sensibilisation dans les camps de réfugiés des pays voisins (Burkina Faso, Mauritanie et Niger) et coopération avec les autorités locales chargées des réfugiés et des combattants infiltrés pour préparer un éventuel rapatriement de combattants

Activités de sensibilisation et prestation de conseils d'ordre technique à l'intention des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment des organisations de femmes, en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), afin d'aider à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celles-ci et les réinsérer

Organisation de 24 visites dans 8 zones de cantonnement ou de désarmement, démobilisation et réintégration (2 visites dans chaque zone) afin de vérifier la libération d'enfants associés aux groupes armés, plaider en faveur de cette opération et former les groupes armés à la protection et aux

31 Projets visant à réduire la violence de proximité ont été mis en œuvre. La réinsertion socioéconomique locale se fera après le lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

106 Visites, dont 61 dans les zones de cantonnement et les camps du Mécanisme opérationnel de coordination, ont été effectuées pour surveiller les activités menées dans ces sites et l'état de ceux-ci et suivre le processus d'enregistrement de l'initiative accélérée de désarmement et de démobilisation mise en œuvre dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination, et 45 visites ont été réalisées pour assurer le suivi des projets de réduction de la violence de proximité. Aucune visite n'a été effectuée à Taoudenni.

Le nombre de visites a été moins élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité.

Non 4 visites ont été effectuées par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion dans des camps de réfugiés au Burkina Faso (2), au Niger (1) et en Mauritanie (1). Pour des raisons de sécurité, la Mission n'a pas pu accompagner la Commission lors de ces voyages qui visaient à sensibiliser davantage les réfugiés au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

Oui Des activités de sensibilisation ont été menées et des conseils techniques fournis dans le cadre de 39 réunions de groupement et de 5 réunions avec la Direction régionale de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille visant à identifier les enfants associés aux forces et groupes armés, vérifier leur situation, les libérer, retrouver leur famille, les remettre à celles-ci et les réinsérer et les réintégrer.

3 Visites ont été effectuées dans des zones de cantonnement ou de désarmement, démobilisation et réintégration.

Le nombre de visites a été moins élevé que prévu car le désarmement, la démobilisation et la réintégration n'avaient pas commencé.

droits de l'enfant, en collaboration avec la MINUSMA et l'UNICEF

Sensibilisation de 6 000 ex-combattants aux risques du VIH et du sida et offre de services de conseil, de dépistage, de traitement, de soins et d'aide anonymes et sur la base du volontariat

Activités de sensibilisation et prestation de conseils techniques auprès des institutions nationales et des organisations de la société civile, notamment d'organisations de femmes, en collaboration avec l'UNICEF, afin de faire connaître les violations graves commises à l'encontre des enfants, dans le cadre de 4 ateliers organisés dans le centre et le nord du Mali à l'intention de 120 participants

Organisation de 8 visites dans 8 zones de cantonnement (1 visite dans chaque zone) afin de sensibiliser les membres des groupes armés à la question des violences sexuelles liées au conflit, dans le cadre des opérations de désarmement, démobilisation et réintégration

En outre, 2 visites ont été réalisées dans des centres de détention et 1 visite au centre de transit et d'orientation, qui accueille les enfants séparés des groupes armés dans la région de Gao.

Non Le désarmement, la démobilisation et la réintégration des groupes armés n'ont pas commencé.

124 ex-combattants ont été sensibilisés et 18 ont bénéficié, sur la base du volontariat, de services de dépistage dans le cadre du Mécanisme opérationnel de coordination.

La MINUSMA a étendu ses activités afin de sensibiliser 1 921 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et personnes à leur charge à Bamako (1 266), à Mopti (331), à Gao (159) et à Tombouctou (165), tout en fournissant des services de dépistage sur la base du volontariat à 1 321 de ces membres et personnes à leur charge à Bamako (927), à Mopti (193), à Gao (144) et à Tombouctou (57).

3 Ateliers ont été organisés dans le centre et le nord du Mali à l'intention de 63 parties prenantes et partenaires nationaux sur la vérification de l'âge, la protection des écoles et des universités contre l'utilisation militaire et les normes de protection de l'enfance. Le quatrième atelier n'a pas pu être organisé car les parties prenantes n'étaient pas disponibles.

Non Aucune visite n'a été effectuée dans des zones de cantonnement ou de désarmement, démobilisation et réintégration car le processus correspondant n'avait pas commencé.

Réalisation escomptée 2.4 : Amélioration de la gouvernance des institutions chargées de la sécurité, notamment par l'application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Adoption et exécution, par le Gouvernement malien, d'une stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de ses objectifs ultimes, et mise en place d'un dispositif de mobilisation de fonds à cet effet (2016/17 : 1 adoption ; 2017/18 : 1 exécution)

La stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a été adoptée au niveau ministériel le 6 juillet 2018.

Rédaction et adoption, par le Gouvernement malien et avec l'appui de la MINUSMA, du mandat des instances nationales d'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la

Objectif atteint

Le mandat des instances nationales d'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité a été

sécurité (cellule de coordination, groupes thématiques et commissions sectorielles dans les ministères) et désignation de leurs membres

Rédaction et exécution de la stratégie nationale de défense et de sécurité, de la stratégie nationale de sécurité aux frontières et de la stratégie de lutte contre le terrorisme (2016/17 : 3 adoptions ; 2017/18 : 3 exécutions)

Prestation, par les Forces de défense et de sécurité maliennes, de services aux victimes de violences sexuelles, enregistrement des plaintes, enquête sur les cas signalés et suite donnée conformément aux procédures de fonctionnement et d'orientation normalisées

Augmentation de la proportion de femmes au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes (police : 2015/16 : 12 % ; 2016/17 : 15 % ; 2017/18 : 17 % ; gendarmerie : 2015/16 : 3 % ; 2016/17 : 4 % ; 2017/18 : 5 % ; garde nationale : 2015/16 : 5 % ; 2016/17 : 7 % ; 2017/18 : 8 % ; forces armées : 2015/16 : 6 % ; 2016/17 : 8 % ; 2017/18 : 9 %)

Pleine occupation des postes du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, équipement et renforcement des capacités afin d'enquêter sur les affaires de criminalité transnationale organisée et de terrorisme et d'en poursuivre les auteurs (2016/17 : 50 officiers, 3 procureurs et 8 juges d'instruction ; 2017/18 : 50 officiers, 3 procureurs et 8 juges d'instruction)

Progrès dans la mise en œuvre d'une approche concertée de la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée (stratégie nationale de lutte contre le terrorisme : 2016/17 : 0 ; 2017/18 : 1)

Formation du personnel du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la

adopté par décret le 9 juin 2016. Les membres des instances ont été nommés par décret gouvernemental : le 4 mars 2016 pour le Commissariat du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, le 24 août 2017 pour le commissaire, le 6 septembre 2017 pour 2 groupes de travail thématiques et le 6 décembre 2017 pour un troisième groupe thématique.

La rédaction de la stratégie nationale de défense et de sécurité n'a pas été achevée.

La politique nationale de sécurité aux frontières et le plan d'action pour 2018-2022 ont été adoptés le 30 mars 2018 et sont actuellement mis en œuvre.

La politique nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent et du terrorisme et le plan d'action pour 2018-2020 ont été adoptés le 26 février 2018 et sont actuellement mis en œuvre.

Objectif atteint

Les Forces de défense et de sécurité maliennes ont fourni des services aux victimes de violences sexuelles après avoir suivi une formation dispensée par la Mission sur l'accueil et l'orientation des victimes de violences fondées sur le genre (y compris de violences sexuelles liées au conflit) ; un appui logistique a été apporté aux enquêtes sur les cas de violence fondée sur le genre dans le cadre de l'Initiative de promotion de l'égalité des sexes du Fonds pour la consolidation de la paix.

Les femmes représentent 14 % des effectifs de la police, 5 % de ceux de la gendarmerie et 6,5 % de ceux de la garde nationale. La proportion de femmes a été moins élevée que prévu du fait des difficultés rencontrées pour recruter des femmes et retenir les membres féminins du personnel.

Aucune donnée n'est disponible en ce qui concerne les forces armées en raison des difficultés rencontrées pour obtenir des informations précises.

56 officiers de police judiciaire ont été nommés, dont 46 ont été effectivement déployés, ainsi que 1 chef de brigade, 1 procureur général, 3 procureurs adjoints et 6 juges d'instruction.

Objectif atteint

La stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent a été adoptée le 26 février 2018.

La Mission n'a pas dispensé de formation sur les instruments internationaux applicables en matière de

criminalité transnationale organisée aux instruments internationaux applicables en matière de terrorisme et de criminalité organisée (2016/17 : 25 % des effectifs ; 2017/18 : 75 %)

terrorisme et de criminalité transnationale organisée, car d'autres partenaires l'ont fait. Elle a néanmoins formé 90 % des magistrats du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée à la délégation et à la coopération judiciaires. En outre, un encadrement a été proposé à 100 % des policiers dans le cadre d'affaires en cours.

Produits prévus	Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre	Observations
<p>Prestation de conseils et d'activités de formation à l'intention de hauts fonctionnaires maliens concernant la réforme du secteur de la sécurité (1 stage de formation à la planification stratégique et à la gestion du changement, 1 atelier sur le contrôle de l'exécution et l'évaluation, 1 atelier sur les ressources humaines et l'installation d'une unité temporaire de réforme du secteur de la sécurité au sein de la cellule de coordination nationale de cette réforme, et 1 séminaire national sur la réforme du secteur de la sécurité à l'intention de tous les acteurs concernés des organisations de la société civile, des institutions gouvernementales et de la communauté internationale)</p>	Oui	<p>L'ensemble des activités de formation, des ateliers et des séminaires sur la réforme du secteur de la sécurité prévus à l'intention des hauts fonctionnaires maliens ont été organisés.</p>
<p>Prestation de conseils et activités de formation à l'intention des députés de l'Assemblée nationale et des membres d'autres organes législatifs concernant la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité (dont 2 ateliers sur les dépenses publiques relatives au secteur de la sécurité)</p>	2	<p>Ateliers consultatifs et de renforcement des capacités ont été organisés sur le thème de la gouvernance démocratique.</p>
<p>Activités de sensibilisation et de renforcement des capacités des organisations de la société civile concernant la réforme du secteur de la sécurité (5 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile sur la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité (à Bamako, Gao, Mopti, Tombouctou et Kidal), 2 ateliers sur la réforme du secteur de la sécurité tenant compte de la problématique femmes-hommes et 4 enquêtes d'opinion auprès des populations locales concernant les organismes de sécurité)</p>	4	<p>Ateliers ont été organisés à l'intention d'organisations de la société civile sur la réforme du secteur de la sécurité dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou et à Bamako. Pour des raisons de sécurité, les ateliers de Kidal et de Bamako ont été regroupés en un seul atelier.</p>
<p>Organisation de 5 ateliers en vue de prêter appui à l'action que le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité mène en vue de mettre en œuvre une stratégie nationale de sécurité et de défense, 5 ateliers en vue d'appuyer l'exécution de</p>	5	<p>Ateliers ont été organisés à Bamako en vue de prêter appui au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité.</p>
	5	<p>Ateliers ont été organisés dans la région de Tombouctou et à Bamako en vue d'aider les</p>

la stratégie nationale de sécurité aux frontières et 5 ateliers (à Bamako, Mopti, Gao, Tombouctou et Kidal) à l'intention des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes et les groupes de jeunes, sur la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent

Prestation de conseils techniques à la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale en vue de l'élaboration d'un plan stratégique de contrôle démocratique du secteur de la sécurité, et organisation de 2 ateliers en vue d'appuyer les dispositifs de contrôle civils, notamment la Commission défense et sécurité

Organisation de 1 mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité par l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et l'ONU, sous l'égide de la MINUSMA, comprenant des ateliers régionaux de validation et la remise du rapport final aux autorités maliennes à Bamako

Prestation, en coopération avec les organismes des Nations Unies, de conseils techniques concernant la procédure de contrôle préalable au recrutement des agents de la police territoriale malienne et facilitation de la procédure de sélection des candidats

Prestation, dans le cadre de 5 réunions, de conseils et d'une assistance technique concernant l'élaboration de plans stratégiques de réforme du secteur de la sécurité et de programmes de formation couvrant les mesures spéciales destinées à mettre fin à l'impunité des auteurs de violences sexuelles, notamment la promotion d'une législation nationale en la matière et la reconnaissance du statut de victime des personnes ayant subi des violences de ce type

Organisation de 3 ateliers et de 3 stages de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit, et prestation d'un appui et de conseils techniques dans le cadre de 10 réunions visant à prévenir les violences sexuelles liées au conflit commises par

autorités à exécuter la politique nationale de sécurité aux frontières.

- 5 Ateliers ont été organisés dans les régions de Gao et de Tombouctou et à Bamako en vue de renforcer les organisations de la société civile en ce qui concerne la stratégie nationale intégrée de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent. Les ateliers prévus à Mopti et à Kidal n'ont pas eu lieu pour des raisons de sécurité.

Oui Des conseils techniques ont été fournis à la Commission défense et sécurité de l'Assemblée nationale, et 2 ateliers ont été organisés sur la rédaction de textes législatifs et les dépenses budgétaires.

Non Il a été décidé que la mission conjointe d'évaluation du secteur de la sécurité ne serait pas menée et que, à la place, tous les partenaires participeraient à la réunion de haut niveau sur la réforme du secteur de la sécurité tenue en mars 2018 à Bamako.

Oui Des conseils techniques ont été fournis au Directeur de la Direction générale des collectivités territoriales du Mali. Des discussions ont également eu lieu avec des membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger.

17 Réunions ont été organisées avec le Commissariat du Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité, dont 7 auxquelles ont participé le Ministère de la défense, l'Inspection des services de sécurité et de protection civile et le chef d'état-major de l'armée. Les réunions ont permis d'assurer un meilleur suivi et aidé les parties prenantes à mettre les informations en commun.

7 Stages de sensibilisation et de formation destinés à renforcer les capacités des organisations de la société civile, notamment les organisations de femmes, en matière de lutte contre les violences sexuelles et sexistes, qu'elles soient ou non liées au conflit, ont été organisés. Le stage supplémentaire a été organisé pour assurer le suivi des engagements pris.

les Forces de défense et de sécurité maliennes et à s'assurer que les auteurs soient tenus responsables

Organisation de 5 stages de formation de formateurs en matière de détection des violations des droits de l'enfant, à l'intention de 100 instructeurs maliens issus de l'école de police et de l'école militaire

Formation de 6 400 élèves des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le cadre de stages de formation d'une semaine comprenant différents modules définis dans le programme de formation conjoint pour 2017-2018 (compétences policières, police de proximité, lutte contre la grande criminalité organisée et terrorisme, déontologie, droits de l'homme et problématique femmes-hommes)

Proposition visant à créer une cellule d'appui aux poursuites judiciaires au sein du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée afin d'aider les acteurs de la justice pénale malienne à lutter contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

Organisation, en collaboration avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires, de 3 stages de formation spécialisée destinés aux magistrats du siège et du parquet et aux agents de la police judiciaire, mettant la lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée en perspective avec la question de l'état de droit dans les situations d'après conflit et d'autres situations de crise

Organisation, à Bamako, de 1 atelier régional à l'intention des acteurs de la justice pénale, portant sur une approche régionale de la lutte contre le terrorisme et de la criminalité transnationale organisée

10 Réunions ont été organisées en vue de s'assurer que les auteurs de violences sexuelles liées au conflit commises par les Forces de défense et de sécurité maliennes soient tenus responsables.

4 Stages de formation de formateurs ont été organisés à l'intention de 76 participants issus des Forces de défense et de sécurité maliennes à Gao, à Tombouctou et à Mopti. Le cinquième stage de formation, qui devait se tenir à Bamako, a été reporté, les participants n'étant pas disponibles.

10 313 Élèves des Forces de défense et de sécurité maliennes ont été formés dans le cadre de stages de formation d'une semaine.

Les besoins concernant une formation spécialisée sur la grande criminalité organisée, la lutte contre le terrorisme et la sécurisation des élections ont été plus élevés que prévu.

Oui Un projet a été présenté en mars 2018 en vue de créer une cellule pilote spécialisée d'appui aux poursuites judiciaires au sein du Pôle judiciaire spécialisé pour les crimes commis contre les soldats de la paix.

3 Stages de formation spécialisée ont été organisés, en collaboration avec des partenaires de la Cellule mondiale de coordination, sur les enquêtes liées au terrorisme, la conduite des inspections et la délégation judiciaire, respectivement, à l'intention de policiers, d'agents de soutien et de magistrats du siège et du parquet.

Non L'atelier a eu lieu en mai 2018. Il n'a pas été organisé par la MINUSMA mais par la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, qui a également financé l'événement. Les fonds de la MINUSMA destinés à ce projet ont été réaffectés à des activités visant à élaborer un plan d'appui stratégique et intégré et à l'achat de matériel pour le Pôle judiciaire spécialisé.

Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et justice

41. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, les conditions de sécurité ont continué à se détériorer dans le centre et le nord du Mali en raison des affrontements entre groupes armés signataires ou dissidents, du nombre croissant d'attaques menées par des éléments armés extrémistes et terroristes et des opérations de lutte contre le terrorisme menées par les Forces armées maliennes ou les forces internationales. Dans ce contexte, la MINUSMA a continué à surveiller, dans l'ensemble du pays, les violations et atteintes en matière de droit des droits de l'homme et de droit international humanitaire commises par des acteurs étatiques et non étatiques et des forces internationales, à réunir des éléments de preuve et à enquêter à cet égard. Elle a effectué 54 missions d'observation ainsi que 15 enquêtes (établissement des faits et enquêtes approfondies). Elle s'est également rendue dans 352 lieux de détention, administrés soit par les autorités nationales, soit par des groupes armés, afin de contrôler les conditions de détention et la légalité du statut des détenus, y compris ceux incarcérés dans le cadre d'opérations antiterroristes. Néanmoins, la montée de l'insécurité l'a contrainte à réduire fortement le nombre de ses missions au cours de l'exercice considéré, à redéfinir ses priorités en ce qui concerne l'utilisation de ses ressources et capacités et dans certains cas à réserver les moyens de protection aux spécialistes des droits de l'homme en déplacement en dehors des capitales régionales. Depuis mars 2018, deux compagnies de combat spécialisées dans la protection des convois ont atteint leur pleine capacité opérationnelle, ce qui a permis de consacrer davantage de moyens à l'accompagnement des missions consacrées aux droits de l'homme.

42. Conformément à son mandat, la MINUSMA a aidé les autorités maliennes à lutter contre les violations des droits de l'homme, à enquêter sur de tels actes et à combattre l'impunité. Dans le cadre du mécanisme d'examen périodique mis en place avec le Ministère de la justice pour surveiller la situation des droits de l'homme, plus de 260 cas ont été examinés au cours de l'année. La MINUSMA a également renforcé les capacités des acteurs judiciaires dans le domaine des droits de l'homme, notamment en organisant une séance de formation en partenariat avec l'Institut international des droits de l'homme. Elle a également largement contribué à renforcer le processus de justice transitionnelle, notamment en apportant une aide technique et opérationnelle à la Commission vérité, justice et réconciliation et à ses cinq antennes régionales. La MINUSMA a suivi une démarche globale et aidé des associations de victimes de violations des droits de l'homme qui ont récemment vu le jour dans le nord du pays à renforcer leurs capacités organisationnelles et à devenir des interlocuteurs de poids dans le processus de justice transitionnelle. Elle a aidé les magistrats à renforcer leurs capacités, en particulier ceux affectés dans le nord du pays, en leur donnant accès à des documents juridiques essentiels afin qu'ils puissent mieux s'acquitter de leurs tâches. Elle a fourni des conseils techniques et un appui logistique pour aider la Commission internationale d'enquête à devenir opérationnelle. Elle a également aidé la Commission nationale des droits de l'homme à élaborer les documents essentiels à son bon fonctionnement, notamment un plan stratégique, un guide relatif à la gestion des plaintes et un manuel relatif au contrôle des conditions de détention.

43. La MINUSMA a organisé 80 séances de sensibilisation et de formation destinées à renforcer les capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le domaine des droits de l'homme. Des modules consacrés au respect des droits de l'homme dans le cadre des opérations de lutte contre le terrorisme ont été ajoutés aux séances de formation. Conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, la Mission a procédé à une estimation des risques de 29 projets, apportant ainsi son concours à des forces de sécurité et à des groupes armés non onusiens. Des activités

de sensibilisation ont également été menées, notamment dans le cadre de deux conférences régionales organisées à Gao et Tombouctou, afin de mieux faire comprendre la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme au personnel des Nations Unies et aux Forces de défense et de sécurité maliennes. Une série de séances de formation sur les droits de l'homme a été organisée à l'intention d'autres acteurs clefs, comme des représentants des organisations de la société civile, des médias et des associations de jeunes.

44. La collaboration active avec les autorités nationales, qui prend notamment la forme d'ateliers de renforcement des capacités, a abouti à l'adoption par les autorités de mesures concrètes visant à lutter contre les violations graves des droits de l'enfant et à renforcer la politique nationale et le cadre juridique relatifs à la protection de l'enfant. Les mesures ont notamment consisté à adopter la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en février 2018 et à intégrer la protection de l'enfance dans des documents clefs, comme les politiques et les plans d'action nationaux relatifs à la prévention et à la lutte contre l'extrémisme violent et le terrorisme et le rapport final sur la réforme du secteur de la sécurité. Le dialogue engagé avec les parties au conflit pour mettre un terme aux violations graves des droits de l'enfant a débouché sur le lancement du plan d'action de la Coordination des mouvements de l'Azawad et sur un dialogue continu avec la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. En outre, en coopération avec des associations de jeunes pour les droits de l'enfant, la Mission a lancé une plateforme de discussion en ligne afin de faire connaître la résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité, du 26 juillet 2005, sur la protection des enfants en période de conflit armé. Une formation sur le suivi et la communication de l'information a également été donnée à Bamako et dans les régions afin d'améliorer la collecte des données et d'assurer la pleine participation des organisations partenaires.

45. La Mission a mené des activités de sensibilisation et de suivi concernant la violence sexuelle liée aux conflits au Mali et rendu compte de la situation à cet égard. Pendant l'exercice considéré, elle a fourni un appui technique aux plans de mise en œuvre des dispositions prévues dans les communiqués unilatéraux relatifs à la violence sexuelle liée aux conflits signés par la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger le 30 juin 2016 et la Coordination des mouvements de l'Azawad le 6 juillet 2017. Elle a également animé 25 séances de formation et de sensibilisation consacrées à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits et aux mesures permettant d'y faire face à Bamako, Gao, Mopti, Tombouctou et Ségou, auxquelles ont participé 681 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, 679 agents de l'administration et membres d'organisations de la société civile et 62 membres des antennes de la Commission vérité, justice et réconciliation. En outre, dans le cadre de l'appui technique fourni au Gouvernement, la Mission a plaidé en faveur de l'élaboration d'un projet de loi sur la violence fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle liée aux conflits.

Réalisation escomptée 3.1 : Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit

Indicateurs de succès prévus

Les autorités publiques sont toujours chargées d'examiner les cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2016/17 : 45 ; 2017/18 : 45)

Indicateurs de succès effectifs

La Mission a porté 260 cas de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire à l'attention du Ministère de la justice ; le Ministre de la justice s'est saisi de 3 cas sur lesquels il est en train d'enquêter. Ce faible nombre tient au fait que les mécanismes de contrôle

Diminution du nombre de cas de violations des droits de l'homme portés à l'attention des groupes armés en vue d'améliorer le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire (2016/17 : 40 ; 2017/18 : 15)	ne sont pas pleinement opérationnels et qu'il n'y a pas d'institutions judiciaires, en particulier dans le nord.
Augmentation du nombre de mesures d'atténuation prises par des forces de sécurité non onusiennes, y compris des forces de sécurité maliennes, qui bénéficient de l'appui de la Mission, en application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme (2015/16 : 30 ; 2016/17 : 40 ; 2017/18 : 35)	Dans le contexte de la détérioration des conditions de sécurité dans les zones où des groupes armés sont actifs, 25 cas de violations des droits de l'homme ont été portés à l'attention des groupes armés. En l'absence de mécanisme de suivi de l'application des mesures d'atténuation par les forces de sécurité non onusiennes, notamment maliennes, les données n'étaient pas disponibles. Néanmoins, la Mission a organisé 2 séances de sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme à Gao et à Tombouctou afin d'aider les parties prenantes à mettre en œuvre des mesures d'atténuation sur le terrain.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Mise en place de missions hebdomadaires de suivi, notamment des visites de contrôle régulières dans les lieux de détention et des missions d'enquête dans les régions de Tombouctou, Gao, Kidal, Mopti, Ménaka et Taoudenni, et dans les régions du sud du Mali, y compris à Bamako	Oui	Des visites de contrôle dans des lieux de détentions ont eu lieu en moyenne 2 fois par semaine. Des missions d'enquête ont été menées tous les mois.
Conduite de 12 missions spéciales et approfondies d'enquête au Mali et dans les pays voisins pour recenser et vérifier les allégations de violation grave des droits de l'homme et du droit humanitaire	4	Missions approfondies d'enquête ont été menées au Mali. Le nombre de missions est moins élevé que prévu, car les conditions de sécurité se sont détériorées.
Organisation de 12 missions d'évaluation des besoins dans les régions du nord du pays dans le cadre des activités relatives aux programme visant à aider la société civile, les autorités publiques, la Commission nationale des droits de l'homme et la presse locale à promouvoir et protéger les droits de l'homme	3	Missions d'évaluation ont eu lieu. Le nombre de missions a été moins élevé que prévu en raison de la détérioration des conditions de sécurité.
Appui à l'établissement d'un centre de jeunes dans la région de Mopti afin de sensibiliser et de former les jeunes des deux sexes, et de leur donner les moyens de promouvoir l'éducation pour la paix, le respect des droits de l'homme et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation	Oui	Un appui a été fourni et la dernière main a été mise au projet en mai 2018. Le projet sera exécuté au cours de l'exercice 2018/19.
Organisation, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, de 1 séminaire d'une semaine sur le droit pénal international à l'intention de 50 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile	1	Séminaire d'une semaine a été organisé à l'intention de 91 magistrats de haut rang, représentants du Gouvernement et responsables de la société civile originaires de 18 pays d'Afrique, dont 34 personnes originaires du Mali. Ce nombre s'explique par le fait que certains participants ont bénéficié d'une bourse au mérite octroyée

afin qu'ils échangent des données d'expérience en matière de protection des droits de l'homme

Fourniture de conseils techniques et aide au renforcement des capacités, par le truchement des écoles de la magistrature nationales, dans le domaine des droits de l'homme pour permettre aux autorités judiciaires maliennes d'engager des poursuites contre les auteurs d'infractions constituant des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire, conformément aux normes internationales

Réunions mensuelles avec le Ministère de la justice dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, afin d'examiner et de traiter les cas recensés par les spécialistes des droits de l'homme dans le pays, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits des enfants

Fourniture d'un appui matériel et technique, y compris du matériel de bureau, à la Direction des droits de l'homme du Ministère de la justice, aux magistrats et aux services judiciaires, pour le traitement judiciaire des cas de violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits des enfants

Organisation de dialogues hebdomadaires avec des représentants des groupes armés dans les zones instables en vue de régler des questions liées aux droits de l'homme, notamment la violence sexuelle liée aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant

Fourniture de conseils et d'un appui technique aux écoles des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali pour qu'elles intègrent et prennent en compte systématiquement les droits de l'homme dans leurs programmes et sessions d'entraînement, dans le cadre notamment de 24 séances de sensibilisation à l'intention des groupes armés, des Forces armées maliennes et des Forces de défense et de sécurité maliennes, sur les principes fondamentaux des droits de l'homme et du droit international humanitaire

Fourniture de conseils et d'un appui à la Direction du service social du Ministère de la défense en vue de promouvoir les droits des soldats maliens blessés ou décédés et de leur famille, notamment dans le cadre d'un atelier sur les droits de

par l'Institut international des droits de l'homme René Cassin.

Oui Un appui, des conseils techniques et une aide au renforcement des capacités ont été fournis aux autorités judiciaires maliennes dans le cadre d'enquêtes spéciales menées dans le centre et le nord du pays, pour qu'elles puissent poursuivre les auteurs d'infractions constituant des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international.

4 Réunions ont été tenues avec le Ministère de la justice. Le nombre de missions a été moins élevé que prévu, car les fonctionnaires occupant des postes clefs du Ministère de la justice ont fréquemment changé, ce qui a nui à une coopération régulière avec le Ministère.

Oui Un appui technique a été fourni comme prévu à la Direction des droits de l'homme du Ministère de la justice, aux magistrats et aux services judiciaires. Aucune aide matérielle n'a été demandée comme suite à l'appui fourni pendant l'exercice 2016/17.

113 Dialogues ont été organisés avec des représentants des groupes armés dans les zones instables dans les régions de Tombouctou, de Gao et de Ménaka. Au vu de la détérioration des conditions de sécurité, des dialogues supplémentaires ont été menés afin de tenter de désamorcer la situation.

Oui Des conseils et un appui technique ont été fournis aux écoles des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali, notamment dans le cadre de 80 séances de sensibilisation organisées à l'intention des groupes armés et des forces de défense et de sécurité maliennes.

Les forces de défense et de sécurité maliennes ont renforcé leurs relations de travail avec la Mission et ont demandé une assistance supplémentaire.

Non En l'absence d'interlocuteur à la Direction du service social du Ministère de la défense, les conseils et l'appui n'ont pas été fournis.

l'homme des éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes

Organisation de 12 séances de sensibilisation et fourniture d'un appui à l'intention de la société civile, notamment aux médias locaux et aux associations de jeunes, de sorte qu'elle puisse surveiller le respect des droits de l'homme, communiquer des informations sur la question et mener des activités de sensibilisation dans ce domaine

Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission nationale des droits de l'homme pour qu'elle accomplisse sa mission dans le respect des Principes de Paris, notamment pour qu'elle assure, en toute indépendance, le suivi, les enquêtes et l'établissement des rapports concernant les violations des droits de l'homme commises au Mali, en collaboration étroite avec la société civile

Fourniture d'un appui technique et logistique, grâce à l'affectation d'un consultant à la Cour constitutionnelle, en vue de l'organisation d'un atelier international sur le rôle de la Cour et la protection des droits de l'homme

Application systématique de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans tous les aspects de l'appui apporté par la Mission aux forces de sécurité non onusiennes et vérification systématique des antécédents des personnes ou des parties prenantes clefs soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme ; organisation de 1 atelier à l'intention des responsables de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies et des homologues nationaux sur l'application de cette politique

Publication de 2 rapports sur la situation des droits de l'homme au Mali

16 Séances de sensibilisation, dont 2 séances de poésie slam dans les régions de Gao et de Mopti, ont été organisées à la faveur du renforcement des relations de travail avec les organisations de la société civile et à la demande de celles-ci.

Oui Des conseils et un appui techniques ont été fournis à la Commission nationale des droits de l'homme, notamment en vue de l'élaboration de son plan stratégique, d'un guide d'enregistrement et de gestion des plaintes et d'un manuel sur le contrôle des conditions de détention.

Oui La Mission a été informée qu'un État Membre fournissait déjà un appui similaire à la Cour constitutionnelle dans le cadre de la coopération bilatérale. Afin d'éviter que les activités se recoupent, elle a décidé de ne pas embaucher de consultant. Elle a néanmoins apporté son concours à la Cour constitutionnelle, notamment en organisant un séminaire d'une semaine sur le droit pénal international, auquel ont notamment participé des juges de la Cour constitutionnelle.

Oui La Mission a vérifié systématiquement les antécédents des personnes et des parties prenantes clefs soupçonnées d'avoir commis des violations des droits de l'homme.

Cependant, faute de mécanisme de suivi sur place, la Mission n'a pas pu veiller à l'application systématique de la politique de diligence voulue en matière des droits de l'homme.

3 conférences sur l'application de la politique ont été organisées dans les régions de Gao et de Tombouctou, ainsi qu'à Bamako, à l'intention des responsables de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies, des représentants des ambassades et des partenaires nationaux.

1 Rapport sur les droits de l'homme au Mali couvrant la période de janvier 2016 à juin 2017 a été rendu public en février 2018. Compte tenu du climat politique, la MINUSMA a établi des rapports

<p>Dans 24 cercles reculés, communication et partage de l'information avec les personnes et les populations à risque grâce à RapidPro, logiciel libre facilitant l'accès aux informations et les échanges de messages courts, qui a été conçu, mis en service et adapté pour faciliter la réception d'informations sur les allégations de violations des droits de l'homme et la résurgence de l'extrémisme violent et de la radicalisation</p> <p>Diffusion (dans cinq langues) de 50 annonces d'intérêt public au niveau national ; production de 6 000 tee-shirts et d'autres articles promotionnels en lien avec les activités radiophoniques (bracelets, tasses, casquettes, clefs USB, stylos et cahiers) et appui aux campagnes suivantes : les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste ; la Journée des droits de l'homme ; la Journée mondiale de l'enfance ; la Journée mondiale de la lutte contre le sida ; la Journée de l'enfant africain ; la Journée internationale des femmes ; la Journée des Nations Unies ; la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies ; la Journée de la paix ; les campagnes électorales menées aux niveaux communal, régional et national (dans cinq langues locales)</p>	<p>confidentiels qui ont été remis aux autorités nationales dans le cadre des efforts de sensibilisation qu'elle mène.</p> <p>Non Du fait de la détérioration des conditions de sécurité dans la zone de Mopti, ce projet n'a pas été exécuté au cours de l'exercice considéré.</p> <p>70 Annonces d'intérêt public ont été diffusées dans cinq langues à l'appui de la campagne. Les annonces ont également été diffusées au cours des élections.</p> <p>5 412 Tee-shirts et articles promotionnels ont été fabriqués, mais les activités ont été moins nombreuses que prévu.</p>
--	--

Réalisation escomptée 3.2 : Le mécanisme et le processus maliens de justice transitionnelle respectent les normes relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

La Commission vérité, justice et réconciliation est pleinement opérationnelle dans le centre et le nord du Mali et mène régulièrement des missions en vue de recueillir les témoignages des victimes (2016/17 : 1 bureau est opérationnel ; 2017/18 : 3 bureaux sont opérationnels)

Augmentation du pourcentage de cas faisant l'objet d'une enquête menée par la Commission vérité, justice et réconciliation par rapport à l'ensemble des témoignages recueillis (2016/2017 : 0 % ; 2017/18 : 50 %)

Augmentation du nombre d'associations de victimes qui parviennent à faire traduire les coupables en justice et obtiennent réparation pour les victimes (2016/17 : 5 ; 2017/18 : 10)

Indicateurs de succès effectifs

Objectif atteint

5 bureaux sont opérationnels dans les régions de Ségou, Mopti, Tombouctou et Gao, ainsi qu'à Bamako, et des missions ont été menées régulièrement en vue de recueillir les témoignages des victimes. L'appui apporté par la MINUSMA a permis à la Commission vérité, justice et réconciliation d'ouvrir la plupart des bureaux plus tôt que prévu.

La Commission vérité, justice et réconciliation n'ayant pas mis la dernière main à sa stratégie d'enquête, aucune enquête n'a été menée à partir des témoignages recueillis.

La Mission a fourni un appui technique et matériel à 18 associations en vue de traduire les coupables en justice et d'obtenir réparation pour les victimes dans les régions de Mopti, de Tombouctou, de Gao et de Ménaka, ainsi qu'à Bamako.

Pourcentage de femmes qui travaillent pour la Commission vérité, justice et réconciliation (2015/16 : 26 % ; 2016/17 : 30 % ; 2017/18 : 35 %)

Les femmes représentaient 27 % du personnel travaillant pour la Commission vérité, justice et réconciliation. Ce faible pourcentage est dû au fait que peu de femmes avaient présenté leur candidature. La MINUSMA poursuivra ses efforts de sensibilisation en faveur d'une meilleure intégration des femmes dans le processus de paix.

La Commission internationale d'enquête est mise en place et pleinement opérationnelle (2016/17 : pas mise en place ; 2017/18 : mise en place et opérationnelle)

La Commission internationale d'enquête a été mise en place, 3 membres de la Commission ont été nommés et le recrutement de 14 agents ayant pour tâches d'assurer le fonctionnement du secrétariat de la Commission a débuté. La Commission n'avait pas encore entamé ses travaux.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils et d'un appui techniques au Sous-Comité chargé de la justice, de la réconciliation et des questions humanitaires du Comité de suivi de l'accord avec l'organisation, à intervalles réguliers, de séances de sensibilisation d'une demi-journée à l'intention des membres du Sous-Comité avant leurs réunions et la mise à disposition d'un expert malien auprès du Sous-Comité	Oui	Des conseils et un appui techniques ont été fournis au Sous-Comité chargé de la réconciliation, de la justice et des questions humanitaires du Comité de suivi de l'Accord. Cependant, la Mission n'a pas été en mesure de trouver un expert qualifié qui aurait pu conseiller le Sous-Comité.
Fourniture de conseils et d'un appui techniques aux organes de surveillance de l'appareil judiciaire et des services de maintien de l'ordre dans le cadre de réunions techniques trimestrielles	Non	Malgré les efforts de la Mission, les organes de surveillance de l'appareil judiciaire et des services de maintien de l'ordre ont eu du mal à désigner des interlocuteurs qui auraient facilité la collaboration et la fourniture des conseils et de l'appui techniques qui étaient prévus.
Fourniture de conseils techniques et d'un appui logistique à la Commission internationale d'enquête	Oui	Un appui logistique a été fourni à la Commission internationale d'enquête avec le détachement d'un attaché de liaison en janvier 2018.
Fourniture de conseils et d'un appui techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation dans le cadre de ses activités quotidiennes et pour l'établissement d'une chronologie et d'un recensement par région des graves violations des droits de l'homme qui ont été commises pendant la période couverte par son mandat	Oui	Des conseils et un appui techniques ont été fournis régulièrement à la Commission vérité, justice et réconciliation à Bamako et dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou. La chronologie et le recensement par région ont été menés à bien. La dernière main sera mise au rapport final une fois que des consultations supplémentaires auront été menées avec la Commission concernant le contenu du rapport.
Tenue de 1 atelier sur le rôle des chefs traditionnels dans les mécanismes de justice transitionnelle	Non	L'atelier a été organisé à Bamako en juillet 2018.
Fourniture de conseils et d'un appui techniques, y compris du matériel de bureau, à la Commission	Oui	Des conseils et un appui techniques, y compris du matériel de bureau, ont été

vérité, justice et réconciliation dans le cadre de ses enquêtes de terrain sur les violations graves des droits de l'homme, et affectation de 1 spécialiste des droits de l'homme qui sera chargé de veiller à l'intégration des questions relatives aux droits de l'homme et à la problématique femmes-hommes dans les activités de la Commission

Organisation de 2 sessions de perfectionnement à l'intention des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation concernant la documentation, les enquêtes et l'établissement de rapports portant sur les droits de l'homme, et fourniture d'un appui technique dans le cadre des enquêtes

Fourniture de conseils et d'un appui techniques dans la mise en œuvre d'un programme national de protection des victimes et des témoins ; fourniture d'un appui technique et matériel à 10 associations de victimes dans le centre et le nord du Mali et à des associations de la société civile dans le cadre de leurs activités de sensibilisation sur la justice transitionnelle et de défense des droits des victimes à un recours et à réparation

fournis quotidiennement et 1 spécialiste des droits de l'homme a été mis à la disposition de la Commission.

Non La Mission a aidé la Commission vérité, justice et réconciliation à élaborer sa stratégie d'enquête. Néanmoins, étant donné qu'un certain nombre de membres de la Commission n'ont pas été recrutés à temps, les 2 sessions ont été reportées au prochain cycle budgétaire.

Oui Des conseils techniques et une aide matérielle ont été fournis en vue de la mise en œuvre d'un programme national de protection des victimes et des témoins. Profitant de l'élargissement de son réseau avec les organisations de la société civile, la Mission a fourni des conseils techniques et une aide matérielle à 18 associations de victimes dans les régions de Mopti, Tombouctou, Gao et Ménaka, ainsi qu'à Bamako.

Résultat escompté 3.3 : Les institutions judiciaires sont renforcées pour pouvoir fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme

Indicateurs de succès prévus

Augmentation du nombre de services judiciaires par rapport au nombre de membres du personnel du système judiciaire et pénal et de l'administration pénitentiaire formés aux normes internationales et à la législation nationale et les appliquant (2015/16 : aucun ; 2016/17 : 50 ; 2017/18 : 100)

Formulation d'une stratégie à l'intention du Ministère de la justice et des droits de l'homme visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridique (2016/17 : aucune stratégie ; 2017/18 : 1)

Indicateurs de succès effectifs

69 stages de mentorat ont été organisés dans les régions de Gao, de Tombouctou et de Mopti, et 5 dans la région de Kidal avec la Coordination sécuritaire des mouvements de l'Azawad à Kidal. En outre, des cours de perfectionnement ont été offerts aux services judiciaires au cas par cas en fonction de la disponibilité des parties prenantes. Le nombre de séances a été moins élevé que prévu, en raison de l'absentéisme des acteurs judiciaires dans les régions.

Objectif atteint

Une stratégie a été proposée au Ministère : elle prévoit le recours à 2 cabinets juridiques afin de renforcer la représentation juridique de 150 détenus à Bamako et dans la région de Kayes. Elle fait partie d'un projet de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires mené en coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

De plus, 5 missions et 1 réunion ont été organisées afin d'évaluer l'accès à la justice dans les régions de Mopti et de Tombouctou.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Fourniture de conseils techniques à l'Institut national de formation judiciaire aux fins de la révision et de la mise à jour des programmes de formation des juges	Oui	Des conseils techniques ont été fournis dans le cadre d'une proposition de révision et de mise à jour des programmes de formation des juges soumise à l'Institut national de formation judiciaire.
Fourniture d'un appui à l'Institut national de formation judiciaire en vue de créer un service chargé de la formation du personnel pénitentiaire et d'élaborer un programme de formation à l'intention des agents et des responsables de l'administration pénitentiaire, portant notamment sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus	Oui	L'appui a été fourni et le centre de formation des agents et des responsables de l'administration pénitentiaire rattaché à l'Institut national de formation judiciaire a ouvert ses portes le 26 mai 2018.
Organisation de 6 sessions de travail avec l'ordre des avocats devant servir à définir et mettre en œuvre une stratégie visant à fournir une assistance juridique gratuite et à promouvoir l'affectation d'avocats maliens dans le centre et le nord du Mali	10	Sessions de travail et 2 ateliers ont été organisés avec l'ordre des avocats pour définir et mettre en œuvre une stratégie. Ces sessions et ces ateliers ont débouché sur la sélection de 2 cabinets juridiques afin de renforcer la représentation juridique des détenus à Bamako et dans la région de Kayes dans le cadre d'un projet de la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires. Un plus grand nombre de sessions ont été organisées de façon à déterminer l'objectif et la charge de travail des cabinets.
Suivi de 10 affaires pénales portant sur des infractions graves	15	Affaires pénales portant sur des infractions graves ont été suivies dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, ainsi qu'à Bamako. Le nombre d'affaires est plus élevé que prévu, du fait de l'arrestation de terroristes présumés.
Compilation et diffusion de textes juridiques, de traités et de lois de portée nationale et internationale	Oui	Des brochures sur les normes juridiques et l'accès à la justice ont été distribuées dans les régions de Tombouctou, de Kidal et de Gao. Les parties prenantes maliennes avaient déjà obtenu les autres types de textes juridiques.
Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et diffusion de 10 émissions de radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes juridiques internationales (notamment en ce qui concerne la détention, la justice pour mineurs et la détention des mineurs)	25 2	<p>Activités de sensibilisation ont été organisées dans les régions de Gao (10), de Tombouctou (3) et de Mopti (12).</p> <p>Émissions de radio ont été organisées dans la région de Gao et à Bamako.</p> <p>Un plus grand nombre d'activités de sensibilisation ont été organisées sur le terrain, car les acteurs locaux, notamment la population locale, ont souhaité avoir plus</p>

d'informations sur les questions visées. Les activités de sensibilisation ont été privilégiées du fait qu'elles permettaient de consacrer plus de temps au sujet abordé.

Réalisation escomptée 3.4 : Élimination progressive des violations graves des droits de l'homme au Mali, notamment des violations graves des droits de l'enfant et de la violence sexuelle liée aux conflits

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Plans d'action visant à faire cesser les violations graves commises contre des enfants signés et appliqués par les parties au conflit (2016/17 : signature par 1 groupe armé ; 2017/18 : signature par un autre groupe armé)

Comme suite à la signature d'un plan d'action par la Coordination des mouvements de l'Azawad le 5 mars 2017, les activités de communication se poursuivent auprès de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, mais son plan d'action doit encore être signé.

Accord contraignant signé par des groupes armés pour lutter contre les violences sexuelles (2016/17 : signature par 1 groupe armé, 2017/18 : signature par un autre groupe armé)

Objectif atteint

Après la signature le 30 juin 2016 d'un accord contraignant par la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger, la Coordination des mouvements de l'Azawad a signé un accord contraignant le 6 juillet 2017.

Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles dans les zones de conflit grâce à un meilleur accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'accompagnement (2015/16 : 25 femmes et filles ont été formées et ont bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels et volontaires ; 2016/17 : 1 000 ; 2017/18 : 1 500)

Objectif atteint

1 506 femmes et filles ont eu accès à des informations sur le VIH/sida, et 1 104 ont fait un test de dépistage du VIH. Toutes celles dont le test était positif ont été orientées vers des services de traitement, de soins et d'accompagnement.

Produits prévus

*Produit(s)
exécuté(s) :
oui/non
ou nombre Observations*

Organisation de 10 réunions avec les parties au conflit de façon à assurer le suivi des engagements prises par celles-ci concernant l'arrêt des violations graves visant des enfants, telles que le recrutement et l'utilisation d'enfants, en application des résolutions [1539 \(2004\)](#), [1612 \(2005\)](#), [1882 \(2009\)](#) et [1998 \(2011\)](#) du Conseil de sécurité, et à veiller à la mise en œuvre des plans d'action qu'elles ont signés par la suite

21 Réunions ont été organisées avec la Coordination des mouvements de l'Azawad sur la mise en œuvre du plan d'action qu'elle a signé en mars 2017 et avec la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger sur l'engagement qu'elle a pris de cesser de commettre des violations graves sur la personne d'enfants. Le nombre de produits a été supérieur aux prévisions : la désignation des interlocuteurs de la Coordination s'est révélée complexe et la Plateforme a été inscrite en mai 2018 sur la liste des parties qui commettent des violations graves contre des enfants dans des situations de conflit armé.

Organisation de 3 séances de formation visant à renforcer les moyens de protection de l'enfance des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie), des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile, pour

Non Aucune séance de formation n'a été organisée car les efforts étaient axés sur les réunions avec les mouvements armés.

promouvoir les droits de l'enfant et la protection des enfants touchés par le conflit

Organisation de 4 sessions de formation visant à renforcer les capacités de suivi, d'établissement de rapports et d'intervention des autorités publiques et des partenaires nationaux, y compris des organisations de la société civile, en ce qui concerne les enfants touchés par le conflit

Fourniture d'un appui technique au Gouvernement pour l'aider à mener efficacement les activités prévues dans la stratégie nationale de mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles grâce à des services consultatifs et à l'organisation de 1 atelier avec les parties prenantes du secteur de l'éducation du pays

Élaboration de 8 rapports : 4 sur la question du renforcement des capacités à l'intention de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé et 4 sur les violations graves commises à l'égard des enfants destinés au Groupe de travail sur le sort des enfants en temps de conflit armé

Suivi et comptes rendus quotidiens de violations graves commises contre des enfants, organisation de 4 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti) pour surveiller ces violations et poursuite du dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, les organisations d'autodéfense et les milices

Organisation de 3 sessions de formation sur les mécanismes de suivi, d'analyse et de communication de l'information afin de renforcer les capacités des organismes des Nations Unies en matière de violences sexuelles liées aux conflits

Organisation de 5 consultations consacrées aux violences sexuelles liées aux conflits, prenant la forme de réunions, de sessions de travail thématiques et de stages de sensibilisation, avec des institutions nationales, comme la gendarmerie, la police et l'armée ; organisation de 3 réunions techniques visant à aider les autorités nationales à mobiliser des ressources, comme des équipes d'experts chargées d'enquêter sur les cas de violences sexuelles liées aux conflits

Organisation de 5 réunions d'assistance technique sur les violences sexuelles liées aux conflits,

4 Sessions de formation sur le mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves dont sont victimes les enfants et sur les mesures à prendre ont été organisées à Bamako et dans la région de Gao à l'intention de 88 partenaires.

Oui Un appui technique a été fourni dans le cadre de 5 réunions avec les parties prenantes et de 1 atelier organisé avec le Ministère de l'éducation à Bamako en décembre 2017 ; les réunions et l'atelier visaient à empêcher que les écoles et les universités servent à des fins militaires durant les conflits armés. Comme suite aux activités de communication, le Gouvernement a fait sienne la Déclaration sur la sécurité dans les écoles en février 2018.

10 Rapports ont été soumis, dont 4 rapports sur le renforcement des capacités et 4 rapports trimestriels sur les violations graves dont des enfants ont été victimes.

Oui Le suivi et la communication d'information ont été assurés au quotidien et le dialogue avec les chefs des groupes armés s'est poursuivi.

4 Missions ont été menées dans les régions de Gao (1), de Mopti (1) et de Kidal (2).

1 Session de formation s'est tenue dans la région de Mopti. Les 2 autres sessions dans les régions de Gao et de Tombouctou ont été reportées pour des raisons de sécurité.

5 Consultations et 3 réunions techniques ont été organisées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes.

5 Réunions ont été tenues pour fournir une assistance technique.

notamment sur la prise en compte systématique dans le processus de réconciliation de la question des réparations à accorder aux victimes

Organisation de 5 réunions avec des groupes armés (Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger et Coordination des mouvements de l'Azawad) et les Forces armées maliennes pour les amener à prendre des engagements

Organisation de 2 conférences portant sur la violence sexuelle et sexiste et la violence sexuelle en temps de conflit, à l'occasion des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste (du 25 novembre au 10 décembre 2017) et de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit

Élaboration de 8 rapports sur les violences sexuelles liées aux conflits : 4 rapports trimestriels, 2 rapports sur la question du renforcement des capacités, 1 contribution au rapport annuel du Secrétaire général et 1 rapport d'activité annuel sur le plan d'exécution de la Plateforme

Organisation de 1 atelier à l'intention des responsables, de 1 cours de formation des formateurs et de 3 sessions de sensibilisation à l'intention des groupes armés (Coordination des mouvements et fronts patriotiques de résistance, Mouvement arabe de l'Azawad et Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés) pour appuyer la mise en œuvre du plan de la Plateforme visant à lutter contre les violences sexuelles liées aux conflits

Appui à l'organisation des campagnes suivantes à Bamako et dans le centre et le nord du Mali : les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, la Journée des droits de l'homme, la Journée internationale de l'enfant, la Journée de l'enfant africain, la Journée mondiale de la lutte contre le sida, la Journée internationale des droits des femmes, la Journée des Nations Unies, la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies et la Journée de la paix

5 Réunions ont été organisées afin de demander aux participants de prendre des engagements.

2 Conférences ont été organisées à l'intention d'associations de femmes, la première le 5 décembre 2017 dans le cadre des 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste et la seconde le 19 juin 2018 à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit.

Oui

1 Session de sensibilisation a été organisée avec la Coordination des mouvements de l'Azawad afin d'arrêter et d'approuver la mise en œuvre de son plan d'action visant à lutter contre les violences sexuelles liées au conflit. Les autres ateliers et le cours de formation des formateurs, qui devaient être financés par les mouvements, n'ont pas eu lieu.

Oui Un appui a été fourni à l'organisation de toutes les campagnes, à l'exception de la Journée mondiale de la lutte contre le sida. Pour chacune de ces campagnes, la radio de la MINUSMA a préparé une annonce d'intérêt public en 5 langues nationales et en français, procédé à au moins 2 entretiens et couvert au moins 3 manifestations à Bamako et dans les régions.

Composante 4 : rétablissement de l'état de droit et relèvement dans le centre et le nord du Mali

46. Comme indiqué dans les tableaux ci-après, la Mission a continué d'appuyer les efforts déployés par les autorités maliennes pour appliquer les dispositions de l'Accord de paix portant sur le rétablissement de l'état de droit par la réinsertion, la formation, l'encadrement, l'équipement et les programmes de sensibilisation afin de permettre le retour des autorités judiciaires et la réouverture des tribunaux dans les

régions de Gao, Mopti et Tombouctou. Elle a également continué d'appuyer les efforts liés à l'intégration des pratiques du droit traditionnel et coutumier, en particulier en approuvant un projet visant à former tous les acteurs participant aux mécanismes traditionnels de règlement des différends et à créer un cadre juridique réunissant la justice formelle et les acteurs judiciaires, comme prévu à l'article 46 de l'Accord de paix.

47. La Mission a contribué à renforcer le respect de l'état de droit et de la gouvernance démocratique des institutions chargées de la sécurité au Mali en aidant les institutions judiciaires et pénitentiaires à mieux fonctionner dans les zones où elle est déployée, notamment en donnant des conseils techniques à l'occasion des réunions mensuelles des dispositifs de coordination des professionnels de la justice pénale dans les régions de Mopti, Tombouctou et Gao. Ces dispositifs ont aussi été une instance privilégiée, en particulier pour les représentants de la société civile, permettant d'évaluer les besoins, de mettre un terme aux violations de procédure pénale et de résoudre les problèmes liés à l'accès à la justice. La Mission a poursuivi ses activités de formation et de parrainage du personnel des établissements pénitentiaires nationaux afin de mettre au point un plan de sécurité faisant participer tous les membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, de perfectionner les interventions du personnel en cas de troubles en prison et d'améliorer les conditions de détention ainsi que le traitement des prisonniers, en accord avec l'idée qu'il est essentiel de garantir des conditions de détention humaines et de se concentrer sur la réadaptation et la réinsertion des prisonniers si l'on veut lutter contre la radicalisation dans les prisons.

48. La MINUSMA a judicieusement utilisé des projets à effet rapide et le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali afin de promouvoir une série d'entreprises menées dans le nord et le centre du Mali et portant sur le relèvement socioéconomique, les moyens de subsistance, les services sociaux de base, la consolidation de la paix et la protection et la réhabilitation du patrimoine culturel. Ces entreprises ont produit des dividendes de la paix concrets dans les zones reculées et dans les grandes agglomérations, créant ainsi les conditions nécessaires à l'acheminement de l'aide humanitaire, au retour des déplacés et à l'extension de l'autorité de l'État dans certaines des localités les plus durement touchées par le conflit dans ces régions.

49. La MINUSMA a continué de collaborer étroitement avec les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers ainsi que l'équipe de pays des Nations Unies et de se coordonner avec eux en vue de consolider la paix, d'appuyer autant que possible les initiatives de relèvement conjointes et de mieux s'acquitter de son mandat multidimensionnel, sans perdre de vue le lien entre le développement, l'aide humanitaire et la paix au Mali.

Réalisation escomptée 4.1 : Renforcement du pouvoir judiciaire dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

Progrès réalisés dans l'application du Programme d'urgence de novembre 2015 pour le renforcement du système judiciaire et la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation (2016/17 : les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires entreprises dans le cadre du Programme d'urgence sont partiellement mises en œuvre ; 2017/18 : toutes les activités de la Section des affaires judiciaires et pénitentiaires

Indicateurs de succès effectifs

Les activités entreprises dans le cadre du Programme d'urgence ont été pleinement mises en œuvre.

entreprises dans le cadre du Programme d'urgence sont pleinement mises en œuvre)

Établissement d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et de la procédure formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2016/17 : aucun schéma ; 2017/18 : schéma établi)

Les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti qui sont touchés par le conflit sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction) (2016/17 : 12 ; 2017/18 : 13)

Les prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal continuent de fonctionner normalement (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents), ainsi que celles des districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (bâtiments ouverts au public, personnel et détenus présents) (2015/16 : 12 ; 2016/17 : 12 ; 2017/18 : 13)

Augmentation du nombre d'affaires pénales instruites par les tribunaux des régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti qui sont touchés par le conflit (2015/16 : aucune ; 2016/17 : 25 ; 2017/18 : 50)

1 consultant a été recruté en juin 2018 pour mettre au point un programme de formation destiné aux cadis et aux acteurs traditionnels, afin de définir le rôle des femmes dans la justice informelle et de favoriser l'application d'une stratégie et d'un cadre juridique relatifs à la justice traditionnelle cohérents, conformément aux obligations internationales du Mali.

10 tribunaux étaient pleinement opérationnels: 3 sur les 4 des régions de Gao et Ménaka ; 3 sur les 5 de la région de Tombouctou ; les 4 de la région de Mopti (les juges chargés de Ténenkou et de Youwarou ont toutefois travaillé depuis Mopti pour des raisons de sécurité) ; et aucun dans la région de Kidal.

6 prisons fonctionnaient normalement : 1 sur les 3 de la région de Gao ; 3 sur les 5 de la région de Tombouctou ; 2 sur les 3 de la région de Mopti ; et aucune dans la région de Kidal. En outre, la prison de la région de Ménaka a été remise en état mais n'était pas encore opérationnelle. La remise en état de certaines prisons n'était pas encore achevée, tandis qu'à Gourma-Rharous et à Goundam le personnel pénitentiaire national censé travailler dans les prisons a été transféré à Mopti et à Tombouctou pour des raisons de sécurité et faute de personnel judiciaire.

Faute de mécanisme de contrôle, la Mission ne disposait d'aucune donnée. Pendant l'exercice considéré, la Mission a toutefois aidé les autorités judiciaires maliennes à mettre au point et à achever une base de données pour tenir l'inventaire du nombre d'affaires pénales traitées.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Organisation d'une conférence nationale visant à favoriser une meilleure compréhension des rôles respectifs de la justice traditionnelle (système des cadis) et de la justice formelle, et des relations entre les deux systèmes	1	Conférence nationale a eu lieu à Bamako en avril 2018.
30 sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international	36	Sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux ont été organisées dans les régions de Gao, Tombouctou et Mopti. Ce nombre est plus élevé que prévu du fait de l'organisation de sessions supplémentaires sur la conduite des enquêtes à la suite d'infractions graves.
Prestation d'un appui à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée pour la mise en œuvre de plans de	Oui	Un appui a été prêté à la Direction nationale de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée.

sécurité et de règlements internes unifiés pour les prisons et les centres de détention, dans la perspective de l'adoption de 6 des 7 plans régionaux de sécurité pénitentiaire et de 50 % de tous les plans carcéraux maliens

Appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme, en coordination avec les autres intervenants chargés de faire respecter l'état de droit, pour la reconnaissance officielle (prévue par l'accord de paix) du rôle de la charia et du système de cadis au Mali, et tenue d'une conférence pour promouvoir le dialogue national sur la question

Appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice, par le biais de conseils techniques et de la participation du sous-comité du Comité de suivi de l'Accord chargé de la justice, de la réconciliation et des questions humanitaires

Tenue de 12 réunions du dispositif de coordination destinées aux parties prenantes de l'appareil de justice pénale, soit 4 dans chacune des régions de Mopti, Tombouctou et Gao

Prestation d'un appui au Ministère de la justice et des droits de l'homme pour la mise en place intégrale de 13 tribunaux et 13 prisons, y compris des moyens de stockage et d'analyse des statistiques concernant les détenus

1 Plan de sécurité a été adopté pour la principale prison de Bamako (Maison centrale d'arrêt) le 25 juin 2018.

La rédaction de plans régionaux de sécurité pénitentiaire était en cours.

Oui Un appui technique a été apporté au Ministère de la justice, en coordination avec les autres intervenants chargés de faire respecter l'état de droit.

1 Conférence nationale a eu lieu pour promouvoir le dialogue national sur la question à Bamako en avril 2018.

Oui Un appui a été apporté au Ministère de la justice et des droits de l'homme au moyen de conseils techniques.

21 Réunions du dispositif de coordination destinées aux parties prenantes de l'appareil de justice pénale ont eu lieu : 7 dans la région de Gao, 4 dans la région de Tombouctou et 11 dans la région de Mopti. Le dispositif de coordination est dirigé par les acteurs judiciaires et pénitentiaires maliens et a été instauré pour qu'ils remédient aux questions liées au fonctionnement du système judiciaire. Les autorités ont décidé de tenir davantage de réunions dans certains lieux où les acteurs judiciaires et pénitentiaires étaient plus nombreux.

Oui Un appui technique a été apporté au Ministère de la justice. 10 tribunaux et 6 prisons fonctionnaient normalement. Les chiffres sont inférieurs aux prévisions en raison des retards que la dégradation des conditions de sécurité a fait subir au déploiement des juges dans les différents tribunaux et à la remise en état des tribunaux et des prisons.

Réalisation escomptée 4.2 : Progrès accomplis dans la voie d'un développement socio-économique stable et équitable dans le centre et le nord du Mali

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Élaboration et mise en place de plans de stabilisation régionale pour Kidal, Ménaka et Taoudenni (2016/17 : aucun plan de stabilisation régionale adopté ; 2017/18 : 3)

3 plans de stabilisation régionale ont été élaborés pour les régions de Kidal, Ménaka et Taoudenni. Ils n'ont été ni adoptés ni appliqués en raison de la dégradation des

<p>Modification et validation des plans de stabilisation régionale pour Tombouctou, Gao et Mopti, conformément aux dispositions énoncées dans l'accord de paix (2017/18 : mise à jour de 3 plans de stabilisation régionale)</p>	<p>conditions de sécurité et du retard qu'a pris l'entrée en fonction des autorités intérimaires.</p> <p>3 projets de plans de stabilisation régionale ont été révisés pour les régions de Tombouctou, Gao et Mopti mais n'ont pas été approuvés du fait de la dégradation des conditions de sécurité et du retard qu'a pris l'entrée en fonction des autorités intérimaires.</p>
--	---

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i> <i>Observations</i>
<p>Prestation d'un appui par la tenue de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudenni, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans de stabilisation régionale pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique femmes-hommes</p>	<p>Non Aucun atelier de renforcement des capacités n'a été tenu ; toutefois, des activités de parrainage et de fréquents échanges avec les autorités locales ont eu lieu et 10 consultants ont été recrutés pour aider les organismes régionaux de développement des 6 régions concernées à mettre au point ou à actualiser leur plan régional de stabilisation.</p>
<p>Consultations mensuelles menées auprès des autorités aux niveaux national et régional dans chacune des 6 régions du nord, et fourniture d'un appui technique afin de renforcer les capacités et la technologie locales, conformément au modèle récent de décentralisation des responsabilités</p>	<p>Oui Des consultations mensuelles ont été tenues avec les autorités et un appui technique a été apporté à celles-ci. En outre, 8 ateliers de renforcement des capacités ont été tenus à l'intention des acteurs de l'administration locale et des autorités intérimaires dans les régions de Ménaka, Gao, Mopti et Tombouctou et 4 séances ont été tenues à l'intention des autorités intérimaires à Bamako au sujet des derniers faits nouveaux concernant la décentralisation, et notamment les dispositions du Code des collectivités territoriales.</p>
<p>Processus de recensement mené par la Commission réhabilitation des zones postconflit conjointement avec les autorités et les programmes et autres initiatives de l'équipe de pays des Nations Unies dans le nord du pays, pour assurer une compréhension commune et favoriser les synergies en matière de programmation</p>	<p>1 Processus de recensement des initiatives dans le nord du Mali mené par la Commission réhabilitation des zones postconflit conjointement avec les autorités maliennes et des partenaires techniques et financiers (au nombre desquels figuraient la MINUSMA, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs internationaux) a été tout d'abord achevé avant l'exercice considéré, en mai 2016, puis actualisé régulièrement à compter de cette date. Ce processus de recensement mènera à la création d'une base de données en ligne (Synergie nord).</p>
<p>Prestation d'un appui technique pour réévaluer les besoins, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, et mise en œuvre de la deuxième phase des interventions de consolidation de la paix dans les zones qui pourraient notamment avoir été identifiées dans le cadre d'un plan des priorités de consolidation de la paix pour le Mali</p>	<p>Oui Un appui technique a été apporté afin d'actualiser la première évaluation des besoins menée en mai 2017. La deuxième phase des interventions de consolidation de la paix dans le domaine des conflits intercommunautaires, axée sur les femmes et</p>

Mobilisation de 30 % au moins de fonds supplémentaires (contre 29,8 millions de dollars reçus depuis 2013, et sur la base des négociations en cours avec le Danemark et le Canada au sujet des contributions) par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et de communications régulières avec les donateurs, de manière à continuer de soutenir les institutions maliennes dans des domaines essentiels qui ont un rapport direct avec la mise en œuvre de l'accord de paix

Prestation de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les donateurs, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et des organisations non gouvernementales sur l'efficacité de l'aide, y compris l'identification d'initiatives qui pourraient être menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités

Appui à la mise en œuvre de 5 projets de promotion d'une culture de la paix et de la réconciliation par l'organisation d'activités culturelles et traditionnelles, y compris des projets de remise en état menés par l'UNESCO, dans les zones touchées par le conflit

Prestation d'un appui logistique quotidien au Gouvernement, à l'équipe de pays des Nations Unies et aux partenaires de l'action humanitaire et du développement en vue de faciliter le rétablissement de l'autorité de l'État et les initiatives prioritaires en matière d'aide humanitaire et de développement dans le centre et le nord du Mali ; organisation des transports, facilitation de la coordination et de l'organisation de réunions et de visites sur le terrain, y compris la liaison avec les autres composantes de la Mission (notamment des agents de la force ou de la police chargés d'assurer l'escorte) dans les domaines nécessitant un appui

Exécution d'activités de sensibilisation et de communication, y compris des bulletins mensuels et des supports visuels améliorés, pour accroître la sensibilisation des partenaires techniques et financiers aux projets de la MINUSMA visant à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État, la stabilisation et le relèvement dans le centre et le nord du Mali

les jeunes, a donc été élaborée en octobre 2017.

Oui Un financement supplémentaire de 73,3 % par rapport à 2013 a été mobilisé par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale. Depuis la création du Fonds d'affectation spéciale en 2013, au total 29 036 721 dollars avaient été mobilisés au 30 juin 2016, 41 400 062 dollars au 30 juin 2017 et 64 129 724 dollars au 30 juin 2018.

Oui Des réunions mensuelles de coordination ont eu lieu et des initiatives conjointes ont été définies, telles que le déminage du port de Kona, dans la région de Mopti, dans le cadre duquel la MINUSMA (et notamment le Service de la lutte antimines) et la Banque mondiale se sont associées en février et en mars 2018.

6 Projets ont été appuyés dans les régions de Tombouctou et de Gao, ainsi qu'à Bamako : 3 projets à effet rapide, 2 projets financés par l'UNESCO et 1 ayant bénéficié de l'appui logistique et des conseils techniques apportés par l'ambassade de Norvège au Mali.

Oui Un appui logistique quotidien a été prêté.

Oui Des activités de sensibilisation et de communication, y compris des bulletins mensuels et des supports visuels améliorés, ont été exécutées. Par exemple, une représentation graphique du Fonds d'affectation spéciale a été élaborée et présentée aux donateurs à l'occasion de la présentation annuelle du rapport du Fonds mondial d'affectation spéciale.

Organisation de campagnes d'information sur la contribution de la Mission à la stabilisation et au relèvement du pays (par ses projets à effet rapide et le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et de la sécurité au Mali), comprenant notamment des émissions radiophoniques hebdomadaires, 1 documentaire vidéo, 3 messages télévisés et 3 galeries de photos et messages radiophoniques pour une campagne de messages d'intérêt public

Non 2 messages télévisés et 4 expositions de photos ont été produits. Les émissions radiophoniques hebdomadaires n'ont pu être produites, les sujets faisant régulièrement défaut. Néanmoins, des reportages radiophoniques, des interviews, des articles de fond et des débats sur la question ont été élaborés tout au long de l'année. Le documentaire vidéo n'a pas pu être produit en raison de la forte demande de couverture vidéo de manifestations et d'activités de haut niveau organisées par d'autres sections.

Émissions radiophoniques hebdomadaires sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019 et le rôle fondamental qu'il joue dans l'orientation de l'action des organismes, de la MINUSMA et du Gouvernement, y compris 1 documentaire vidéo et 1 galerie de photos présentant des invités de marque sur le plan national et international, et tenue de débats mensuels pour discuter de ce processus

Oui Aucune émission radiophonique hebdomadaire n'a été mise en place pour couvrir ce sujet. Cependant, tout au long de l'année, des émissions radiophoniques ont porté sur le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour la période 2015-2019. En outre, 2 documentaires vidéo ont été produits, le deuxième remplaçant l'exposition de photos prévue.

Composante 5 : appui

50. Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, la composante appui de la Mission a assuré des services logistiques, administratifs et techniques ainsi que des services de gestion et de sécurité à l'appui de l'exécution de son mandat. La Mission a fourni des services administratifs à 11 724 militaires, 1 730 policiers et 1 549 civils en moyenne. Les services assurés comprenaient : la construction et l'entretien de locaux à usage de logements et de bureaux, notamment l'agrandissement des installations existantes pour accueillir les effectifs supplémentaires autorisés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2295 \(2016\)](#), les services de transport aérien et terrestre de personnes et de marchandises et l'entretien du matériel connexe, des services médicaux (dont un dispositif de prise en charge des victimes et d'évacuation sanitaire), le renforcement des capacités médicales et d'évacuation sanitaire avec le déploiement d'hélicoptères et d'équipes à cet effet et la construction d'un hôpital à Mopti doté d'une antenne chirurgicale, l'approvisionnement et le réapprovisionnement en produits de base (notamment rations alimentaires et carburant), ainsi que la gestion de l'infrastructure informatique et de communication (dont les systèmes technologiques permettant d'assurer la sécurité du personnel et des installations des Nations Unies). En outre, la MINUSMA a pris diverses mesures pour atténuer les effets de sa présence sur l'environnement, notamment la mise en place d'un contrat de gestion des déchets solides et biomédicaux. Par ailleurs, des services de sécurité ont été assurés dans l'ensemble des locaux des Nations Unies et des services de protection rapprochée ont été fournis pour assurer la sécurité des hauts responsables de la Mission et des personnalités de passage. D'autres services ont été fournis à l'ensemble du personnel, tels que des dépistages confidentiels du VIH, des programmes de sensibilisation au VIH/sida et des services de conseil ainsi que des séances de formation et de sensibilisation à la déontologie et à la discipline, notamment en faisant connaître la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles. Par l'intermédiaire de ses bureaux d'information, la MINUSMA a diffusé des informations à l'intention de la population

en vue d'atténuer les conflits, de promouvoir la protection des civils et le dialogue national grâce à une plus grande sensibilisation et participation du public.

Réalisation escomptée 5.1 : Services d'appui à la Mission rapides, efficaces, efficaces et responsables

Indicateurs de succès prévus

Indicateurs de succès effectifs

Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2015/16 : 87 % ; 2016/17 : ≥ 90 % ; 2017/18 : ≥ 90 %)

75 % (14 004 heures de vol effectives contre 18 706 heures de vol approuvées)

Le nombre d'heures de vol effectives a été moins élevé que prévu en raison d'un nombre réduit d'hélicoptères militaires opérationnels, du non-déploiement de contingents utilisant des hélicoptères militaires d'attaque et d'un nombre réduit de passagers en raison d'un niveau moindre de déploiement des contingents.

Engagements de l'exercice précédent annulés en pourcentage des engagements reportés d'exercices antérieurs (2015/16 : 8,6 % ; 2016/17 : ≤ 5 % ; 2017/18 : ≤ 5 %)

Au total, 4,0 % des engagements reportés de l'exercice 2016/17 ont été annulés en 2017/18.

Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2015/16 : 16 % ; 2016/17 : 15 % ± 3 % ; 2017/18 : 12 % ± 3 %)

17,5 % de ces postes étaient vacants en moyenne.

Le taux de vacance a été supérieur aux prévisions en raison du retard qu'a pris le classement des postes nouvellement créés.

Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2015/16 : 31 % ; 2016/17 : 33 % ; 2017/18 : ≥ 35 %)

Les femmes représentaient 25 % du personnel recruté sur le plan international.

Ce taux a été moins élevé que prévu, car la MINUSMA n'a pas été en mesure d'attirer un grand nombre de candidates. Bon nombre d'offres d'emploi ont été déclinées, y compris par des candidates figurant sur les listes de réserve.

Parmi les autres difficultés, on peut citer l'épuisement des listes de réserve, le peu de candidates à des postes situés dans le nord du Mali et la méconnaissance du français, langue requise pour les postes organiques.

Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement international (2015/16 : 81 ; 2016/17 : ≤ 50 ; 2017/18 : ≤ 48)

72 jours

Le nombre moyen de jours ouvrables a été plus élevé que prévu du fait du manque de candidats sur certaines listes de réserve, ce qui s'est traduit par un nombre réduit de candidatures et de candidats parmi lesquels le responsable du poste à pourvoir pouvait choisir.

Nombre moyen de jours ouvrables nécessaires au recrutement à des postes spécifiques, de la clôture de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour tous les postes ouverts à un recrutement sur le plan international (2015/16 : 195 ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : ≤ 130)

271 jours

Un grand nombre de candidatures ont été reçues pour chaque vacance de poste et chaque étape du processus (présélection, préparation à l'examen, évaluation et entretiens) a nécessité un temps considérable.

Score global sur le tableau de bord environnemental du Département de l'appui aux missions (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : sans objet ; 2017/18 : 100)

Score global de 57 %

La situation opérationnelle a été difficile du fait de problèmes de sécurité, de l'hostilité du terrain et de l'absence d'infrastructures, de personnel qualifié et de

services locaux. La demande d'électricité a été inférieure à la moyenne et s'est accompagnée d'une consommation de carburant supérieure à la moyenne. Les niveaux de consommation d'eau ont été faibles, compte tenu de la réutilisation des eaux usées traitées. Une quantité moyenne de déchets a été produite ; de bons niveaux de recyclage ont été observés et le tout-venant a été incinéré. La Mission a également obtenu des résultats relativement bons en ce qui concerne son système de gestion de l'environnement, ainsi que sur des plans plus vastes. Tous les lieux d'affectation ont été évalués suivant la méthode d'évaluation des risques relatifs à la gestion des eaux usées et au stockage définitif des déchets et aucun risque majeur n'a été mis au jour.

Pourcentage de tous les problèmes informatiques résolus dans les délais impartis en fonction de leur degré de priorité (élevé, moyen ou faible) (2015/16 : sans objet ; 2016/17 : ≥ 85 % ; 2017/18 : ≥ 85 %)

En tout, 91,8 % des problèmes informatiques et télématiques ont été réglés conformément aux objectifs fixés en fonction du degré de gravité (élevé, moyen, faible).

Cette part a été plus élevée que prévu du fait de la concentration des camps de la Mission (Bamako, Tombouctou et Gao) ; la Mission a pu regrouper les différentes compétences requises pour régler un plus grand nombre d'incidents signalés. La proximité a réduit le temps nécessaire pour atteindre les postes de travail des clients.

Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2015/16 : 75 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)

La MINUSMA a entièrement respecté (100 %) les dispositions de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain.

Score global concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel du Département de l'appui aux missions, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2015/16 : 1 724 ; 2016/17 : $\geq 1 800$; 2017/18 : $\geq 1 800$)

La Mission a atteint un Score global de 1 388.

Du fait de la mise en œuvre, en septembre 2017, du plan détaillé de chaîne d'approvisionnement, toutes les démarches ont été plus lentes que prévu, le personnel ayant besoin de temps pour s'acquitter efficacement de ses fonctions sur la plateforme Umoja.

Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies, conformément aux mémorandums d'accord (2015/16 : 76 % ; 2016/17 : 100 % ; 2017/18 : 100 %)

92 % des membres des contingents étaient hébergés dans des locaux conformes aux normes des missions des Nations Unies.

Des travaux de construction étaient en cours pour atteindre l'objectif de 100 %.

Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2015/16 : 92 % ; 2016/17 : ≥ 95 % ; 2017/18 : ≥ 95 %)

98,1 % des fournisseurs ont respecté les normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks.

<i>Produits prévus</i>	<i>Produit(s) exécuté(s) : oui/non ou nombre</i>	<i>Observations</i>
Amélioration des services		
Mise en œuvre du Plan d'action pour l'environnement à l'échelle de la Mission, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions	Oui	Parmi les activités en cours de la MINUSMA, il convient de mentionner : un projet pilote d'utilisation de compteurs intelligents, mené avec le concours d'experts en énergie du Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques ; l'installation de panneaux solaires d'appoint, réalisée dans plusieurs sites supplémentaires du nord du pays ; la collecte et le traitement des déchets solides et biomédicaux ; le traitement des eaux usées dans plusieurs sites ; l'inspection de la totalité des sites de la Mission ; l'organisation de séances d'information et de formation sur l'environnement.
Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du schéma définis par le Département de l'appui aux missions en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement	Oui	La stratégie et le schéma de gestion de la chaîne d'approvisionnement définis par le Département de l'appui aux missions avaient été pleinement mis en œuvre en septembre 2017.
Prestation d'un appui logistique et militaire tactique fiable grâce à la construction et à la rénovation de plusieurs aérodromes et héliports dans divers sites	Oui	La MINUSMA a fixé par lettre d'attribution les modalités de la rénovation des aérodromes et de l'entretien courant de l'ensemble des héliports par la Mission. En outre, au cours de l'exercice, elle a commencé la remise en état de la piste d'atterrissage de Gao afin de permettre aux avions gros-porteurs destinés à appuyer les opérations militaires et policières de s'y poser.
Amélioration des conditions de sécurité et d'hygiène, réduction des effets néfastes pour l'environnement et amélioration de l'image de la Mission, grâce à la prestation de services de gestion des déchets solides et biomédicaux, de traitement et d'élimination des eaux usées et des boues, et à l'installation et à l'exploitation de plusieurs usines de traitement des eaux usées ou de purification, outre les marchés passés avec des prestataires locaux	Oui	Des services ont été fournis dans tous les sites de la Mission en ce qui concerne la collecte et l'élimination des déchets solides, liquides et biomédicaux ainsi que la collecte et le traitement des eaux usées et des boues. 22 usines de traitement des eaux et 42 stations d'épuration étaient opérationnelles. Des formations au contrôle de la désinfection des effluents ont été dispensées dans les sites où le contrat relatif aux fosses septiques était en vigueur, afin que les activités de vidange et de décharge dans des lieux d'immersion autorisés puissent être menées à bien.
Campagne de plantation d'arbres destinés à la fois à servir de brise-vent, à améliorer les conditions de	Oui	La Mission a planté des arbres dans tous ses camps.

vie, à contribuer au piégeage du dioxyde de carbone et à réduire l'empreinte écologique de la Mission

Services de transport aérien

Exploitation et entretien d'un total de 84 appareils (9 avions et 29 hélicoptères ainsi que de 46 engins sans pilote), lesquels font partie d'une capacité de service de 21 systèmes de drones aériens

Autorisation d'un total prévisionnel de 20 248 heures de vol (dont 8 770 effectuées par des prestataires commerciaux et 11 478 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)

Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 84 aéronefs et 17 aérodromes ou sites d'atterrissage qui sont utilisés régulièrement

Services budgétaires et financiers et services d'établissement de rapports

Prestation de services budgétaires, financiers et comptables pour un budget de 1 077,6 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission

Services au personnel civil

Prestation de services de gestion des ressources humaines pour un effectif maximal autorisé de 1 917 membres du personnel civil (822 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 903 agents recrutés sur le plan national, 2 postes de temporaire recruté sur le plan international et 190 Volontaires des Nations Unies), y compris pour le traitement des indemnités, prestations et

34 Appareils ont été exploités et entretenus (9 avions et 25 hélicoptères).

40 Engins sans pilote, lesquels font partie d'une capacité de service de 21 systèmes de drones, ont été exploités et entretenus.

La MINUSMA n'est pas parvenue à se doter d'une partie des appareils prévus et certains moyens aériens déjà déployés ont dû être rapatriés après avoir été endommagés lors d'attaques.

14 283 Heures de vol ont été autorisées (dont 10 523 effectuées par des prestataires commerciaux et 3 760 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherche et sauvetage, et évacuation de malades et de blessés).

Afin de combler les lacunes liées au manque de moyens aériens militaires, la MINUSMA s'est procuré des appareils auprès de prestataires commerciaux afin de fournir un soutien logistique efficace dans tous les sites.

Oui La MINUSMA a contrôlé le respect des normes de sécurité aérienne pour 74 aéronefs et 17 aérodromes ou sites d'atterrissage qui sont utilisés régulièrement.

Oui Des services ont été fournis pour un budget de 1 091,2 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission.

Ce budget a été plus élevé que prévu en raison de crédits ouverts pour un montant de 1 048 millions de dollars et d'engagements autorisés d'un montant de 43,2 millions de dollars.

Oui Des services de gestion des ressources humaines, notamment un appui en ce qui concerne le traitement des demandes d'indemnités, des droits à prestations et des avantages sociaux, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et le suivi du comportement professionnel, ont été fournis, dans la limite des pouvoirs délégués

avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement des budgets et la gestion de la performance du personnel, dans la limite des pouvoirs délégués à la Mission

Organisation de séances de formation dispensée en cours de mission à l'intention de 4 220 membres du personnel civil et soutien à la formation hors mission de 231 membres du personnel civil

Aide au traitement de 4 807 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 302 à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, ainsi que de 231 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation pour des membres du personnel civil

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

Services d'entretien et de réparation pour un total de 18 sites de la Mission situés dans 14 lieux différents

Exécution de 12 projets de construction, de rénovation ou d'aménagement, dont la construction et l'entretien de 5 aérodromes et 12 hôpitaux

à la Mission, à un effectif moyen de 1 549 membres du personnel civil.

- 3 301 Membres du personnel civil ont reçu une formation dispensée en cours de mission.
- 1 884 Membres du personnel militaire ont reçu une formation dispensée en cours de mission.
- 153 Membres du personnel civil ont reçu une formation hors mission.
- Ce nombre plus faible que prévu s'explique par le fait que toutes les possibilités de formation en interne ont été envisagées avant d'approuver une formation dispensée en externe.
- Oui La Mission a contribué au traitement de 3 673 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 718 à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, ainsi que de 561 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation pour des membres du personnel civil.

- 14 Sites de la Mission se trouvant dans 14 lieux différents ont été entretenus ou réparés.
- La MINUSMA a fermé 2 sites à Bamako, 1 à Tombouctou, et 1 à Gao.
- 10 Projets de construction, de rénovation et d'aménagement ont été exécutés.
- Les projets exécutés ont été moins nombreux que prévu en raison des retards enregistrés dans la construction de l'aire de trafic de Mopti et des étangs de sédimentation des déchets de l'Agensem.
- 5 Aérodromes ont été entretenus.
- 8 Hôpitaux et cliniques (3 hôpitaux de pays fournisseurs de contingents, 1 hôpital de Mopti lié à l'ONU par un contrat et 4 dispensaires appartenant à l'ONU) ont été entretenus.
- Ce nombre plus faible que prévu s'explique par la fermeture du dispensaire d'un des sites fermés de Bamako et par le fait que l'ouverture prévue de deux dispensaires, à Kidal et Ménaka, n'a pas eu lieu. En outre, à la suite d'une modification du concept des

Exploitation et entretien de 300 groupes électrogènes et de 26 panneaux ou centrales solaires appartenant à l'ONU

- opérations, l'administration a décidé de continuer d'assurer le soutien sanitaire aux forces de Ménaka depuis Gao.
- 248 Groupes électrogènes ont été utilisés et entretenus.
- Ce nombre moins élevé que prévu s'explique par la fermeture de quatre sites. La MINUSMA est parvenue à regrouper ses activités et à installer des groupes électrogènes plus puissants dans les camps géants, ce qui lui a permis de réduire leur nombre.

- 24 Centrales solaires ont été utilisées et entretenues
- 2 centrales (Gao Élevage et Tombouctou Hotel Hendrina) ont été mises hors service, la MINUSMA ayant regroupé ses activités dans les camps géants.

Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de stations de traitement des eaux appartenant à l'ONU (42 puits ou points d'eau et 72 stations de traitement et de purification de l'eau) sur 14 sites

- 37 Points d'eau ont été exploités et entretenus dans 14 sites.
- La MINUSMA avait prévu de créer des points d'eau à Léré et Almoustarat mais la configuration de la force a été modifiée.

- 22 Stations de traitement des eaux ont été exploitées et entretenues dans neuf sites
- La Mission disposait de 45 stations (22 stations opérationnelles et 23 stations de secours). Ce nombre plus faible que prévu est dû aux modifications concernant les sites de la Mission, notamment au regroupement de camps, et au fait que le produit prévu tenait compte de stations appartenant aux contingents que la Mission exploitait moyennant remboursement ; or, cette pratique a été abandonnée.

En outre, 42 stations d'épuration ont été installées et exploitées à Kidal, Tombouctou, Gao, Bamako et Mopti.

Fourniture de services de gestion des déchets, y compris la collecte et l'élimination des déchets liquides et solides, sur 18 sites

- Oui La Mission a établi un contrat régissant ces services pour l'ensemble des 18 sites.

Prestation de services de nettoyage, d'entretien des terrains, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie sur 7 sites

- Oui Les services ont été fournis à tous les sites de la MINUSMA.

Services de gestion des carburants

Gestion des approvisionnements et du stockage pour les 22,6 millions de litres d'essence aviation

- 14,7 Millions de litres d'essence aviation destinés à 74 moyens aériens ont été fournis.

destinés aux 84 moyens aériens servant aux opérations aériennes, les 6,8 millions de litres de carburant pour les transports terrestres, les 21,8 millions de litres destinés aux groupes électrogènes et autres installations ainsi que pour les huiles et lubrifiants, dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 21 sites

Cette consommation plus faible que prévu s'explique par un nombre d'heures de vol inférieur aux prévisions en raison du non-déploiement de certains moyens aériens.

9,5 Millions de litres de carburant destiné aux transports terrestres ont été fournis.

Cette consommation plus élevée que prévu s'explique par l'utilisation accrue de machines de chantier et par la hausse du nombre de convois effectués, intervenue comme suite au déploiement des compagnies spécialisées en convois de combat.

25,8 Millions de litres de carburant destiné aux groupes électrogènes ont été fournis.

Cette consommation plus élevée que prévu résulte de l'utilisation de groupes électrogènes plus puissants, qui s'explique par la décision de loger dans les camps de la Mission tout le personnel en service dans le nord du Mali. Divers équipements sociaux ont également été mis en service dans les installations de la Mission.

25 Sites

La MINUSMA disposait de 21 sites pour les activités ordinaires de distribution et de stockage de carburant et de 4 sites pour les opérations liées à l'appui électoral dans le sud du Mali.

Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications

Services de fourniture et d'appui pour 3 642 radios portatives, 729 radios mobiles pour véhicules et 159 stations de radio de la base

3 670 radios portatives gérées et entretenues

1 458 radios mobiles pour véhicules gérés et entretenus

261 stations de radio de la base gérées et entretenues

Le nombre de radios portatives, de radios mobiles pour véhicules et de stations de radio de la base a été plus élevé que prévu en raison des besoins accrus liés aux opérations militaires et aériennes.

Exploitation et entretien de 8 stations de radiodiffusion FM et de 9 studios de production radiophonique

Oui (Le plan initial aurait dû faire mention de l'exploitation et de l'entretien de 9 stations de radiodiffusion FM et 8 studios de production radiophonique.)

Exploitation et entretien d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et de transmission de données, comprenant 25 microterminaux VSAT, 32 centraux téléphoniques et 66 liaisons

33 Microterminaux VSAT ont été exploités et entretenus.

85 Liaisons hertziennes ont été exploitées et entretenues.

hertziennes, et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie mobile

Le nombre de microterminaux VSAT et de liaisons hertziennes a été plus élevé que prévu en raison de l'exploitation et de l'entretien des terminaux supplémentaires destinés aux divers centres de reprise après sinistre établis par la Mission et parce qu'il fallait améliorer la connectivité entre les différents sites de la Mission.

30 Centraux téléphoniques ont été exploités et entretenus.

Ce nombre plus faible que prévu résulte de la mise hors service de deux camps (Tombouctou et Gao).

Des services de téléphonie mobile ont été fournis pour 2 000 appareils.

Fourniture, avec assistance, de 2 558 ordinateurs et de 1 082 imprimantes destinés à un effectif moyen de 3 291 utilisateurs civils et en uniforme, de 699 ordinateurs et de 434 imprimantes pour la connectivité des membres des contingents, ainsi que d'autres services communs

Oui 2 453 ordinateurs et 373 imprimantes ont été fournis à un effectif moyen de 2 519 utilisateurs civils et en uniforme, ainsi que 250 ordinateurs et 55 imprimantes pour la connectivité des membres des contingents et d'autres services communs.

Le fait que le nombre d'imprimantes soit inférieur aux prévisions s'explique par la comptabilisation en pertes des imprimantes défectueuses ou dépassées et par une campagne concertée visant à installer des coins imprimante partagée, pour limiter considérablement les besoins en imprimantes individuelles.

Le nombre d'utilisateurs finaux a été inférieur aux prévisions en raison d'un taux de vacance plus élevé que prévu pour le personnel civil.

Le fait que certaines unités ne soient pas entrées en service comme prévu a fait diminuer le nombre d'ordinateurs fournis aux contingents.

Prestation de services d'appui et de maintenance pour 164 réseaux locaux ou longue distance sur 13 sites

67 Des services d'appui et de maintenance ont été assurés pour 67 réseaux locaux ou étendus.

Ce nombre est plus faible que prévu car un certain nombre d'équipements ont été retirés du service après la fermeture de certains sites lors du regroupement des camps de la Mission.

13 Sites

Analyse de données géospatiales couvrant une surface de 1,2 million de km², entretien de couches topographiques et thématiques et production de 6 000 cartes

1,2 L'analyse des données géospatiales et l'entretien des couches topographiques et thématiques ont été assurés pour une surface de 1,2 million de km².

1 888 Cartes ont été élaborées.

Ce nombre plus faible que prévu est dû à l'utilisation d'applications en ligne et au partage des cartes au format PDF grâce à Cosmos.

Services médicaux

Exploitation et entretien d'unités médicales appartenant à l'ONU (5 cliniques ou dispensaires de niveau I) et soutien aux installations médicales appartenant aux contingents (33 cliniques de niveau I, 3 hôpitaux de niveau II dans 12 sites) ainsi que suivi des dispositions contractuelles prises avec 2 centres médicaux

4 Dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU ont été exploités et entretenus.

En raison de divers travaux de construction toujours en cours, la MINUSMA n'a pas pu mettre en service de dispensaire à Kidal. Cependant, des services de santé ont été dispensés au personnel dans l'hôpital de niveau II déjà en place, lequel appartient à un pays fournisseur de contingents.

38 Installations médicales appartenant aux contingents (35 cliniques de niveau I et 3 hôpitaux de niveau II dans 12 sites) ont été exploitées et entretenues.

Les dispositions contractuelles prises avec deux hôpitaux ont été suivies.

En outre, la MINUSMA a ouvert un hôpital privé en mesure d'assurer des services de chirurgie de sauvetage à Mopti.

Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire pour 3 centres de soins (1 hôpital de niveau III et 2 hôpitaux de niveau IV) dans 3 sites à l'intérieur ou à l'extérieur de la zone de la mission

Oui La gestion des dispositifs d'évacuation sanitaire a été assurée pour 2 centres de soins (1 hôpital de niveau III et 1 hôpital de niveau IV), mais il n'a pas été possible de conclure d'accord avec un deuxième hôpital de niveau IV, les établissements évalués ne respectant pas les normes prescrites.

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Fourniture d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur estimée à 183,9 millions de dollars, dans la limite des pouvoirs qui sont délégués à la Mission

Oui Un appui à la planification et à l'approvisionnement a été fourni pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur de 293 millions de dollars.

La valeur plus élevée que prévu des biens et produits de base s'explique principalement par la hausse de la consommation de carburant destiné aux transports terrestres, due à l'usage accru de machines de chantier, par l'augmentation du nombre de convois, liée au déploiement des compagnies spécialisées en convois de combat, et par l'utilisation de groupes électrogènes plus puissants, qui fait suite à la décision de loger dans les camps de la Mission tout le personnel en service dans le nord du Mali. En outre, divers équipements sociaux ont été

Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 18 000 tonnes de marchandises dans la zone de la mission	19 338 Tonnes de marchandises ont été reçues, gérées et redistribuées par voie routière (17 990 tonnes) ou aérienne (1 348 tonnes) dans la zone de la Mission.
Gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel en-deçà du seuil de 5 000 dollars, pour un coût historique total de 344,82 millions de dollars au 30 juin 2016, dans la limite des pouvoirs délégués ; établissement de rapports à ce sujet	<p>Oui La Mission a assuré, dans la limite des pouvoirs qui lui sont délégués, la gestion et la comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et du matériel en-deçà du seuil de 5 000 dollars, pour un coût historique total de 350,97 millions de dollars au 30 juin 2018, ainsi que la communication de l'information y relative.</p> <p>Le coût historique total est plus élevé que prévu en raison du coût des nouveaux achats d'immobilisations corporelles.</p>
Services au personnel en tenue	
Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 15 209 militaires et agents de police autorisés, soit 40 observateurs militaires, 400 officiers d'état-major, 12 849 membres des contingents, 350 membres de la police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées, ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements	<p>Oui Un appui a été fourni à 13 460 militaires et policiers (35 observateurs militaires, 389 officiers d'état-major, 11 300 membres de contingents, 306 policiers des Nations Unies, et 1 424 membres d'unités de police constituées) et à 7 membres du personnel fourni par les gouvernements.</p> <p>L'effectif moyen a été inférieur aux prévisions en raison du non-déploiement d'une partie des membres de contingents autorisés.</p>
Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents, contrôle du respect des critères concernant le soutien logistique autonome et communication des informations à ce sujet pour 60 unités militaires et unités de police constituées dans 17 sites	<p>Oui La Mission a assuré l'inspection et la vérification du matériel majeur appartenant aux contingents ainsi que le contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome et établi des rapports à ce sujet pour 53 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 15 sites.</p> <p>Le nombre d'unités militaires et unités de police constituées et de sites a été inférieur aux prévisions en raison du non-déploiement de certaines unités et de la fermeture de deux camps (Gao Élevage et Tombouctou Hotel Hendrina).</p>
Approvisionnement et stockage de rations, de rations de combat et d'eau pour un effectif moyen de 14 439 soldats et membres d'unités de police constituées	<p>Oui La fourniture et le stockage de rations, de rations de combat et d'eau ont été assurés pour un effectif moyen de 12 723 soldats et membres d'unités de police constituées.</p> <p>L'effectif moyen a été plus faible que prévu en raison du non-déploiement de certaines</p>

Aide au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 770 militaires et policiers et de 19 agents fournis par des gouvernements

Aide au traitement de 751 demandes d'autorisation de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 78 à l'extérieur de celle-ci pour des motifs autres que la formation, ainsi que de 16 demandes d'autorisation de voyage à des fins de formation

Services de gestion des véhicules et des transports terrestres

Exploitation et entretien de 843 véhicules appartenant à l'ONU (446 véhicules légers, 137 véhicules à usage spécial, 6 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes, 166 véhicules blindés et 76 autres véhicules spécialisés), de remorques et dispositifs d'accrochage, de 3 214 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation dans 7 sites, et mise à disposition de moyens de transport ainsi que d'un service de navette pour 200 membres du personnel par jour en moyenne

unités militaires et d'une unité de police constituée.

730 Militaires et policiers ont reçu un appui.

7 Agents fournis par des gouvernements ont reçu un appui.

Ce nombre plus faible que prévu est dû au fait que les membres du personnel judiciaire et pénitentiaire, qui occupaient la plupart des postes financés par des gouvernements, manquaient de compétences dans des domaines thématiques tels que le suivi et l'évaluation et la charia.

Oui Un appui a été apporté au traitement de 3 673 demandes de voyage dans la zone de la mission et 1 126 demandes de voyage hors de cette zone à des fins autres que la formation, ainsi que de 153 demandes de voyage à des fins de formation.

804 Véhicules appartenant à l'ONU, dont 423 véhicules légers, 134 véhicules à usage spécial, 9 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes, 150 véhicules blindés et 76 autres véhicules spécialisés, remorques et attelages, ont été utilisés et entretenus.

3 204 Véhicules appartenant aux contingents ont été utilisés et entretenus.

La Mission avait planifié le déploiement du matériel appartenant aux contingents en fonction des mémorandums d'accords et des taux historiques de déploiement, lesquels ont évolué au fil du temps, notamment au gré des changements intervenus dans les pays fournisseurs de contingents.

7 Des ateliers de réparation ont été utilisés et entretenus dans 7 sites.

Des moyens de transports et un service de navette ont été mis à la disposition de 522 membres du personnel par jour en moyenne.

Ce nombre plus élevé que prévu s'explique par l'augmentation du nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue qui se sont déplacés entre la base de la Mission et le poste de commandement pour des raisons opérationnelles et par le recours à des

services de navette communs, jugés plus économiques.

Services de sécurité

Fourniture de services de sécurité au moyen d'un système de communications d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 16 sites répartis dans toute la zone de la mission

Oui Un centre des opérations de sécurité doté d'un système de communications d'urgence et d'une équipe d'intervention rapide était opérationnel 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 14 sites (6 camps intégrés et 8 camps secondaires).

La MINUSMA a regroupé ses activités dans 14 sites. Parmi les 16 sites initialement prévus figuraient celui de Niamey, qui n'a pas été mis en service au cours de l'exercice, et celui de Léré, qui a été fermé en application du nouveau concept des opérations.

Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la mission et toutes les personnalités en visite

Oui De services de protection rapprochée ont été assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la mission et toutes les personnalités en visite.

Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 900 logements à Bamako

Oui Les conditions de sécurité ont été évaluées ou réévaluées, notamment pour 320 logements.

Le nombre d'évaluations ou de réévaluations des conditions de sécurité réalisées à l'échelle de la mission a été plus faible que prévu car une partie du personnel habite dans des logements groupés, notamment dans les camps du nord du pays.

Organisation d'un total de 250 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'intervention pour l'ensemble du personnel de la Mission, et tenue de 50 réunions d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs et des délégations

271 Séances d'information ont été organisées.

Le nombre de sessions dépendait du nombre d'agents rejoignant la Mission, et le nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue a augmenté.

Des séances d'informations ont été organisées régulièrement, en fonction du nombre de personnes rejoignant le personnel de la Mission. Il convient de noter qu'en raison d'un taux de renouvellement particulièrement élevé parmi les Volontaires des Nations Unies, il a fallu organiser davantage de séances. En outre, le nombre d'officiers d'état-major déployés a été plus élevé que prévu.

33 Réunions d'information sur la sécurité ont été organisées à l'intention des visiteurs et des délégations.

Ce nombre a été inférieur aux prévisions car la Mission a reçu moins de visites que prévu.

Organisation, sur une base hebdomadaire, d'un total de 47 séances du programme de formation Sécurité et sûreté en mission, auxquelles ont participé 1 175 nouveaux membres du personnel de la Mission

Oui 63 séances d'information ont été organisées. 1 369 nouveaux membres du personnel de la mission ont été formés.

Le nombre de séances de formation à la sécurité et à la sûreté en mission dispensées et de membres du personnel formés a été supérieur aux prévisions en raison de la hausse du nombre de membres du personnel civil et d'agents en tenue.

Conduite d'enquêtes de sécurité et présentation de 950 rapports sur les atteintes à la sécurité et les accidents mettant en cause des biens de la Mission, le personnel civil, la police des Nations Unies et les officiers d'état-major

1 045 Rapports ont été présentés.

Ce nombre plus élevé que prévu résulte d'une hausse des atteintes à la sécurité et des accidents mettant en cause des biens de la Mission, le personnel civil, la police des Nations Unies et les officiers d'état-major.

Prestation de services de sécurité à l'intention du personnel civil dans 8 zones de cantonnement dans le nord du Mali

Non La sécurité des zones de cantonnement ou de casernement a été en partie assurée par le personnel militaire et le Mécanisme opérationnel de coordination.

Conduite d'évaluations de la sécurité et mise à disposition d'escortes pour permettre au personnel civil de la MINUSMA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de fournir leurs services et programmes tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs visés par la mission, depuis quatre capitales régionales

Oui 8 évaluations de la sécurité ont été conduites et 300 escortes ont été mises à disposition.

Conduite d'évaluations de la sécurité et d'opérations de sécurisation pour le nouveau bureau devant ouvrir ses portes à Ménaka au début de 2017

Oui L'évaluation de la sécurité du bureau de Ménaka a été menée à terme.
Une équipe de sécurité relevée chaque semaine, composée d'un officier de la sécurité recruté sur le plan international et d'un membre du personnel recruté sur le plan national issus de l'équipe de Gao, a été établie.

Déontologie et discipline

Mise en œuvre d'un programme de déontologie et de discipline pour tous les membres du personnel (militaires, policiers et civils), mettant l'accent sur la prévention et comprenant formation, suivi des enquêtes et mesures disciplinaires

Oui 8 079 membres du personnel ont été formés. 42 séances d'information et de sensibilisation ont été organisées avec la population locale. 29 missions d'évaluation des risques ont été réalisées. 71 rapports ont été présentés.

VIH

Organisation de 25 séances de formation initiale à l'intention des nouveaux arrivants dans les 6 semaines suivant leur déploiement, 10 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 150 membres du personnel civil de la Mission, et 5 séances d'éducation par les pairs

55 Séances de formation initiale ont été organisées à l'intention de 772 nouveaux arrivants à Bamako et dans les régions.
Le nombre de séances de formation dépendait du nombre de personnes rejoignant la Mission. Il convient de noter que le taux

dans 5 sites de la Mission ; organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 40 conseillers sur le VIH et 3 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 60 détenteurs de traitement postexposition ; organisation chaque trimestre d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage confidentiels dans un site différent de la Mission, maintien de 5 centres permanents fournissant ces services dans la zone de la Mission et organisation de 5 missions mobiles pour fournir ces services dans les bataillons ; organisation de 2 séances du programme « L'ONU avec nous » à Bamako et Gao ; organisation d'événements dans tous les sites de la Mission à l'occasion de la Journée mondiale 2017 de la lutte contre le sida ; mise en place de missions de supervision aux fins du contrôle de la qualité des services ; organisation de 25 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 8 000 militaires et policiers, et de 3 séances de remise à niveau destinées à 200 membres du personnel en tenue

de rotation du personnel de la MINUSMA a été élevé, en particulier parmi les Volontaires des Nations Unies, et qu'elle a déployé plus d'officiers d'état-major que prévu dans le budget.

- 10 Séances de sensibilisation obligatoires ont été organisées à l'intention de 216 membres du personnel civil de la Mission à Bamako et dans les régions.

D'après les enseignements tirés des années précédentes par le Groupe du VIH/sida, on dénombrait en moyenne 15 participants par séance de sensibilisation obligatoire au VIH/sida. Au cours de l'exercice 2017/18, ce nombre a augmenté en raison d'une augmentation du personnel mobilisé.

- 4 Séances d'éducation par les pairs ont été organisées à l'intention de 85 pairs éducateurs à Bamako, Gao et Kidal.

Ce nombre plus faible que prévu tient au fait que la priorité n'a été accordée qu'aux 4 régions où était regroupé le personnel de la mission (Bamako, Gao, Tombouctou et Kidal).

- 2 Ateliers sur les services de consultation et de dépistage confidentiels ont été organisés à l'intention de 46 conseillers sur le VIH/sida à Tombouctou et Kidal et 3 ateliers sur la prophylaxie postexposition au VIH ont été tenus à l'intention de 74 responsables à Bamako et dans les régions.

Le nombre de participants a été supérieur aux prévisions car plus de personnes que prévu ont exprimé leur souhait de se soumettre à un dépistage volontaire ou d'assister à une séance de formation.

- 5 Campagnes de promotion des services de consultation et de dépistage confidentiels ont été conduites à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal.

- 5 Centres permanents fournissant des services de consultation et de dépistage confidentiels ont été maintenus à Bamako, Gao, Tombouctou, Mopti et Kidal.

5 missions mobiles ont été organisées en vue de fournir des services de consultation et de dépistage confidentiels lors des campagnes sur le VIH/sida à Bamako et dans les régions et 1 689 membres du personnel de la Mission ont reçu de tels services.

- 2 Séances du programme « L'ONU avec nous » ont été organisées à Bamako. Des événements ont été organisés à Gao, Kidal, Bamako, Mopti et Tombouctou à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre le sida, en décembre 2017.
- 4 Missions de supervision aux fins du contrôle de la qualité des services ont été organisées au cours des activités sur le terrain concernant le VIH/sida.
- 94 Réunions de sensibilisation à grande échelle ont été organisées à l'intention de 6 896 militaires, policiers et civils.
En raison d'autres priorités concurrentes, tous les membres de certains contingents n'ont pas toujours pu assister aux réunions. Il a donc fallu en organiser davantage.
- 4 Séances de remise à niveau ont été organisées à l'intention de 159 agents en tenue.

Le Groupe du VIH/sida a dû organiser plus de séances pour pouvoir toucher davantage d'agents en tenue. Cependant, en raison d'autres priorités concurrentes, l'objectif fixé n'a pas été atteint.

III. Exécution du budget

A. Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018.)

Catégorie	Montant alloué ^a	Dépenses	Écart	
			Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3) = (1) – (2)	(4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Observateurs militaires	2 141,8	1 590,5	551,3	25,7
Contingents	416 702,0	416 748,3	(46,3)	–
Police des Nations Unies	16 300,9	15 740,3	560,6	3,4
Unités de police constituées	49 768,1	48 699,0	1 069,1	2,1
Total partiel	484 912,8	482 778,1	2 134,7	0,4
Personnel civil				
Personnel recruté sur le plan international	129 910,8	135 323,8	(5 413,0)	(4,2)
Personnel recruté sur le plan national	14 891,7	22 829,4	(7 937,7)	(53,3)
Volontaires des Nations Unies	7 405,4	8 744,7	(1 339,3)	(18,1)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	239,4	1 071,3	(831,9)	(347,5)
Personnel fourni par des gouvernements	687,2	326,0	361,2	52,6
Total partiel	153 134,5	168 295,2	(15 160,7)	(9,9)
Dépenses opérationnelles				
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–
Consultants	911,3	379,5	531,8	58,4
Voyages	4 492,8	5 589,8	(1 097,0)	(24,4)
Installations et infrastructures	107 200,5	114 747,9	(7 547,4)	(7,0)
Transports terrestres	10 770,0	17 065,3	(6 295,3)	(58,5)
Opérations aériennes	183 972,2	136 826,3	47 145,9	25,6
Opérations maritimes ou fluviales	–	1 062,8	(1 062,8)	–
Communications	36 812,1	19 217,4	17 594,7	47,8
Informatique	9 185,2	40 880,4	(31 695,2)	(345,1)
Santé	6 229,1	6 028,8	200,3	3,2
Matériel spécial	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	89 553,5	89 565,0	(11,5)	–
Projets à effet rapide	4 000,0	3 982,3	17,7	0,4
Total partiel	453 126,7	435 345,5	17 781,2	3,9
Total brut	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4
Recettes provenant des contributions du personnel	13 325,9	14 525,8	(1 199,9)	(9,0)
Total net	1 077 848,1	1 071 893,0	5 955,1	0,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	1 091 174,0	1 086 418,8	4 755,2	0,4

^a Tient compte des ressources approuvées d'un montant brut de 1 048 000 000 dollars (montant net : 1 034 674 100 dollars) et des engagements autorisés d'un montant brut de 43 174 000 dollars correspondant aux crédits additionnels demandés au titre des effectifs militaires et de police supplémentaires, ainsi que des dépenses connexes liées au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, et des frais de réfection de la piste de Gao.

B. Récapitulatif des réaffectations de ressources

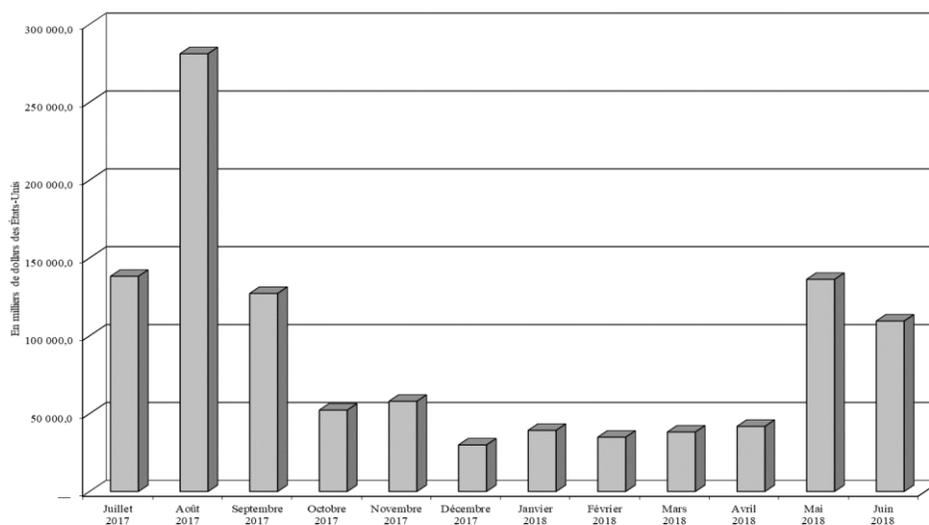
(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégories	Répartition initiale du montant approuvé	Crédits supplémentaires (crédits inutilisés) ^a	Transfert	Répartition révisée
I. Militaires et personnel de police	446 420,2	38 493,0	–	484 913,2
II. Personnel civil	153 134,5	–	15 234,0)	168 368,5
III. Dépenses opérationnelles	448 445,3	4 681,0	(15 234,0)	437 892,3
Total	1 048 000,0	43 174,0	–	1 091 174,0
Pourcentage de réaffectations				1,4

^a Correspond aux engagements autorisés.

51. Au cours de l'exercice considéré, des fonds ont été réaffectés de la catégorie III (Dépenses opérationnelles) à la catégorie II (Personnel civil), afin de faire face aux dépenses communes de personnel qui ont été plus élevées que prévu pour le personnel recruté sur le plan international, du fait du reclassement du lieu d'affectation de Bamako de la catégorie C à la catégorie D à compter de janvier 2018, ainsi qu'à d'autres dépenses également supérieures aux prévisions en raison de l'application du nouvel ensemble de prestations prévu par la résolution 70/244 de l'Assemblée générale et de l'adoption du barème révisé des traitements des administrateurs et des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Il a été possible de réaffecter des fonds du Groupe III car les dépenses au titre des opérations aériennes ont été inférieures aux prévisions du fait de la reconfiguration de la flotte de la Mission, certains appareils ayant été remplacés par des solutions moins coûteuses permettant de fournir les mêmes services, ainsi que du moindre nombre d'heures de vol des avions et des hélicoptères et de la moindre consommation de carburant. Les gains d'efficacité découlant du programme de services de détection de mines et de déminage de la Mission ont également permis de dégager des fonds.

C. Évolution des dépenses mensuelles



52. Les pics de dépenses observés en juillet et août 2017 et en mai 2018 correspondent aux engagements souscrits s'agissant, d'une part, du remboursement aux taux standard des montants dus au titre des contingents et du personnel de police et, de l'autre, du matériel appartenant aux contingents et aux unités de police constituées pour l'exercice 2017/18. Au mois de septembre 2017, des engagements ont été contractés dans le cadre de l'établissement du contrat portant sur les rations de la Mission, ainsi que de la location et de l'exploitation de sa flotte aérienne.

D. Autres produits et ajustements

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>
Produit des placements	8 017,4
Produits divers ou accessoires	17,7
Contributions volontaires en espèces	–
Ajustements sur exercices antérieurs	–
Engagements d'exercices antérieurs : annulations	7 094,0
Total	15 129,1

E. Dépenses relatives au matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Dépenses</i>
Matériel majeur	
Contingents	79 006,4
Unités de police constituées	11 432,7
Total partiel	90 439,1
Soutien logistique autonome	
Contingents	56 051,3
Unités de police constituées	4 976,6
Total partiel	61 027,9
Total	151 467,0

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	2,3	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,1	1 ^{er} octobre 2016	1 ^{er} mai 2016
Actes d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1 ^{er} juillet 2017	1 ^{er} mai 2016
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0-5,0		

F. Contributions non budgétisées

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Valeur</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	25 399,0
Contributions volontaires en nature	–
Total	25 399,0

^a Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement et les redevances aéroportuaires et radiophoniques.

IV. Analyse des écarts¹

	<i>Écart</i>	
Observateurs militaires	551,3	25,7 %

53. Le solde inutilisé s'explique principalement par un taux effectif de vacance supérieur au taux moyen retenu dans le budget de l'exercice (12,5 % contre 5 %).

	<i>Écart</i>	
Police des Nations Unies	560,6	3,4 %

54. La sous-utilisation des crédits est en grande partie due au fait que le nombre d'allers simples en avion a été moins élevé que prévu en raison de l'allongement des périodes de service de certains policiers, ainsi qu'au moindre prix des billets, un grand nombre de policiers étant originaires de pays voisins.

	<i>Écart</i>	
Unités de police constituées	1 069,1	2,1 %

55. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses au titre du matériel majeur appartenant aux contingents ont été moins élevées que prévu, en raison du non-déploiement du matériel connexe d'une unité de police constituée qui n'a pas été déployée au cours de l'exercice, ainsi qu'au titre des rations, le taux plafond par personne/jour et les frais connexes de stockage et de transport ayant été inférieurs aux prévisions. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses plus élevées que prévu au titre du remboursement du coût des unités de police constituées, dues à un taux moyen de vacance de postes plus bas que prévu (9,3 % contre 20 % prévu au budget).

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan international	(5 413,0)	(4,2 %)

56. L'écart est principalement imputable aux dépenses communes de personnel, qui ont été plus élevées que prévu en raison du reclassement du lieu d'affectation de Bamako du niveau C au niveau D à compter de janvier 2018, ainsi qu'à l'application

¹ Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

du nouvel ensemble de prestations prévu par la résolution 70/244 de l'Assemblée générale. Le dépassement de crédits a été en partie compensé par des dépenses inférieures aux prévisions au titre des traitements du personnel recruté sur le plan international, en raison d'un taux moyen de vacance de postes plus élevé que prévu (17,5 % contre 15 % dans le budget), ainsi qu'au titre de la prime de danger, le nombre de membres du personnel déployés dans les lieux d'affectation donnant droit à cette indemnité ayant été inférieur aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(7 937,7)	(53,3 %)

57. L'écart s'explique en grande partie par l'adoption, à compter du 1^{er} novembre 2016 et du 1^{er} décembre 2017, de deux barèmes révisés des traitements du personnel recruté sur le plan national, qui se sont traduits par une augmentation globale des dépenses de 29,8 % dans la catégorie des administrateurs et de 24,6 % dans celle des agents des services généraux. Le budget approuvé pour l'exercice se fondait sur les barèmes des traitements des agents locaux en vigueur depuis le 1^{er} avril 2015. L'appréciation de 10,5 % du franc CFA par rapport au dollar des États-Unis a également contribué à cet écart.

	<i>Écart</i>	
Volontaires des Nations Unies	(1 339,3)	(18,1 %)

58. L'écart est principalement dû au fait que le taux effectif moyen de vacance de postes a été inférieur au taux prévu dans le budget (18,5 % contre 20 %) et que le nombre de Volontaires rapatriés ainsi que le nombre de Volontaires ayant touché une prime pour conditions difficiles ont été supérieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(831,9)	(347,5 %)

59. L'écart s'explique principalement par les dépenses imputées à la MINUSMA au titre du recrutement du personnel temporaire dans le cadre des activités d'appui à Umoja-Extension 2, de la mise hors service de Galileo, du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement et d'autres projets transversaux.

	<i>Écart</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	361,2	52,6 %

60. L'écart est en grande partie imputable à un taux effectif moyen de vacance de postes supérieur au taux retenu lors de l'élaboration du budget (63,2 % contre 30 %).

	<i>Écart</i>	
Consultants	531,8	58,4 %

61. L'écart s'explique principalement par le fait que le coût des services de formation dispensés par des consultants a été imputé aux frais de formation relevant de la catégorie Fournitures, services et matériel divers, qu'il a moins été fait appel que prévu, au cours de l'exercice, aux services de consultants pour des activités autres que la formation et que les honoraires des consultants engagés ont été globalement inférieurs aux prévisions.

	<i>Écart</i>	
Voyages	(1 097,0)	(24,4 %)

62. L'écart est principalement dû au nombre de déplacements (à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la Mission) plus élevé que prévu en raison du transfert de personnel non essentiel de Tombouctou pendant une période de trois à quatre mois à la suite d'un attentat perpétré en mai 2017 et aux dépenses liées à l'accompagnement par des membres du personnel de collègues blessés lors de diverses attaques vers le lieu d'évacuation ou dans leur pays d'origine, ainsi qu'à la prise en charge par la MINUSMA des coûts afférents à la visite du Conseil de sécurité au Sahel, à diverses missions d'assistance technique du Siège de l'ONU, à l'équipe chargée de réaliser le bilan stratégique et aux commissions d'enquête ayant fait appel à des experts extérieurs à la Mission.

63. Le dépassement de crédits est également dû aux dépenses imputées à la MINUSMA au titre de la mise en service des fonctionnalités d'Umoja-Extension 2, y compris les activités de déploiement du projet de mise hors service de Galileo et du projet de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ainsi que la mise en place d'un module voyages, l'appui à la transformation de données de base et l'organisation de formation ciblée sur Umoja et d'un atelier.

	<i>Écart</i>	
Installations et infrastructures	(7 547,4)	(7,0 %)

64. L'écart s'explique principalement par des dépenses plus élevées que prévu au titre des services d'aménagement et de rénovation, du fait des frais de réfection de la piste de Gao supérieurs aux prévisions et de l'imputation sur l'exercice 2017/18 des coûts liés à l'entretien des aéroports prévu dans les lettres d'attribution relatives à l'exercice précédent ; des carburants et lubrifiants, en raison d'une consommation et de prix du carburant plus élevés que prévu ; des pièces de rechange et fournitures, du fait du fonctionnement et de l'entretien au cours de l'exercice d'un nombre plus élevé que prévu de groupes électrogènes, de climatiseurs et de stations de traitement de l'eau et des eaux usées ; de l'achat de mobilier de bureau, en remplacement d'articles usés ; et de l'acquisition non prévue au budget de deux ateliers de groupes électrogènes mobiles destinés à appuyer les opérations de la Mission.

65. Le dépassement global de crédits a été en partie compensé par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre, d'une part, des services collectifs et d'élimination de déchets, la plupart des installations de la Mission n'étant pas raccordées au réseau électrique national et le contrat portant sur l'élimination des déchets dangereux n'ayant pas été conclu, et, d'autre part, de l'acquisition d'installations préfabriquées, de logements et de matériel frigorifique, des installations préfabriquées ayant été reçues de la Mission intégrée des Nations Unies pour la stabilisation multidimensionnelle en République centrafricaine.

	<i>Écart</i>	
Transports terrestres	(6 295,3)	(58,5 %)

66. L'écart est principalement imputable à l'achat, non budgétisé, de camions lourds de dépannage, de chariots élévateurs à fourche, de chargeuses-pelleteuses et de grues, qui sont essentiels pour l'approvisionnement et le réapprovisionnement en produits de base des secteurs et pour prévenir l'exposition prolongée du personnel de la MINUSMA à certains risques, ainsi qu'à des dépenses supérieures aux prévisions au titre des carburants et lubrifiants, la consommation et les prix du carburant ayant été

plus élevés. Le dépassement global des crédits a été en partie compensé par de moindres dépenses au titre, d'une part, de l'assurance responsabilité civile, les primes de l'assurance locale étant inférieures aux prévisions, et, d'autre part, des frais de réparation et d'entretien, car, les services nécessaires n'ayant pu être externalisés ; il a été fait appel à des vacataires et ces dépenses ont été comptabilisées à la catégorie Fournitures, services et matériel divers.

	<i>Écart</i>	
Opérations aériennes	47 145,9	25,6 %

67. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été inférieures aux prévisions au titre de la location et de l'exploitation de la flotte aérienne de la Mission, le moindre nombre d'heures de vol effectives (14 283 heures contre 20 248 heures prévues au budget) étant dû au non-déploiement de moyens aériens militaires, dont le groupe des hélicoptères utilitaires devant appuyer la force de réaction rapide, les hélicoptères de combat à Kidal et les hélicoptères utilitaires à Kidal, Gao et Tombouctou, ainsi qu'au rapatriement anticipé d'hélicoptères utilitaires endommagés lors d'attaques, aux accords de partage des frais d'un appareil conclus avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo et au rapatriement d'un appareil militaire, ce qui s'est traduit par une moindre consommation de carburant aviation. En outre, la MINUSMA a entrepris un examen de sa flotte de drones, au terme duquel certains contrats n'ont pas été renouvelés, car les systèmes de drone étaient fournis par les pays fournisseurs de contingents, certains systèmes n'étaient pas déployés et les prix fixés dans le cadre de contrats étaient parfois inférieurs aux prévisions. En outre, les contrats d'externalisation de certains services, notamment celui portant sur les services de secours en cas d'accident à Gao, n'ont pas été conclus.

	<i>Écart</i>	
Opérations maritimes ou fluviales	(1 062,8)	-

68. L'écart est en grande partie imputable à l'acquisition de conteneurs maritimes destinés au transport d'installations préfabriquées, qui était inscrite au budget dans la catégorie Installations et infrastructures.

	<i>Écart</i>	
Communications	17 594,7	47,8 %

69. L'écart s'explique principalement par le fait que les coûts afférents aux systèmes de sécurité technologique (surveillance et sécurité des données comprises) ont été comptabilisés dans la catégorie Informatique : 16,1 millions de dollars pour les services techniques de protection des camps de Kidal, Tombouctou et Gao, et 10,0 millions pour la sécurité des services de réseau. La sous-utilisation globale des crédits a été en partie contrebalancée par des dépenses supérieures aux prévisions dans les catégories suivantes : l'achat de matériel de communication, l'objectif étant de veiller à ce que toutes les installations soient connectées à l'infrastructure de communication, en particulier dans le cadre des projets de renforcement de la sécurité, et notamment de l'extension des réseaux sécurisés et du remplacement de matériel obsolète, y compris pour les vidéoconférences ; les communications par réseaux commerciaux, la MINUSMA ayant dû augmenter la largeur de bande des satellites pour assurer une bonne connectivité dans toute la zone de la Mission, ce qui a entraîné une augmentation du coût des services de transpondeur ; les pièces détachées, en

raison de l'acquisition de matériel de sécurité, y compris des systèmes d'alerte et des dispositifs de contrôle d'accès, qui ont nécessité de telles pièces.

	<i>Écart</i>	
Informatique	(31 695,2)	(345,1 %)

70. L'écart est en grande partie dû, d'une part, au fait que les coûts afférents aux systèmes de sécurité technologique, qui avaient été inscrits au budget dans la catégorie Communications, ont été comptabilisés dans la catégorie Informatique (voir par. 69 ci-dessus) pour ce qui est du déploiement à Tombouctou, dans des conditions d'insécurité croissante, d'un système de détection des tirs indirects et d'alerte (le camp des Nations Unies étant devenu une cible), et, d'autre part, aux coûts plus élevés que prévu du système de surveillance installé à Kidal et du réseau sécurisé destiné à assurer la protection des données et informations militaires. Le dépassement de crédits est également imputable à la comptabilisation de dépenses correspondant aux services de sécurité de l'exercice précédent prévus dans le cadre des lettres d'attribution, ainsi qu'à des dépenses supérieures aux prévisions au titre de l'acquisition de matériel informatique, par exemple de systèmes de vidéosurveillance visant à renforcer la sécurité dans divers camps, et de l'achat de progiciels dans le cadre de l'expansion de l'infrastructure informatique au sein des camps.

	<i>Écart</i>	
Santé	200,3	3,2 %

71. L'écart s'explique principalement par le fait que les dépenses ont été moins élevées que prévu au titre des fournitures médicales, du fait de l'exploitation de quatre dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU, au lieu des six prévus, et de l'utilisation des stocks. La sous-utilisation globale des crédits a été partiellement contrebalancée par un dépassement au titre des services médicaux, dû aux tarifs plus élevés que prévu fixés dans le cadre des contrats relatifs aux équipes aéromédicales.

V. Exécution du budget : dépenses additionnelles autorisées

72. Dans sa résolution [2295 \(2016\)](#) du 29 juin 2016, le Conseil de sécurité a décidé de porter l'effectif de la MINUSMA à un maximum de 13 289 militaires (soit 2 049 de plus que le nombre maximal de 11 240, y compris 40 observateurs militaires, précédemment autorisé) et de 1 920 policiers (soit 480 de plus que les 1 440 précédemment autorisés), et a prié le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour procéder rapidement à la constitution de forces et de matériel, ainsi qu'à leur déploiement. En raison de la date à laquelle cette résolution du Conseil a été adoptée, les ressources supplémentaires nécessaires à l'augmentation autorisée des effectifs en tenue ne figuraient pas au budget de la MINUSMA pour l'exercice 2016/17, qui avait été établi sur la base d'un effectif autorisé de 11 240 militaires, dont 40 observateurs militaires, et de 1 440 policiers, dont 320 membres de la police des Nations Unies, et approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/113 B](#) du 17 juin 2016.

73. Compte tenu de ce qui précède, le Comité consultatif a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant brut maximal de 43 174 000 dollars pour financer le déploiement des effectifs militaires et de police supplémentaires, ainsi que les dépenses connexes liées au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, et les frais de réfection de la piste de Gao.

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Engagements autorisés (1)	Dépenses (2)	Écart	
			Montant (3) = (1) - (2)	Pourcentage (4) = (3)/(1)
Militaires et personnel de police				
Contingents				
Remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard	18 243,1	19 337,8	(1 094,7)	(6,0)
Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur	10 151,3	10 151,3	–	–
Matériel appartenant aux contingents : soutien logistique autonome	4 504,6	4 504,6	–	–
Total partiel	32 899,0	33 993,7	(1 094,7)	(3,3)
Unités de police constituées				
Remboursement des coûts des unités de police constituées	5 125,8	3 023,8	2 102,0	41,0
Matériel appartenant aux unités de police constituées : matériel majeur	393,7	127,4	266,3	67,6
Matériel appartenant aux unités de police constituées : soutien logistique autonome	74,1	1 347,7	(1 273,6)	(1 718,8)
Total partiel	5 593,6	4 498,9	1 094,7	19,6
Total	38 492,6	38 492,6	–	–
Dépenses opérationnelles				
Installations et infrastructures	4 681,4	4 681,4	–	–
Total	4 681,4	4 681,4	–	–
Montant brut	43 174,0	43 174,0	–	–
Recettes provenant des contributions du personnel	–	–	–	–
Montant net	43 174,0	43 174,0	–	–
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–
Total	43 174,0	43 174,0	–	–

74. Les crédits supplémentaires autorisés, d'un montant maximum de 43 174 000 dollars, sans mise en recouvrement, ont été entièrement utilisés pour financer les dépenses additionnelles liées aux militaires et personnel de police supplémentaires, ainsi que les dépenses connexes relatives au matériel majeur appartenant aux contingents et au soutien logistique autonome, et les frais de réfection de la piste de Gao. Pour ce qui est du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, dans la catégorie Militaires, l'écart entre les dépenses effectives et les montants autorisés s'explique par la comptabilisation de dépenses supplémentaires relatives à l'exercice précédent. Dans la catégorie Unités de police constituées, les remboursements relatifs aux unités de police constituées et au matériel majeur leur appartenant ont été inférieurs, par rapport à l'exercice précédent.

En ce qui concerne le soutien logistique autonome au titre des unités de police constituées, les dépenses supplémentaires s'expliquent par la conclusion de plusieurs mémorandums d'accord portant sur des exercices antérieurs, qui ont été imputés sur l'exercice 2017/18. Compte tenu de l'exécution globale du budget de la Mission, le solde non utilisé de 4 755 200 dollars pour l'exercice 2017/18 est porté en déduction du montant effectif des dépenses supplémentaires de 43 174 000 dollars ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement. Dans ces conditions, l'ouverture d'un crédit d'un montant net de 38 418 800 dollars doit être approuvée par les États Membres.

VI. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

75. En ce qui concerne le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali, il conviendrait que l'Assemblée générale :

a) Ouvre un crédit additionnel de 38 418 800 dollars au compte spécial de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2017 au 30 juin 2018, représentant le montant des ressources supplémentaires ayant fait l'objet d'une autorisation d'engagement qui a été utilisé et non mis en recouvrement au titre de l'exercice clos le 30 juin 2018 ;

b) Tienne compte du montant de 1 048 000 000 dollars déjà mis en recouvrement auprès des États Membres conformément à sa résolution 71/305 et emploie des recettes provenant d'autres sources, d'un montant total de 15 129 100 dollars pour l'exercice clos le 30 juin 2018, à savoir le produit des placements (8 017 400 dollars), les produits divers ou accessoires (17 700 dollars) et l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs (7 094 000 dollars) ;

c) Mette en recouvrement le montant supplémentaire de 23 289 700 dollars, représentant la différence entre l'augmentation des crédits ouverts (38 418 800 dollars) et les recettes provenant d'autres sources (15 129 100 dollars) pour l'exercice clos le 30 juin 2018.